

## *Table des matières*

	Pages
<b>Rapport du Directeur général</b> .....	3
<b>Etats financiers vérifiés et notes concernant les comptes et les tableaux 2004-2005</b> .....	10
Certification des états financiers .....	11
Lettre d'envoi .....	12
Opinion du Commissaire aux Comptes .....	13
<b>Etats</b>	
Etat récapitulatif des recettes et dépenses et évolution du solde des fonds : ensemble des fonds ..... Etat I .....	14
Autres fonds de l'OMS ..... Etat I.1 .....	16
Fonds fiduciaires – Arrangements interorganisations..... Etat I.2.....	18
Fonds fiduciaires – Activités liées à des programmes de l'OMS ..... Etat I.3.....	20
Autres fonds fiduciaires et entités associées ..... Etat I.4.....	22
Virements entre fonds ..... Etat I, Annexe 1 .....	24
Eliminations ..... Etat I, Annexe 2 .....	25
Etat de l'actif, du passif et du solde des fonds ..... Etat II .....	26
Etat des flux de trésorerie ..... Etat III .....	27
Etat des crédits ouverts ..... Etat IV .....	28
<b>Notes concernant les états financiers</b> .....	29
<b>Tableaux</b>	
Espèces, dépôts et titres ..... Tableau 1.....	46
Répartition des espèces, dépôts et titres par sources de fonds ..... Tableau 2.....	47
Recettes et dépenses – Budget effectif 2004-2005 ..... Tableau 3.....	48
Contributions fixées pour 2004-2005 et les exercices précédents..... Tableau 4.....	49
Fonds de roulement et emprunts internes ..... Tableau 5.....	55
Compte pour les recettes diverses ..... Tableau 6.....	56

Tous fonds extrabudgétaires	
Résumé des recettes et dépenses en 2004-2005 .....	Tableau 7..... 57
Compte spécial de frais généraux .....	Tableau 8..... 58
Fonds immobilier .....	Tableau 9..... 59
Compte pour les paiements de fin de contrat .....	Tableau 10..... 60
Fonds des services de fournitures (fonds fiduciaires) .....	Tableau 11..... 61

### **Tables récapitulatives**

Exécution financière du budget programme de l’OMS pour l’exercice 2004-2005 .....	62
Budget et dépenses	
Budget ordinaire par niveau de l’Organisation et total des autres fonds.....	Table récapitulative 1..... 64
Budget et dépenses par domaine d’activité – Tous bureaux confondus .....	Table récapitulative 2..... 65
Budget et dépenses – Par bureau.....	Table récapitulative 3..... 66
Budget et dépenses par domaine d’activité – Par bureau : .....	Table récapitulative 4..... 69
Niveau mondial (Siège) .....	69
Bureau régional de l’Afrique .....	70
Bureau régional des Amériques .....	72
Bureau régional de l’Asie du Sud-Est.....	74
Bureau régional de l’Europe .....	76
Bureau régional de la Méditerranée orientale .....	78
Bureau régional du Pacifique occidental.....	80
Dépenses par sources de fonds .....	Table récapitulative 5..... 82
Exécution financière par grande rubrique de dépenses et sources de fonds .....	Table récapitulative 6..... 83

### **Glossaire**

Glossaire de termes budgétaires et financiers .....	84
---	----

### **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l’Organisation mondiale de la Santé**

.....	86
-------	----

# Rapport du Directeur général

## I. Introduction

J'ai le plaisir de présenter le rapport financier de l'OMS pour l'exercice 2004-2005. Le rapport est soumis conformément à l'article 34 de la Constitution et au Règlement financier. Il a été établi selon les normes comptables pour le système des Nations Unies et conformément aux Règles de Gestion financière et au Règlement financier de l'OMS. Il couvre le budget ordinaire tel qu'il a été adopté par l'Assemblée de la Santé<sup>1</sup> et les dépenses financées par d'autres fonds, telles que notées par le Conseil exécutif.<sup>2</sup> L'exécution du budget programme est présentée sous la même forme que le projet de budget programme 2004-2005 soumis à l'Assemblée de la Santé,<sup>3</sup> qui comprend le budget des autres fonds, ce qui permet de montrer l'ensemble de la position financière pour chaque domaine d'activité.

Dans le rapport financier, l'Organisation a poursuivi le processus d'amélioration de la transparence et de l'accessibilité des informations financières qu'elle fournit. Le rapport financier est un important élément du cadre global de la transparence et de l'intégrité financière de l'Organisation. Il permet aux Etats Membres et aux autres partenaires et collaborateurs de voir comment les fonds apportés ont été utilisés. L'actif et le passif de l'Organisation sont également indiqués et le rapport contient une analyse des flux de trésorerie, ce qui permet au lecteur de connaître la situation financière de l'Organisation. Les composantes statutaires du rapport financier ont été vérifiées par le Commissaire aux Comptes de l'Organisation, dont l'opinion, ainsi que le rapport complet figurent ci-après.

## II. Situation financière : les points marquants

<b>Situation financière : les points marquants</b>		
<i>(en millions de US \$)</i>		
	<b>2004-2005</b>	<i>2002-2003</i>
<b>Budget</b>		
Budget ordinaire : le budget effectif 2004-2005 a été approuvé dans la résolution WHA56.32	880	856
Autres fonds pour 2004-2005, comme l'a noté le Conseil exécutif <sup>a/</sup>	1 944	1 380
<b>Budget total</b>	<b>2 824</b>	<b>2 236</b>
<b>Recettes</b>		
Budget ordinaire	<b>860</b>	853
Autres fonds		
<i>Fonds bénévole pour la promotion de la santé</i>	<b>1 723</b>	1 030
<i>Fonds fiduciaires de l'OMS et programmes des Nations Unies</i>	<b>401</b>	290
Recettes totales pour les activités des programmes de l'OMS	<b>2 984</b>	2 173
<i>Activités non liées à des programmes de l'OMS<sup>b/</sup></i>	<b>540</b>	434
<b>Recettes totales</b>	<b>3 524</b>	<b>2 607</b>
<b>Dépenses</b>		
Budget ordinaire	<b>871</b>	830
Autres fonds		
<i>Fonds bénévole pour la promotion de la santé</i>	<b>1 623</b>	1 017
<i>Fonds fiduciaires de l'OMS et programmes des Nations Unies</i>	<b>235</b>	201
Dépenses totales pour les activités des programmes de l'OMS	<b>2 729</b>	2 048
<i>Activités non liées à des programmes de l'OMS<sup>b/</sup></i>	<b>628</b>	425
<b>Dépenses totales</b>	<b>3 357</b>	<b>2 473</b>

<sup>a/</sup> Voir le document EB113/2004/REC/2, Section 2.

<sup>b/</sup> Les activités non liées à des programmes de l'OMS comprennent les fonds fiduciaires de différents programmes et entités, par exemple le fonds fiduciaire du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC), le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, le Centre international de Calcul (CIC) et l'assurance-maladie du personnel.

<sup>1</sup> Résolution WHA56.32.

<sup>2</sup> Voir le document EB113/2004/REC/2, Section 2.

<sup>3</sup> Document PB/2004-2005.

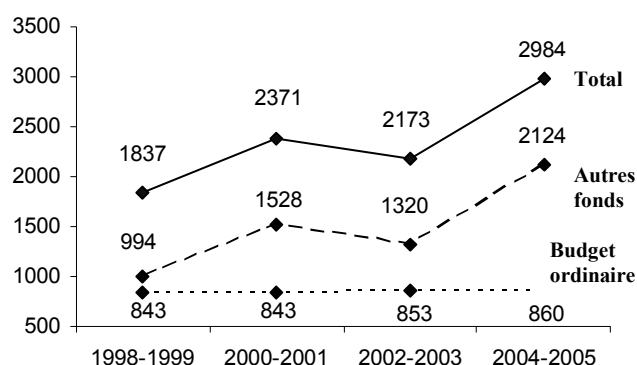
L'augmentation des recettes provenant d'autres fonds reflète un changement durable du mode de financement de l'Organisation. En 2004-2005, le budget ordinaire représente 31 % du budget total, contre 38 % en 2002-2003, et seulement 29 % du total réel des recettes, contre 39 % en 2002-2003.

En 2004-2005, le total des recettes pour les activités des programmes de l'OMS s'est élevé à US \$2984 millions, soit une augmentation de 37 % par rapport à 2002-2003, où elles s'établissaient à US \$2173 millions. L'augmentation des recettes a permis à l'OMS de faire face à la multiplication des activités prévues au cours de l'exercice 2004-2005 dans le cadre de ses programmes. L'augmentation de 61 % de la valeur en dollars des Etats-Unis des contributions volontaires a contribué à cette augmentation. La Figure 1 ci-dessous montre l'augmentation des dépenses et des recettes/du taux d'exécution. La tendance à l'augmentation est bienvenue compte tenu des exigences croissantes auxquelles l'Organisation doit faire face.

**Figure 1. Activités des programmes de l'OMS**

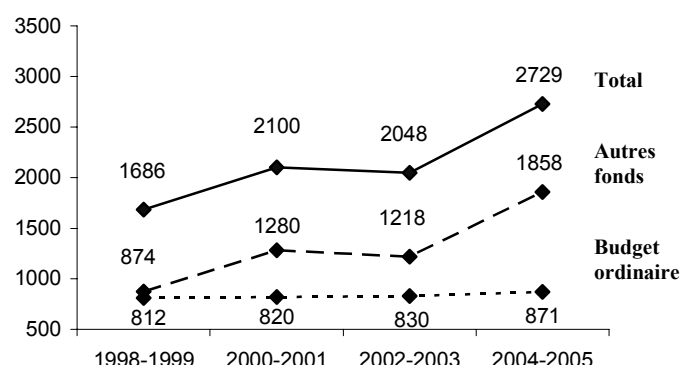
**Recettes**

(en millions de US \$)



**Dépenses**

(en millions de US \$)

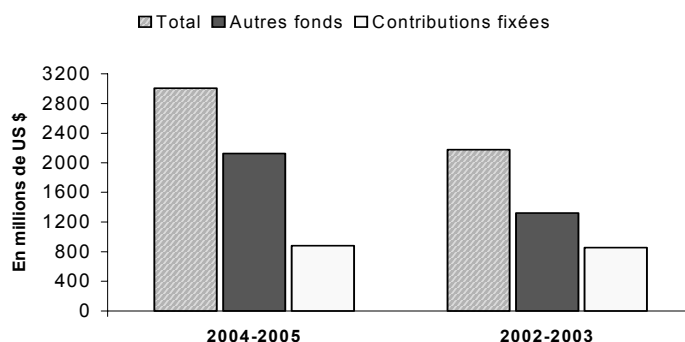


Pour atteindre les résultats prévus pour l'exercice 2004-2005, US \$2729 millions ont été dépensés sur un budget total de US \$2824 millions pour les activités liées aux programmes de l'OMS, pour un taux d'exécution financière globale de 97 %, compte tenu d'un taux d'exécution de 99 % pour le budget ordinaire. C'est là le niveau le plus élevé qui pouvait être atteint compte tenu de la nécessité de retenir une partie du budget en vue du non-règlement possible des contributions de certains Etats Membres, une augmentation des emprunts n'étant pas judicieuse. Pour les autres fonds, le taux obtenu est de 96 %. L'augmentation continue du financement est tout à fait encourageante pour l'Organisation et le taux d'exécution budgétaire obtenu est excellent.

**III. Financement du budget**

Les recettes totales pour les programmes ont augmenté de 37 % et les contributions extrabudgétaires de 61 %, ce qui a permis de compenser en partie l'absence de croissance du budget ordinaire. Cette situation a fondamentalement modifié la structure globale du financement de l'Organisation (voir la Figure 2 ci-dessous).

**Figure 2. Contributions fixées et autres fonds 2002-2005**

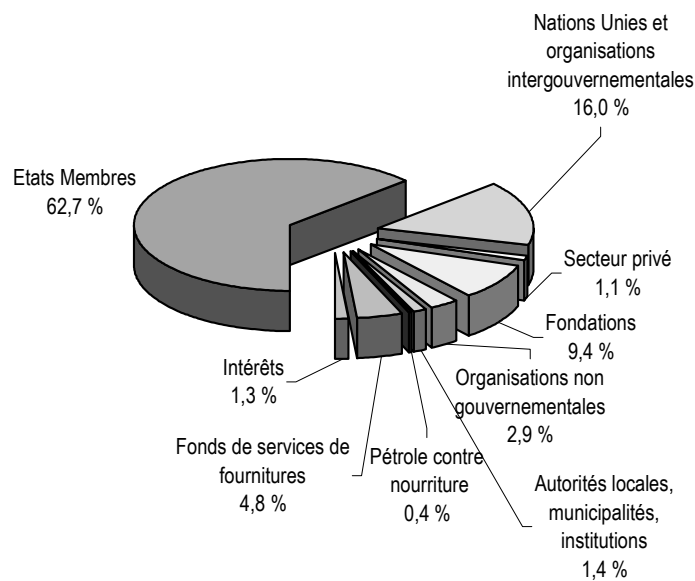


Au cours de l'exercice, l'évolution des recettes extrabudgétaires n'a pas toujours été linéaire. Les contributions importantes sont reçues de manière irrégulière et l'on constate des modifications sensibles des recettes provenant de certains fonds fiduciaires des Nations Unies ; les ressources ne sont dès lors pas disponibles de manière régulière en ce qui concerne aussi bien le moment que l'alignement sur le budget programme approuvé.

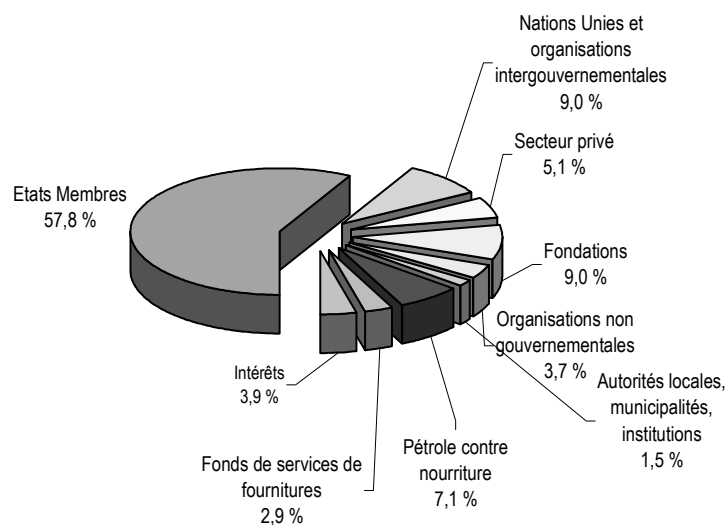
Une analyse complète des dons extrabudgétaires figure dans l'annexe au rapport financier et état financiers vérifiés pour 2004-2005.<sup>1</sup>

Les Etats Membres sont la source la plus importante de contributions volontaires – environ 63 % ou US \$1268 millions de l'ensemble des recettes extrabudgétaires, contre 58 % ou US \$789 millions pour 2002-2003, comme l'illustrent les Figures 3 et 4 ci-après.

**Figure 3. Contributions extrabudgétaires pour les activités des programmes de l'OMS  
2004-2005**



**Figure 4. Contributions extrabudgétaires pour les activités des programmes de l'OMS  
2002-2003**

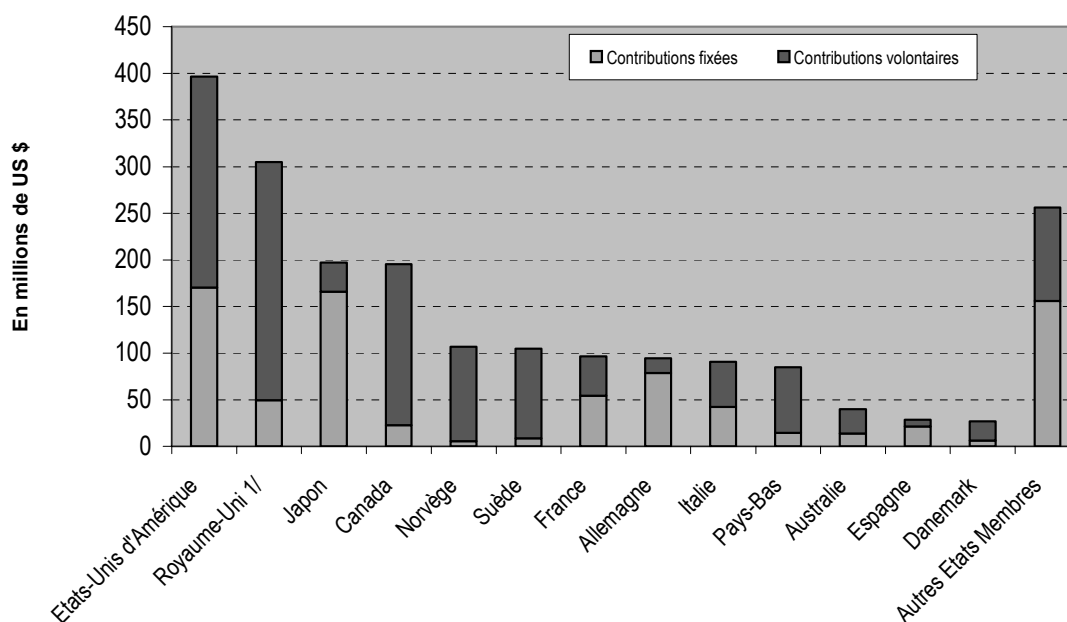


<sup>1</sup> Document A59/28 Add.1.

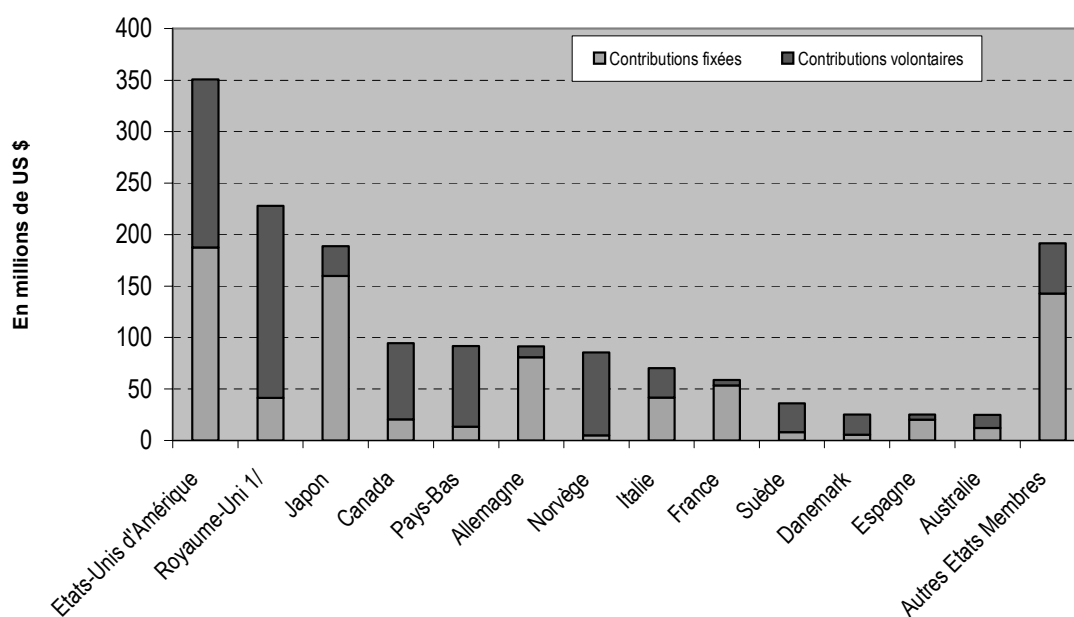
En associant le budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires, les Etats Membres ont fourni 71 % des recettes totales en 2004-2005 contre 76 % en 2002-2003.

Les contributions totales des Etats Membres, à savoir les contributions au budget ordinaire et les contributions volontaires pour 2004-2005 et pour l'exercice 2002-2003, sont indiquées ci-dessous aux Figures 5 et 6. Ces figures montrent que l'Organisation continue à être lourdement tributaire d'un nombre relativement restreint d'Etats Membres pour une grande partie du financement de son budget.

**Figure 5. Contributions fixées et contributions volontaires des Etats Membres 2004-2005**



**Figure 6. Contributions fixées et contributions volontaires des Etats Membres 2002-2003**



<sup>1/</sup> Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

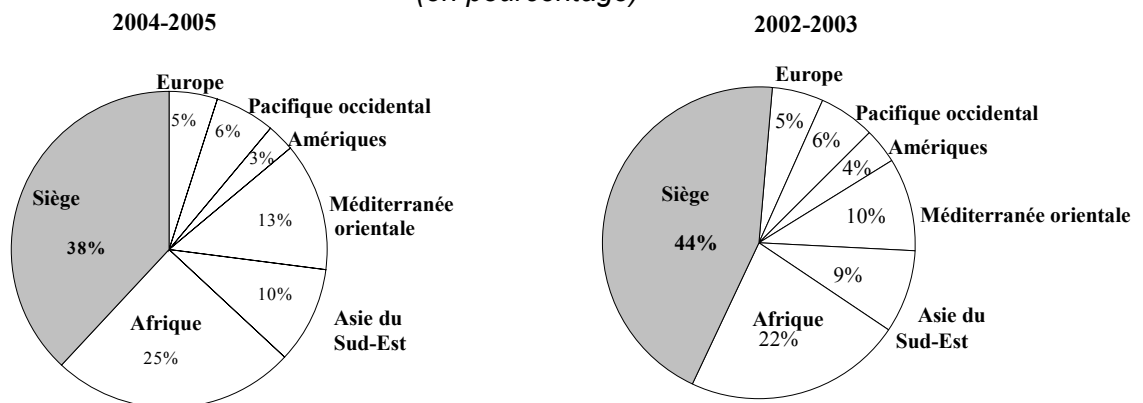
Le budget ordinaire est financé par les contributions fixées et les recettes diverses. Les contributions nettes en 2004-2005 s'établissaient à US \$863 millions dont US \$810 millions ont été versés pendant l'exercice, ce qui correspond à un taux de recouvrement de 94 %, comparable à celui des derniers exercices. Pour parvenir à un taux d'exécution du budget ordinaire de 99 %, le fonds de roulement, de US \$31 millions, a été utilisé dans sa totalité et un emprunt interne de US \$13 millions a dû être effectué. Si le taux d'exécution global de 97 % est excellent, il n'a été possible d'y parvenir qu'en ayant recours à l'emprunt ; en outre, il est inquiétant de constater qu'en 2004-2005, 6 % des contributions fixées, soit US \$53 millions, n'ont pas été réglés. Le total des arriérés de contributions, y compris les sommes dues au titre d'exercices antérieurs, s'établit à US \$146 millions, dont US \$93 millions – contre US \$88 millions au terme de l'exercice 2002-2003 – sont des arriérés de longue date. Des discussions sont en cours avec plusieurs des Etats Membres concernés pour les amener à régler ces arriérés de longue date dans le cadre de plans qui sont soumis à l'Assemblée de la Santé pour approbation. Je note avec satisfaction que, grâce à l'approbation de plusieurs de ces plans au cours de l'exercice, certains Etats Membres qui n'avaient pas réglé leur contribution depuis longtemps ont repris leurs versements. A cette occasion, je souhaiterais appeler les Etats Membres qui éprouvent des difficultés à régler leurs arriérés à contacter le Secrétariat pour discuter des modalités de paiement afin que leurs propositions soient soumises à l'Assemblée de la Santé pour examen.

Les recettes diverses servent à financer le budget ordinaire en réduisant le montant financé par les contributions fixées. En 2004-2005, un montant de US \$36 millions a été prévu pour financer une partie du budget ordinaire et répondre aux exigences du mécanisme d'ajustement et du plan d'incitation financière.

#### IV. Dépenses

En 2004-2005, les bureaux de pays et les bureaux régionaux étaient à l'origine de 62 % des dépenses et le Siège de 38 % alors que les proportions étaient respectivement de 56 % et 44 % en 2002-2003. La Figure 7 montre, en pourcentage, les dépenses pour l'ensemble des fonds par bureau, c'est-à-dire pour le Siège et pour chaque bureau régional, y compris les bureaux de pays, en 2004-2005 et en 2002-2003. On a constaté avec satisfaction, pour l'exercice 2004-2005, une inversion de la tendance à l'augmentation de la proportion des dépenses du Siège apparue en 2002-2003.

**Figure 7. Dépenses pour l'ensemble des fonds, bureaux régionaux et niveau mondial (Siège) 2004-2005 et 2002-2003 (en pourcentage)**



Les informations détaillées par domaine d'activité et par bureau apparaissent dans la section Exécution financière du budget programme de l'OMS 2004-2005, Tables récapitulatives 1 à 4 du présent rapport. La Table récapitulative 2 indique les dépenses par domaine d'activité de l'ensemble des bureaux pour le budget ordinaire et les autres fonds. Les domaines d'activité dont les dépenses sont les plus fortes sont vaccination et mise au point des vaccins (qui comprend l'éradication de la poliomyélite) ; préparation aux situations d'urgence et organisation des secours ; et informatique et infrastructure. Les taux d'exécution des domaines d'activité en 2004-2005 vont de 208 % (préparation aux situations d'urgence et organisation des secours) et 57 % (santé de la femme). Ces variations sont dues en grande partie à l'irrégularité au niveau des recettes, déjà évoquée plus haut.

Le Tableau 8 montre l'exécution financière par catégorie de dépenses en 2004-2005 et 2002-2003.

**Tableau 8. Exécution financière par catégorie de dépenses  
2004-2005 et 2002-2003**  
(en milliers de US \$)

Catégorie de dépenses	2004-2005		2002-2003	
	US \$	%	US \$	%
Dépenses liées au personnel	1 222	40	934	40
Fournitures, matériels, communications, contributions en nature	532	17	382	16
Subventions aux dépenses locales	427	14	317	14
Contrats, traductions, impression, traitement de données	332	11	251	11
Consultants/conseillers temporaires	113	4	117	5
Mobilier et matériel, y compris technologie de l'information	105	4	140	6
Voyages en mission	92	3	73	3
Bourses d'études et autres activités de formation	69	2	66	2
Contrats de recherche	55	2	55	2

La catégorie la plus importante des dépenses liées au personnel reflète le fait que l'OMS est une organisation technique. La récente création du programme Gestion des connaissances, et les investissements considérables consentis pour le développement et la sécurité du personnel et d'autres initiatives liées aux ressources humaines contribuent à assurer un appui approprié au personnel. Les dépenses concernant les subventions aux dépenses locales, les fournitures, le matériel, les télécommunications et les bourses d'études contribuent à appuyer une grande partie de l'activité de l'OMS dans les pays.

On trouvera à la Table récapitulative 6 de la section Exécution financière des informations plus détaillées sur l'exécution financière par catégorie de dépenses et par type de fonds pour 2004-2005.

## V. Gestion des liquidités

La stabilité financière de l'Organisation dépend non seulement de la perception des recettes en temps voulu, mais aussi d'une gestion efficace des liquidités et du risque lié au taux de change ainsi que des politiques de placement et de taux de change appropriées. A cet égard, je suis conseillé par un comité consultatif d'experts qui, parce qu'il est crucial de préserver le capital, fait régulièrement le point de la situation et formule des recommandations sur la stratégie à adopter compte tenu de la situation du marché.

### *Opérations de gestion des placements*

Au 31 décembre 2005, le montant total des liquidités et des placements de l'Organisation était de US \$1797 millions et les placements sont présentés au Tableau 1 du rapport. Ces placements représentent des liquidités et des actifs concernant les soldes de fonds d'un montant total de US \$1442 millions, comme indiqué dans l'Etat I. Le solde de US \$355 millions représente principalement des fonds concernant des engagements non réglés et le paiement de contributions à l'avance en 2006 par les Etats Membres. Il s'agit avant tout de placements à court terme pour le compte de programmes financés par le budget ordinaire et d'autres fonds pour lesquels les dépenses effectives en espèces n'ont pas encore été faites. Au total, US \$370 millions sont détenus pour des fonds à plus long terme, principalement le fonds de l'assurance-maladie du personnel et le compte pour les paiements de fin de contrat, et un montant total de US \$325 millions est placé pour le compte d'entités extérieures à l'OMS.



### *Opérations de couverture des risques de change*

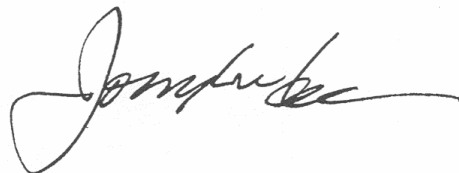
La valeur de certaines dépenses au budget ordinaire non exprimées en dollars des Etats-Unis a été protégée des effets de l'affaiblissement de cette monnaie au cours de l'exercice. Cette protection est apportée par la conclusion de contrats sur les monnaies et de contrats d'options. Au total, un montant de US \$30 millions a été porté au crédit des dépenses au titre du budget ordinaire en 2004-2005 à la suite de ces opérations.

Les opérations de couverture ne peuvent toutefois protéger l'Organisation que des fluctuations résultant des taux de change en cours d'exercice. Pour l'exercice 2006-2007, il est prévu que le dollar plus faible aura une incidence sur le pouvoir d'achat de ce budget, plus particulièrement en ce qui concerne le franc suisse, l'euro et la couronne danoise. Comparativement à 2004-2005, il est estimé que le coût en dollars des dépenses effectuées dans des monnaies autres que le dollar sera supérieur de quelque US \$50 millions en 2006-2007. Comparativement à 2002-2003, la différence est d'environ US \$100 millions.

## **VI. Conclusion**

J'ai pris note des observations formulées par le Commissaire aux Comptes dans son rapport détaillé à l'Assemblée de la Santé, inclus dans le présent document. Tous les problèmes qui y sont soulevés seront examinés sous peu par le Secrétariat et les mesures voulues seront prises.

L'augmentation des ressources financières et la complexité croissante des sollicitations auxquelles l'Organisation doit faire face constituent des défis pour la gestion financière future. Une grande partie des politiques et des procédures sur lesquelles reposent la transparence et l'intégrité financière ont été mises au point pour une organisation centralisée et dépendent de systèmes de technologie de l'information qui reflètent cette approche centralisée. Avec la création du système mondial de gestion, des politiques et des pratiques de gestion modernes sont établies sur la base des meilleures pratiques suivies dans le secteur public et le secteur privé. Ces nouvelles politiques seront appliquées en 2006 et 2007 et conduiront à une simplification et une clarté accrues des rapports financiers de l'OMS.



LEE Jong-wook  
Directeur général

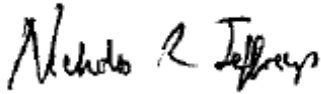
Genève, le 4 avril 2006

***Etats financiers vérifiés  
et notes concernant les comptes et les tableaux  
2004-2005***

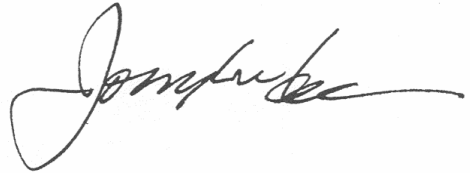
Cette partie du rapport financier présente la situation financière globale de l'Organisation au 31 décembre 2005. Les états financiers vérifiés, les notes et les tableaux de référence correspondants ont été préparés conformément au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière de l'Organisation, ainsi qu'aux normes comptables pour le système des Nations Unies. Les notes concernant les comptes font partie intégrante des états financiers ; les tableaux contiennent des précisions et des explications supplémentaires concernant les divers fonds et comptes spéciaux administrés par l'Organisation. Lorsqu'il y a lieu, des chiffres comparatifs sont fournis pour l'exercice précédent.

## Certification des états financiers

Les états qui suivent, numérotés de I à IV et les notes concernant les comptes et les Tableaux 1 à 11 sont approuvés.



Nicholas R. Jeffreys  
Contrôleur financier



LEE Jong-wook  
Directeur général

Le 4 avril 2006



**VIJAYENDRA N. KAUL**

भारत के नियंत्रक - महालेखापरीक्षक  
COMPTROLLER & AUDITOR GENERAL OF INDIA

Le 5 avril 2006

**LETTRE D'ENVOI**

**Madame/Monsieur le Président de l'Assemblée mondiale de la Santé  
Organisation mondiale de la Santé  
CH-1211 Genève 27  
Suisse**

**Madame/Monsieur le Président,**

J'ai l'honneur de présenter à la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé mon rapport et mon opinion sur les états financiers de l'Organisation pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2005.

En faisant parvenir mon rapport, je tiens à souligner que j'ai donné l'occasion au Directeur général de formuler des observations sur mes constatations, ainsi que le prévoit le Règlement financier de l'Organisation mondiale de la Santé, et j'ai reçu l'assurance qu'il n'avait pas d'observations significatives à formuler.

Veillez agréer, Madame/Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

**Vijayendra N. Kaul  
Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l'Inde  
Commissaire aux Comptes**

## Opinion du Commissaire aux Comptes

A l'Assemblée mondiale de la Santé

Nous avons vérifié les états financiers, et plus précisément les Etats I à IV, les Tableaux 1 à 11 et les Notes de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2005. C'est au Directeur général qu'incombe la responsabilité de ces états financiers, la mienne consistant à exprimer sur ces états une opinion en m'appuyant sur les résultats de ma vérification.

Notre vérification des comptes a été effectuée conformément aux normes communes du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'Energie atomique et aux Normes d'audit internationales. En vertu de ces normes, nous devons organiser et effectuer la vérification de façon à assurer de manière raisonnable que les états financiers ne comportent aucune indication matériellement fausse. La vérification consiste à examiner, par sondage, pour autant que le Commissaire aux Comptes le juge nécessaire compte tenu de la situation, les éléments apportés à l'appui des montants et des informations figurant dans les états financiers. La vérification consiste aussi à évaluer les principes comptables utilisés et les estimations significatives effectuées par le Directeur général, ainsi que la présentation d'ensemble des états financiers. Je suis d'avis que notre vérification offre une base raisonnable pour émettre la présente opinion.

Mon opinion est que les états financiers présentent équitablement, à tous égards, la situation financière de l'Organisation mondiale de la Santé au 31 décembre 2005 et les résultats des opérations effectuées et des mouvements de trésorerie pendant l'exercice qui s'est terminé à cette date, conformément aux règles comptables figurant dans l'exposé des règles comptables, qui ont été appliquées sur une base compatible avec celle de l'exercice antérieur.

En outre, mon opinion est que les opérations de l'Organisation mondiale de la Santé que nous avons contrôlées dans le cadre de notre travail de vérification ont, sur tous les points importants, été conformes au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

Conformément à l'article XIV du Règlement financier, j'ai également soumis un rapport détaillé sur la vérification des états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé.



**Vijayendra N. Kaul**  
**Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l'Inde**  
**Commissaire aux Comptes**  
**New Delhi, Inde**  
**5 avril 2006**

**Etat I**

**Etat récapitulatif des recettes et dépenses et évolution du solde des fonds :  
ensemble des fonds  
Exercice 2004-2005**

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Référence	Budget ordinaire <sup>a/</sup> (Tableaux 4,5,6)	Fonds bénévole pour la promotion de la santé (A59/28 Add.1)	Autres fonds OMS (Etat I.1)	Fonds fiduciaires (Etats I.2, I.3, I.4)
<b>Recettes :</b>					
<i>Contributions fixées :</i>					
Pour le budget effectif (2004-2005)		858 475		4 626	
Mécanisme d'ajustement		(12 364)			
Plan d'incitation financière		(1 574)			
Membres nouveaux et précédemment inactifs					
<b>Total : Contributions fixées</b>		<b>844 537</b>		<b>4 626</b>	
<i>Contributions volontaires :</i>					
Activités liées à des programmes de l'OMS	Note 4		1 698 786		269 228
Activités non liées à des programmes de l'OMS					535 951
<i>Recettes accessoires :</i>					
Allègement de contributions auquel les Etats Membres concernés ont renoncé				8 160	49
Activités productrices de recettes	Note 5				29 306
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	Note 13			164 818	
Recettes correspondant à la prestation de services	Note 6				27 435
Intérêts créditeurs : - intérêts - différence de change répartie			24 646	15 972	320
Gains (pertes) sur les opérations de couverture du risque de change	Note 7			56 790	174 624
Divers					
<b>Total des recettes</b>		<b>844 537</b>	<b>1 723 432</b>	<b>250 686</b>	<b>1 036 593</b>
<b>Dépenses :</b>					
Activités liées à des programmes de l'OMS	Note 9	871 163	1 623 160	237 100	300 612
Activités non liées à des programmes de l'OMS				32 385	622 796
<b>Total des dépenses</b>		<b>871 163</b>	<b>1 623 160</b>	<b>269 485</b>	<b>923 408</b>
<b>Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit)</b>					
		<b>(26 626)</b>	<b>100 272</b>	<b>(18 799)</b>	<b>113 185</b>
Provision pour retard de recouvrement des contributions fixées		(52 981)			
Règlement des contributions d'années antérieures	Note 10	32 744		12 204	
Economies réalisées lors du paiement des engagements non réglés d'exercices antérieurs				5 992	20 854
Augmentation des immobilisations					
Virements entre fonds	Annexe 1	35 574	(2 310)	(35 574)	2 310
Ajustement par rapport au solde des fonds					6 031
<b>Total : évolution du solde des fonds</b>	Etat III	<b>(11 289)</b>	<b>97 962</b>	<b>(36 177)</b>	<b>142 380</b>
<b>Solde des fonds - 1<sup>er</sup> janvier 2004</b>	Etat II	<b>(1 744)</b>	<b>455 885</b>	<b>215 903</b>	<b>506 633</b>
<b>Solde des fonds - 31 décembre 2005</b>	Etat II	<b>(13 033)</b>	<b>553 847</b>	<b>179 726</b>	<b>649 013</b>

Les notes et tableaux contenus dans le rapport font partie intégrante des états financiers.

<sup>a/</sup> Y compris le fonds de roulement.

**Etat I (suite)**

Fonds propres des Membres engagés dans les immobilisations	Total partiel	Eliminations (Etat I, Annexe 2)	Total		
			2004-2005	2002-2003	
					<b>Recettes :</b>
	863 101		863 101	795 193	<i>Contributions fixées :</i>
	(12 364)		(12 364)		Pour le budget effectif (2004-2005)
	(1 574)		(1 574)	(22 695)	Mécanisme d'ajustement
				4	Plan d'incitation financière
					Membres nouveaux et précédemment inactifs
	849 163		849 163	772 502	<i>Total : Contributions fixées</i>
					<i>Contributions volontaires :</i>
	1 968 014	(32 150)	1 935 864	1 143 130	Activités liées à des programmes de l'OMS
	535 951		535 951	388 861	Activités non liées à des programmes de l'OMS
					<i>Recettes accessoires :</i>
				5 477	Allègement de contributions auquel les Etats
					Membres concernés ont renoncé
	8 209		8 209	7 302	Activités productrices de recettes
	29 306		29 306	134 300	Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations
	164 818	(164 818)			Recettes correspondant à la prestation de services
	68 053		68 053	83 974	Intérêts créditeurs : - intérêts
	320		320	(859)	- différence de change répartie
				2 972	Gains (pertes) sur les opérations de couverture du
					risque de change
	231 414	(133 736)	97 678	69 845	Divers
	3 855 248	(330 704)	3 524 544	2 607 504	<i>Total des recettes</i>
					<b>Dépenses :</b>
	3 032 035	(303 365)	2 728 670	2 047 634	Activités liées à des programmes de l'OMS
	655 181	(27 339)	627 842	424 925	Activités non liées à des programmes de l'OMS
	3 687 216	(330 704)	3 356 512	2 472 559	<i>Total des dépenses</i>
					<b>Excédent des recettes sur les dépenses</b>
					<b>(ou déficit)</b>
					Provision pour retard de recouvrement des
	(52 981)		(52 981)	(49 908)	contributions fixées
	44 948		44 948	59 045	Règlement des contributions d'années antérieures
					Economies réalisées lors du paiement des engagements
	26 846		26 846	26 245	non réglés d'exercices antérieurs
4 987	4 987		4 987	239	Augmentation des immobilisations
					Virements entre fonds
	6 031		6 031		Ajustement par rapport au solde des fonds
4 987	197 863		197 863	170 566	<b>Total : évolution du solde des fonds</b>
67 127	1 243 804		1 243 804	1 073 238	<b>Solde des fonds - 1<sup>er</sup> janvier 2004</b>
72 114	1 441 667		1 441 667	1 243 804	<b>Solde des fonds - 31 décembre 2005</b>

**Etat I.1**

**Autres fonds de l'OMS  
Exercice 2004-2005**

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Référence	Recettes diverses (Tableau 6; Note 8)	Recettes occasionnelles affectées aux programmes prioritaires	Fonds immobilier (Tableau 9)	Fonds pour la sécurité (Note 34)	Autres fonds (Note 28)
<b>Recettes :</b>						
<i>Contributions fixées :</i>						
Pour le budget effectif (2004-2005)						
Membres nouveaux ou précédemment inactifs						
<hr/>						
<i>Total : Contributions fixées</i>						
<i>Recettes accessoires :</i>						
Allègement de contributions auquel les Etats						
Membres concernés ont renoncé						
Activités productrices de recettes	Note 5			698		1 443
Recettes correspondant à la prestation de services	Note 6					
Intérêts créditeurs : - intérêts		7 645		159	156	138
- différence de change répartie		320				
Gains (pertes) sur les opérations de couverture						
Autres		2 045	44	5 820	8 910	10 271
<i>Total des recettes</i>		<hr/> 10 010	<hr/> 44	<hr/> 6 677	<hr/> 9 066	<hr/> 11 852
<b>Dépenses :</b>						
Note 9						
Activités liées à des programmes de l'OMS			(14)		10 303	7 536
Activités non liées à des programmes de l'OMS				6 573		2 801
<i>Total des dépenses</i>			<hr/> (14)	<hr/> 6 573	<hr/> 10 303	<hr/> 10 337
<b>Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit)</b>						
		<hr/> 10 010	<hr/> 58	<hr/> 104	<hr/> (1 237)	<hr/> 1 515
Règlement des contributions d'exercices antérieurs						
Economies réalisées lors du paiement des						
engagements non réglés d'exercices antérieurs						
Virements entre fonds	Annexe 1	5 992				
		<hr/> (35 574)				
<b>Total : évolution du solde des fonds</b>		<hr/> (7 368)	<hr/> 58	<hr/> 104	<hr/> (1 237)	<hr/> 1 515
<b>Solde des fonds - 1<sup>er</sup> janvier 2004</b>		<hr/> 9 800	<hr/> (58)	<hr/> 1 038	<hr/> 1 466	<hr/> 4 441
<b>Solde des fonds - 31 décembre 2005</b>		<hr/> 2 432		<hr/> 1 142	<hr/> 229	<hr/> 5 956

Les notes et tableaux contenus dans le rapport font partie intégrante des états financiers.



## Etat I.1 (suite)

Fonds de roulement des ventes (Note 11)	Fonds pour la technologie de l'information (Note 35)	Compte spécial de frais généraux (Tableau 8)	Fonds de péréquation des impôts (Note 3)	Compte pour les paiements de fin de contrat (Tableau 10)	Total		
					2004-2005	2002-2003	
							<b>Recettes :</b>
			4 626		<b>4 626</b>	2 667	<i>Contributions fixées :</i>
						4	Pour le budget effectif (2004-2005)
							Membres nouveaux ou précédemment inactifs
			4 626		<b>4 626</b>	2 671	<i>Total : Contributions fixées</i>
							<i>Recettes accessoires :</i>
						5 478	Allègement de contributions auquel les Etats
						6 621	Membres concernés ont renoncé
6 019		149 698		15 120	<b>8 160</b>	6 621	Activités productrices de recettes
	919	4 675		2 280	<b>15 972</b>	134 032	Recettes correspondant à la prestation de services
					<b>320</b>	27 162	Intérêts créditeurs : - intérêts
						(859)	- différence de change répartie
	29 700				<b>56 790</b>	2 972	Gains (pertes) sur les opérations de couverture
						15 730	Autres
6 019	30 619	154 373	4 626	17 400	<b>250 686</b>	193 807	<i>Total des recettes</i>
							<b>Dépenses :</b>
7 843	13 223	198 209			<b>237 100</b>	139 535	Activités liées à des programmes de l'OMS
			9 109	13 902	<b>32 385</b>	25 079	Activités non liées à des programmes de l'OMS
7 843	13 223	198 209	9 109	13 902	<b>269 485</b>	164 614	<i>Total des dépenses</i>
(1 824)	17 396	(43 836)	(4 483)	3 498	<b>(18 799)</b>	29 193	<b>Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit)</b>
					<b>12 204</b>	3 416	Règlement des contributions d'exercices antérieurs
					<b>5 992</b>	8 705	Economies réalisées lors du paiement des engagements non réglés d'exercices antérieurs
					<b>(35 574)</b>	(77 736)	Virements entre fonds
(1 824)	17 396	(43 836)	(4 483)	3 498	<b>(36 177)</b>	(36 422)	<b>Total : évolution du solde des fonds</b>
6 475	1 950	136 103	1 777	52 911	<b>215 903</b>	252 325	<b>Solde des fonds - 1<sup>er</sup> janvier 2004</b>
4 651	19 346	92 267	(2 706)	56 409	<b>179 726</b>	215 903	<b>Solde des fonds - 31 décembre 2005</b>

**Etat I.2**

**Fonds fiduciaires – Arrangements interorganisations  
Exercice 2004-2005**

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Référence	Coopération technique			Programme des Nations Unies pour le Contrôle international des Drogues
		Programme des Nations Unies pour le Développement	Fonds des Nations Unies pour la Population	Programme des Nations Unies pour l'Environnement	
<b>Recettes :</b>					
<i>Recettes accessoires :</i>					
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	Note 13	632	8 532	771	207
Intérêts créditeurs					
Autres		8	8		
<i>Total des recettes</i>		640	8 540	771	207
<b>Dépenses :</b>					
Activités liées à des programmes de l'OMS	Note 9	1 441	9 893	771	37
<i>Total des dépenses</i>		1 441	9 893	771	37
<b>Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit)</b>		(801)	(1 353)		170
Economies réalisées lors du paiement des engagements non réglés d'exercices antérieurs		25	67		20
Virements entre fonds					
Ajustement par rapport au solde de fonds	Note 33	5 500			
<b>Total : évolution du solde des fonds</b>	Etat I	4 724	(1 286)		190
<b>Solde des fonds - 1<sup>er</sup> janvier 2004</b>	Etat II	(2 704)	(1 703)	20	(170)
<b>Solde des fonds - 31 décembre 2005</b>	Etat II	2 020	(2 989)	20	20

Les notes et tableaux contenus dans le rapport font partie intégrante des états financiers.

*Etat I.2 (suite)*

<u>Coopération technique</u>		<u>Services de fournitures</u>				
<b>Programme</b>		<b>Autres</b>		<b>Total</b>		
<b>Iraq des Nations Unies Rés. 986 CS</b>	<b>Autres fonds des Nations Unies</b>	<b>organisations du système des Nations Unies</b>		<b>2004-2005</b>	<b>2002-2003</b>	
						<b>Recettes :</b>
						<i>Recettes accessoires :</i>
8 796	2 130	8 238		29 306	134 300	Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations
32				32	1 606	Intérêts créditeurs
(224)				(208)	(1 329)	Autres
8 604	2 130	8 238		29 130	134 577	<i>Total des recettes</i>
						<b>Dépenses :</b>
1 444	2 270	11 067		26 923	150 544	Activités liées à des programmes de l'OMS
1 444	2 270	11 067		26 923	150 544	<i>Total des dépenses</i>
7 160	(140)	(2 829)		2 207	(15 967)	<b>Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit)</b>
						Economies réalisées lors du paiement des engagements non réglés d'exercices antérieurs
6 145	78			6 335	506	Virements entre fonds
	(1 444)			(1 444)	552	Ajustement par rapport au solde de fonds
				5 500		
13 305	(1 506)	(2 829)		12 598	(14 909)	<b>Total : évolution du solde des fonds</b>
(13 305)	2 340	4 546		(10 976)	3 933	<b>Solde des fonds - 1<sup>er</sup> janvier 2004</b>
	834	1 717		1 622	(10 976)	<b>Solde des fonds - 31 décembre 2005</b>

**Etat I.3**

**Fonds fiduciaires – Activités liées à des programmes de l'OMS  
Exercice 2004-2005**

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

		Coopération technique				
	Référence	Programme mondial de lutte contre le SIDA	Programme de lutte contre l'onchocercose <sup>a/</sup>	Programme africain de lutte contre l'onchocercose <sup>a/</sup>	Fonds fiduciaire Sasakawa pour la Santé <sup>a/</sup>	TDR <sup>a/b/</sup>
<b>Recettes</b>						
<i>Contributions volontaires :</i>						
Activités liées à des programmes de l'OMS				22 470	5 304	63 009
<i>Recettes accessoires :</i>						
Activités productrices de recettes	Note 5		5			
Intérêts créditeurs		6	83	398	404	982
Autres			18	144		(679)
<b>Total des recettes</b>		<b>6</b>	<b>106</b>	<b>23 012</b>	<b>5 708</b>	<b>63 312</b>
<b>Dépenses :</b>						
	Note 9					
Activités liées à des programmes de l'OMS				26 159	9 311	65 699
<b>Total des dépenses</b>				<b>26 159</b>	<b>9 311</b>	<b>65 699</b>
<b>Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit)</b>		<b>6</b>	<b>106</b>	<b>(3 147)</b>	<b>(3 603)</b>	<b>(2 387)</b>
Economies réalisées lors du paiement des engagements non réglés d'exercices antérieurs			311	4 692	482	1 594
Virements entre fonds	Annexe 1	(291)				2 280
<b>Total : évolution du solde des fonds</b>	Etat I	<b>(285)</b>	<b>417</b>	<b>1 545</b>	<b>(3 121)</b>	<b>1 487</b>
<b>Solde des fonds - 1<sup>er</sup> janvier 2004</b>	Etat II	<b>285</b>	<b>1 851</b>	<b>2 278</b>	<b>10 131</b>	<b>17 309</b>
<b>Solde des fonds - 31 décembre 2005</b>	Etat II		<b>2 268</b>	<b>3 823</b>	<b>7 010</b>	<b>18 796</b>

Les notes et tableaux contenus dans le rapport font partie intégrante des états financiers.

<sup>a/</sup> Pour les états financiers détaillés, voir l'annexe (document A59/28 Add.1).

<sup>b/</sup> Fonds fiduciaire du Programme spécial UNICEF/PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales.

<sup>c/</sup> Fonds fiduciaire du Programme spécial PNUD/FNUAP/OMS/Banque mondiale de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine.

**Etat I.3 (suite)**

HRP <sup>a/c</sup>	Coopération technique		Services de fournitures	Total		
	Cadres associés	Autres fonds de coopération technique	Services et institutions de santé nationaux	2004-2005	2002-2003	
						<b>Recettes</b>
						<i>Contributions volontaires :</i>
20 696	6 468	61 540	89 741	<b>269 228</b>	183 791	Activités liées à des programmes de l'OMS
						<i>Recettes accessoires :</i>
44				<b>49</b>	681	Activités productrices de recettes
279	45	6		<b>2 203</b>	4 108	Intérêts créditeurs
(9)				<b>(526)</b>	(39)	Autres
21 010	6 513	61 546	89 741	<b>270 954</b>	188 541	<i>Total des recettes</i>
						<b>Dépenses :</b>
26 113	6 584	55 295	84 528	<b>273 689</b>	180 720	Activités liées à des programmes de l'OMS
26 113	6 584	55 295	84 528	<b>273 689</b>	180 720	<i>Total des dépenses</i>
(5 103)	(71)	6 251	5 213	<b>(2 735)</b>	7 821	<b>Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit)</b>
						Economies réalisées lors du paiement des engagements non réglés d'exercices antérieurs
761				<b>7 840</b>	11 356	
852				<b>2 841</b>	1 104	Virements entre fonds
(3 490)	(71)	6 251	5 213	<b>7 946</b>	20 281	<b>Total : évolution du solde des fonds</b>
8 122	3 295	23 848	2 879	<b>69 998</b>	49 717	<b>Solde des fonds - 1<sup>er</sup> janvier 2004</b>
4 632	3 224	30 099	8 092	<b>77 944</b>	69 998	<b>Solde des fonds - 31 décembre 2005</b>

**Etat I.4**

**Autres fonds fiduciaires et entités associées  
Exercice 2004-2005**

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

<b>Référence</b>	<b>Fonds fiduciaire du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) (Note 14)</b>	<b>Centre international de Recherche sur le Cancer (Note 14)</b>	<b>Centre international de Calcul (Note 14)</b>	<b>Assurance- maladie du personnel (Notes 14, 15)</b>
<b>Recettes</b>				
<i>Contributions volontaires :</i>				
Activités non liées à des programmes de l'OMS	369 564	60 635		
<i>Recettes accessoires :</i>				
Intérêts créditeurs	5 812			19 124
Autres	1 339		62 950	111 069
<i>Total des recettes</i>	<u>376 715</u>	<u>60 635</u>	<u>62 950</u>	<u>130 193</u>
<b>Dépenses :</b>				
	Note 9			
Activités non liées à des programmes de l'OMS	315 853	60 102	55 849	87 109
<i>Total des dépenses</i>	<u>315 853</u>	<u>60 102</u>	<u>55 849</u>	<u>87 109</u>
<b>Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit)</b>	<u>60 862</u>	<u>533</u>	<u>7 101</u>	<u>43 084</u>
Economies réalisées lors du paiement des engagements non réglés d'exercices antérieurs	3 274	286	343	
Virements entre fonds	914			
Ajustement par rapport au solde des fonds	Annexe 1 Note 36	531		
<b>Total : évolution du solde des fonds</b>	Etat I	65 050	1 350	7 444
<b>Solde des fonds - 1<sup>er</sup> janvier 2004</b>	Etat II	<u>134 102</u>	<u>22 596</u>	<u>3 073</u>
<b>Solde des fonds - 31 décembre 2005</b>	Etat II	<u>199 152</u>	<u>23 946</u>	<u>310 700</u>

Les notes et tableaux contenus dans le rapport font partie intégrante des états financiers.

*Etat I.4 (suite)*

Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme (Note 14)	Autres fonds (Note 16)	Fondations (Note 17)	Total		
			2004-2005	2002-2003	
					<b>Recettes</b>
					<i>Contributions volontaires :</i>
100 000	4 454	1 298	535 951	388 861	Activités non liées à des programmes de l'OMS
					<i>Recettes accessoires :</i>
	151	113	25 200	31 006	Intérêts créditeurs
			175 358	126 260	Autres
100 000	4 605	1 411	736 509	546 127	<i>Total des recettes</i>
					<b>Dépenses :</b>
100 117	3 625	141	622 796	415 615	Activités non liées à des programmes de l'OMS
100 117	3 625	141	622 796	415 615	<i>Total des dépenses</i>
(117)	980	1 270	113 713	130 512	<b>Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit)</b>
					Economies réalisées lors du paiement des engagements non réglés d'exercices antérieurs
2 776			6 679	5 677	Virements entre fonds
			914		Ajustement par rapport au solde des fonds
			531		
2 659	980	1 270	121 837	136 189	<b>Total : évolution du solde des fonds</b>
12 798	5 253	2 172	447 610	311 421	<b>Solde des fonds - 1<sup>er</sup> janvier 2004</b>
15 457	6 233	3 442	569 447	447 610	<b>Solde des fonds - 31 décembre 2005</b>

**Etat I, Annexe I**

**Virements entre fonds<sup>a/</sup>**

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Fonds	Montant affecté au budget effectif, 2004-2005 (Paragraphe 6.5 du Règlement financier et résolution WHA56.32)				Autres virements concernant les programmes	Total
Budget ordinaire et fonds de roulement	(35 574)					(35 574)
Recettes diverses	35 574					35 574
Fonds bénévole pour la promotion de la santé		852	(1 444)	623	2 280	2 310
TDR <sup>b/</sup>					(2 280)	(2 280)
HRP <sup>c/</sup>		(852)				(852)
Programme mondial de lutte contre le SIDA		291				291
ONUSIDA		(291)		(623)		(914)
Fonds fiduciaire de l'UNICEF			1 444			1 444
<b>Virements nets</b>	-	-	-	-	-	-

<sup>a/</sup> Ces virements entre fonds ont été effectués en application de décisions de l'Assemblée de la Santé et les autres virements concernant les programmes conformément aux pratiques comptables établies.

<sup>b/</sup> Fonds fiduciaire du Programme spécial UNICEF/PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales.

<sup>c/</sup> Fonds fiduciaire du Programme spécial PNUD/FNUAP/OMS/Banque mondiale de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine.



**Etat I, Annexe 2****Eliminations***(en milliers de dollars des Etats-Unis)*

<b>Fonds d'origine</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Fonds bénéficiaire</b>	<b>Recettes</b>
Budget ordinaire	2 009	TDR <sup>a/</sup>	2 009
	50	Programme africain de lutte contre l'onchocercose	50
	5 820	Fonds immobilier	5 820
	2 910	Fonds pour la sécurité	2 910
	9 700	Fonds pour la technologie de l'information	9 700
Fonds des Nations Unies pour la Population	3 180	HRP <sup>b/</sup>	3 180
TDR <sup>a/</sup>	2 393	Compte spécial de frais généraux	2 393
Programme africain de lutte contre l'onchocercose	1 190	TDR <sup>a/</sup>	1 190
	300	Compte spécial de frais généraux	300
Services de fournitures - Fonds fiduciaire pour l'Iraq	3 740	Compte spécial de frais généraux	3 740
Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme	2 069	Compte spécial de frais généraux	2 069
Fonds bénévole pour la promotion de la santé	222	TDR <sup>a/</sup>	222
ONUSIDA	505	HRP <sup>b/</sup>	505
	24 993	Fonds bénévole pour la promotion de la santé	24 993
	3 501	Compte spécial de frais généraux	3 501
Centre international de Calcul	863	Compte spécial de frais généraux	863
Ensemble des fonds	15 120	Compte pour les paiements de fin de contrat	15 120
	79 083	Assurance-maladie du personnel	79 083
	10 224	Développement du personnel	10 224
Compte spécial de frais généraux	6 000	Fonds pour la sécurité	6 000
	20 000	Fonds pour la technologie de l'information	20 000
Fonds bénévole pour la promotion de la santé et autres fonds - Frais d'appui aux programmes	136 832	Compte spécial de frais généraux	136 832
<b>Total - Elimination des dépenses</b>	<b>330 704</b>	<b>Total - Elimination des recettes</b>	<b>330 704</b>

<sup>a/</sup> Fonds fiduciaire du Programme spécial UNICEF/PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales.

<sup>b/</sup> Fonds fiduciaire du Programme spécial PNUD/FNUAP/OMS/Banque mondiale de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine.

**Etat II**

**Etat de l'actif, du passif et du solde des fonds  
au 31 décembre 2005**

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Référence	2005	2003
<b>Actif</b>			
Espèces en banque, en transit et en caisse	Tableau 1, Note 18	96 186	119 128
Dépôts et titres	Tableau 1	1 701 251	1 342 530
Comptes débiteurs			
Contributions à recouvrer des Etats Membres	Tableau 4	145 559	137 526
<i>A déduire</i> : Provision pour retard de recouvrement des contributions		(145 559)	(137 526)
Contributions nettes		-	-
Créances diverses	Note 20	63 955	56 266
<i>Total : Comptes débiteurs</i>		63 955	56 266
Dépenses réglées par anticipation	Note 21	16 623	1 365
Intérêts à recevoir	Note 18	17 718	4 929
Constructions en cours	Note 27	26 510	2 890
Immobilisations	Note 22	76 307	67 127
<b>Total : Actif</b>		<b>1 998 550</b>	<b>1 594 235</b>
<b>Passif et solde des fonds</b>			
<i>Passif</i>			
Contributions des Membres reçues en avance	Note 24	50 328	46 686
Engagements non réglés	Note 25	434 209	247 250
Comptes créditeurs	Note 26	42 517	53 663
Emprunts remboursables	Notes 27, 32	29 829	2 832
<i>Total : Passif</i>		556 883	350 431
<i>Solde des fonds</i>			
Fonds fiduciaires	Etats I.2,I.3,I.4	649 013	506 633
Fonds bénévole pour la promotion de la santé	Etat I	553 847	455 885
Budget ordinaire et fonds de roulement	Etat I	(13 033)	(1 744)
Autres fonds de l'OMS	Etat I.1	179 726	215 903
Fonds propres des Membres engagés dans les immobilisations	Etat I	72 114	67 127
<i>Total : Solde des fonds</i>		1 441 667	1 243 804
<b>Total : Passif et solde des fonds</b>		<b>1 998 550</b>	<b>1 594 235</b>

Les notes et tableaux contenus dans le rapport font partie intégrante des états financiers.

**Etat III****Etat des flux de trésorerie  
Exercice 2004-2005***(en milliers de dollars des Etats-Unis)*

	2004-2005	2002-2003 (voir Note 37)
<b>Flux de trésorerie provenant du fonctionnement</b>		
Evolution du solde des fonds (Etat I)	197 863	123 994
(Augmentation)/diminution des sommes à recevoir - Créances diverses	(7 689)	(10 705)
(Augmentation)/diminution des dépenses réglées à l'avance	(15 258)	250
Augmentation/(diminution) des contributions reçues d'avance	3 642	11 517
Augmentation/(diminution) des engagements non réglés	186 959	(103 298)
Augmentation/(diminution) des comptes créditeurs	(11 146)	15 091
<i>A déduire</i> : Intérêts créditeurs compris dans le solde des fonds	(68 373)	(83 115)
<i>Encaisse nette provenant du fonctionnement</i>	285 998	(46 266)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de placement et de financement</b>		
(Augmentation)/diminution des dépôts et titres	(358 721)	(59 066)
Augmentation/(diminution) des emprunts remboursables	26 997	2 832
<i>A ajouter</i> : Intérêts créditeurs compris dans le solde des fonds	68 373	83 115
<i>A déduire</i> : Intérêts à recevoir	(12 789)	11 461
<i>Encaisse nette provenant des activités de placement et de financement</i>	(276 140)	38 342
<b>Flux de trésorerie provenant d'autres sources</b>		
(Augmentation)/diminution des terrains et bâtiments	(9 180)	(240)
(Augmentation)/diminution - construction en cours	(23 620)	(2 890)
<i>Encaisse nette provenant d'autres sources</i>	(32 800)	(3 130)
<b>Augmentation/(diminution) nette de l'encaisse</b>	(22 942)	(11 054)
<b>Encaisse au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et 2002</b>	119 128	130 182
<b>Encaisse au 31 décembre 2005 et 2003</b>	96 186	119 128

*Etat IV*

**Etat des crédits ouverts  
Exercice 2004-2005**

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Section de la résolution portant ouverture de crédits	Montants approuvés par la résolution WHA56.32	Virements entre sections effectués par le Directeur général (Note 38)	Virements entre sections en pourcentage des ouvertures de crédits approuvées	Crédits effectifs	Dépenses (Note 38)	Solde non engagé des crédits (Note 38)
1. Maladies transmissibles	93 025	957	1,03	93 982	92 734	1 248
2. Maladies non transmissibles et santé mentale	69 616	(4 010)	(5,76)	65 606	64 973	633
3. Santé familiale et communautaire	60 340	(6 034)	(10,00)	54 306	53 701	605
4. Développement durable et milieux favorables à la santé	81 802	(5 370)	(6,56)	76 432	75 553	879
5. Technologie de la santé et produits pharmaceutiques	49 728	(3 776)	(7,59)	45 952	45 627	325
6. Bases factuelles et information à l'appui des politiques	175 451	(4 537)	(2,59)	170 914	169 258	1 656
7. Relations extérieures et organes directeurs	44 055	(854)	(1,94)	43 201	42 811	390
8. Administration	139 294	(2 616)	(1,88)	136 678	135 168	1 510
9. Directeur général, Directeurs régionaux et fonctions indépendantes	21 670	2 670	12,32	24 340	24 092	248
10. Présence de l'OMS dans les pays	111 130	24 250	21,82	135 380	134 266	1 114
11. Divers	34 000	(680)	(2,00)	33 320	32 980	340
<b>Budget effectif</b>	<b>880 111</b>			<b>880 111</b>	<b>871 163</b>	<b>8 948</b>
12. Virement au fonds de péréquation des impôts	80 000			80 000	80 000	
<b>Total</b>	<b>960 111</b>			<b>960 111</b>	<b>951 163</b>	<b>8 948</b>

## *Notes concernant les états financiers*

### **1. Exposé des objectifs**

- 1.1 L'objectif de l'Organisation mondiale de la Santé, énoncé à l'article 1 de la Constitution, est d'amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible.
- 1.2 Pour atteindre cet objectif, l'Organisation exerce les fonctions énumérées à l'article 2 de la Constitution.
- 1.3 Le programme général de travail 2002-2005, approuvé par l'Assemblée mondiale de la Santé dans la résolution WHA54.1, fixe le cadre général du budget programme pour l'exercice 2004-2005.
- 1.4 En mai 2003, la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé (WHA56.32) a ouvert pour l'exercice 2004-2005 des crédits de US \$880,1 millions au budget effectif et a noté que le montant estimatif des dépenses à financer par d'autres fonds s'élevait à US \$1825 millions. Ce chiffre a ensuite été revu à la hausse (US \$1944 millions) lors de la cent treizième session du Conseil exécutif en janvier 2004.

### **2. Exposé des règles comptables**

#### **2.1 Règles comptables générales**

Les règles comptables et les pratiques suivies pour l'établissement de rapports sont conformes aux dispositions du Règlement financier et des Règles de Gestion financière de l'OMS. En l'absence de dispositions explicites du Règlement financier et des Règles de Gestion financière, ce sont celles des normes comptables pour le système des Nations Unies qui sont applicables. Les états financiers, les notes qui les accompagnent et les tableaux sont établis conformément aux normes comptables pour le système des Nations Unies et selon la présentation prévue par ces normes.

#### **2.2 Présentation des états et tableaux financiers**

Les états et tableaux financiers, ainsi que les notes et les tableaux qui les accompagnent, sont établis en dollars des Etats-Unis. L'ensemble de l'actif et du passif, y compris les comptes débiteurs et créditeurs, sont comptabilisés globalement dans les livres de l'Organisation.

#### **2.3 Conversion des opérations effectuées dans d'autres monnaies**

La conversion en dollars des Etats-Unis des opérations exprimées dans d'autres monnaies est effectuée au taux de change comptable en vigueur à l'Organisation des Nations Unies applicable au moment de l'opération. Il est toutefois rendu compte des opérations correspondant aux dépenses du compte d'avance sur la base du taux de change comptable en vigueur à la date où les dépenses sont comptabilisées.

L'actif et le passif dans d'autres monnaies à la fin de l'exercice sont convertis en dollars des Etats-Unis au taux de change comptable en vigueur à l'Organisation des Nations Unies pour le mois de décembre de l'année de clôture. Toutefois, si les taux de change accusent un changement sensible à la fin de l'exercice, les taux utilisés au 31 décembre sont les taux en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante. En l'occurrence, il n'y a pas eu de changement sensible entre les taux de change en vigueur fin 2005 et les taux de change en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

#### **2.4 Prise en compte des gains et pertes au change**

Les gains et les pertes au change lors de l'achat ou de la vente de monnaies, la réévaluation des soldes de trésorerie et toutes les autres différences de change sont ajustés au niveau des fonds et comptes participant à la répartition des intérêts dans le cadre du plan général des placements de l'OMS.

## **2.5 Contributions fixées**

Les recettes provenant des contributions des Etats Membres et Membres associés en ce qui concerne le budget effectif 2004-2005 sont comptabilisées sur la base des contributions approuvées par l'Assemblée mondiale de la Santé. Conformément au paragraphe 7.1 du Règlement financier, en attendant la réception des contributions, l'exécution du budget ordinaire peut être financée par le fonds de roulement, puis par des emprunts internes sur les réserves de trésorerie disponibles de l'Organisation, à l'exclusion des fonds fiduciaires. Une provision est toutefois établie pour tenir compte des retards dans le recouvrement des contributions ; elle correspond au montant total des contributions non réglées au 31 décembre 2005. Le montant total de la provision est indiqué au Tableau 4. Lorsque des arriérés de contributions sont réglés, les montants servent d'abord au remboursement des emprunts internes, puis au remboursement des emprunts provenant du fonds de roulement. Conformément au paragraphe 8.1 h) du Règlement financier, les versements d'arriérés de contributions dus par les Etats Membres qui ne sont pas nécessaires pour rembourser les emprunts auprès du fonds de roulement ou les emprunts internes sont portés au crédit des recettes diverses.

## **2.6 Membres nouveaux et précédemment inactifs**

Les recettes provenant des contributions des Membres nouveaux et précédemment inactifs font l'objet du paragraphe 6.12 du Règlement financier. Elles sont comptabilisées sur la base de l'encaissement (c'est-à-dire à la réception) et portées au crédit des recettes diverses.

## **2.7 Fonds de péréquation des impôts**

Conformément à la résolution WHA21.10 de l'Assemblée mondiale de la Santé portant création du fonds de péréquation des impôts, les contributions de tous les Membres sont réduites du montant perçu au titre de l'imposition du personnel. Pour déterminer la réduction des contributions à appliquer dans le cas des Membres concernés, le fonds de péréquation des impôts est crédité des recettes de l'imposition du personnel, les montants crédités étant affectés aux Membres au prorata de leurs contributions pour l'exercice concerné. Dans le cas des Membres qui imposent leurs ressortissants, fonctionnaires de l'OMS, sur les émoluments versés par celle-ci, les sommes portées au crédit du Membre sont diminuées du montant estimatif des impôts prélevés par lui. Les montants imputés sont utilisés pour couvrir le remboursement des impôts payés par les fonctionnaires concernés.

## **2.8 Contributions volontaires**

Les contributions volontaires destinées à des activités de programmes de l'OMS sont comptabilisées sur la base de l'encaissement.

Les contributions de biens et services en nature reçues par l'OMS sont comptabilisées à la réception. Elles sont traitées comme des recettes et des dépenses du fonds bénévole pour la promotion de la santé et sont comptabilisées à la juste valeur sur la base des estimations fournies par le donateur.

## **2.9 Lettres de crédit**

Les fonds mis à disposition par les donateurs au titre de ces mécanismes sont comptabilisés dans les recettes des comptes de l'Organisation lorsque les prélèvements sont effectués pour couvrir les besoins des programmes.

## **2.10 Autres fonds fiduciaires**

L'OMS administre d'autres fonds fiduciaires et entités qui ne font pas partie des activités de programmes de l'OMS ; les contributions destinées à ces fonds fiduciaires et entités sont également comptabilisées lors de l'encaissement.

## **2.11 Activités productrices de recettes**

Ces recettes sont comptabilisées à l'encaissement.

## **2.12 Intérêts créditeurs**

Les intérêts produits sur les fonds et comptes placés en commun sont répartis sur une base mensuelle, au prorata de leur capital à la fin de chaque mois. Les intérêts reçus sur les placements effectués pour des fonds sont directement portés au crédit des fonds concernés. Les intérêts sont ajustés en fonction des gains ou pertes au change liés aux opérations sur les monnaies et aux opérations de réévaluation.

Les intérêts produits et répartis en cours d'exercice à des fonds particuliers de l'OMS, à des fonds fiduciaires et au fonds bénévole pour la promotion de la santé sont conservés pour être utilisés dans le cadre de ces comptes et fonds.

## **2.13 Dépenses**

Les dépenses (engagements) au titre de l'ensemble des fonds administrés par l'OMS pour l'assistance technique, les services de fournitures et les autres programmes de l'OMS sont comptabilisées sur la base du fait générateur.

A l'exception des activités financées au titre d'arrangements interorganisations, par exemple avec le Programme des Nations Unies pour le Développement, le Fonds des Nations Unies pour la Population et d'autres organismes du système des Nations Unies dont l'OMS est l'agent d'exécution, les dépenses sont engagées conformément à l'article IV du Règlement financier et à l'article VI des Règles de Gestion financière. En ce qui concerne les fonds susmentionnés dans le cadre des arrangements interorganisations, les engagements de dépenses sont établis et maintenus conformément aux règles financières des organismes de financement respectifs.

Les dépenses au titre des autres fonds fiduciaires et entités administrés par l'OMS qui ne font pas partie des activités de programmes de l'Organisation sont comptabilisées sur la base du fait générateur.

La partie d'un engagement qui n'a pas encore fait l'objet d'un paiement est comptabilisée comme un engagement non réglé.

## **2.14 Economies réalisées lors du paiement des engagements non réglés d'exercices antérieurs**

Les engagements non réglés des exercices antérieurs sont réglés pendant l'exercice en cours, conformément au paragraphe 4.5 du Règlement financier. Les différences au moment du règlement sont portées au débit/crédit du fonds concerné.

## **2.15 Eliminations**

Les comptes de l'Organisation englobent les activités des programmes financées par le budget ordinaire et par les fonds extrabudgétaires, par d'autres fonds de l'OMS et par des entités associées. Pour préserver l'intégrité des fonds et par souci de transparence, les recettes et les dépenses sont comptabilisées séparément pour chaque fonds. Des recettes peuvent être transférées d'un fonds à un autre, auquel cas le montant est comptabilisé aux dépenses du fonds d'origine et aux recettes du fonds bénéficiaire. Mais les recettes et les dépenses sont aussi regroupées dans les comptes et états financiers de l'Organisation pour refléter globalement les coûts des activités programmatiques de l'OMS et des entités qu'elle administre. Cette consolidation entraîne alors une double comptabilisation des dépenses et des recettes qu'il faut éliminer pour refléter le coût net de l'exécution des programmes.

Il en va de même pour les dépenses d'appui aux programmes qui sont enregistrées à la fois comme recettes et comme dépenses dans la comptabilisation des fonds extrabudgétaires et au compte spécial de frais généraux.

## **2.16 Espèces en banque, en transit et en caisse**

Les soldes des comptes d'avance reflètent les décaissements enregistrés jusqu'au 30 novembre 2005 afin de fournir des données correspondant à la même date pour l'ensemble de l'Organisation. Les décaissements qui n'ont pas été comptabilisés en décembre 2005 le seront en déduction du règlement approprié des dépenses (engagements) et soldes bancaires pertinents en 2006.

## **2.17 Dépôts et titres**

Les sommes en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis ont été converties en dollars aux taux de change officiels de l'Organisation des Nations Unies. Les titres sont comptabilisés à la valeur du marché. La valeur du marché est déterminée en utilisant le prix d'un titre déterminé le dernier jour ouvrable de l'année. Conformément au paragraphe 11.1 du Règlement financier, les fonds qui ne sont pas nécessaires pour des versements immédiats peuvent être placés. Tous les placements sont effectués dans le cadre des politiques en la matière approuvées par le Directeur général. Ces politiques sont examinées régulièrement par le Comité consultatif sur les placements qui comprend des spécialistes des placements de l'extérieur. Le Comité formule des recommandations à l'intention du Directeur général lorsqu'il le juge opportun. La politique en matière de placements reflète la nature des fonds de l'OMS, les fonds étant détenus à court terme en attendant l'exécution des programmes et à plus long terme pour faire face aux engagements au titre du fonds de l'assurance-maladie du personnel et des autres fonds à long terme de l'OMS. Les placements sont comptabilisés à la valeur du marché et les recettes qui en proviennent sur la base du fait générateur. Cependant, pour les produits de placement structurés, dont le taux d'intérêt n'est calculé qu'à la fin de la période où les intérêts courent, les recettes sont comptabilisées sur la base de l'encaissement et l'intérêt couru n'est pas enregistré.

## 2.18 Immobilisations et fonds propres des Membres engagés dans les immobilisations

Le montant indiqué pour la valeur des immobilisations représente le coût des biens immobiliers lors de leur acquisition ou de leur construction ou, dans le cas des propriétés reçues en don, la valeur indiquée par le donateur. Aucun ajustement n'a été opéré pour tenir compte de la dépréciation.

Dans certains bureaux régionaux, l'OMS occupe des locaux mis à sa disposition par le pays hôte, gratuitement ou contre paiement d'un loyer. Les coûts des améliorations ou extensions de ces locaux qui ont été supportés par l'OMS ne sont pas enregistrés comme immobilisations dans les comptes de l'Organisation, mais comme dépenses.

## 2.19 Matériel durable

Conformément aux règles comptables établies, les achats de matériel durable – meubles, ordinateurs, matériel de bureau et véhicules à moteur notamment – sont passés en charge selon la valeur d'acquisition. Il est tenu un inventaire du matériel durable dont la valeur est indiquée dans les présentes notes. Le présent rapport ne prend en compte que les articles d'une valeur d'acquisition égale ou supérieure à US \$2500 alors que, pour les exercices précédents, tous les articles d'une valeur d'acquisition égale ou supérieure à US \$500 étaient pris en compte.

## 2.20 Fonds de roulement et emprunts internes

En attendant la rentrée des contributions des Membres, l'exécution du budget ordinaire peut être financée par le fonds de roulement puis des emprunts internes sur les réserves de trésorerie de l'Organisation, à l'exclusion des fonds fiduciaires. Les sommes ainsi avancées sont remboursées au fur et à mesure des recouvrements de contributions, les emprunts internes étant remboursés avant les montants provenant du fonds de roulement.

## 2.21 Couverture du risque de change

Conformément au paragraphe 4.4 du Règlement financier, les opérations de couverture du risque de change visent à maintenir le niveau du budget indépendamment des effets d'éventuelles fluctuations des taux de change des monnaies par rapport au dollar des Etats-Unis. Les montants disponibles aux fins des opérations de couverture sont approuvés par l'Assemblée mondiale de la Santé, pour l'exercice visé. La méthode utilisée pour la couverture est déterminée dans le cadre de la politique en matière de placements qui précise les instruments autorisés, à savoir des contrats sur les monnaies et des contrats d'option. On tient compte aussi du taux de change à protéger et des conditions du marché. Le coût associé à l'achat des options sur les devises est comptabilisé comme dépense au moment de l'achat et rattaché à l'exercice auquel il se rapporte. Les gains/pertes sur les contrats à terme sont indiqués dans les recettes (dépenses) lorsque les contrats arrivent à échéance.

## 3. Fonds de péréquation des impôts

En 2004-2005, les recettes créditées au fonds de péréquation des impôts s'établissaient comme suit :

	2004-2005 <i>(US dollars)</i>	2002-2003 <i>(US dollars)</i>
Imposition du personnel (Etat IV, section 12 de la résolution portant ouverture de crédits)	80 000 000	80 000 000
<i>A déduire</i> : Montants portés au crédit des Membres	75 374 110	77 333 320
<b>Total</b>	<b>4 625 890</b>	<b>2 666 780</b>

## 4. Contributions de biens et services en nature

En 2004-2005, les contributions volontaires incluent des contributions de biens et services en nature pour un montant de US \$51,7 millions contre US \$80,8 millions en 2002-2003.



## 5. Activités productrices de recettes

Ces recettes comprennent :

- les loyers des logements du personnel qui sont portés au crédit du fonds immobilier ;
- les loyers de concessionnaires au Siège qui sont portés au crédit du compte spécial pour les services concédés ;
- les recettes des ventes de publications de l’OMS et d’autres matériels de promotion ; et les recettes des droits et redevances qui sont portées au crédit du fonds de roulement des ventes ; et
- les recettes découlant de la politique de brevets qui sont portées au crédit du compte spécial pour les recettes découlant de la politique en matière de brevets.

## 6. Recettes correspondant à la prestation de services

Il s’agit des recettes provenant des dépenses d’appui aux programmes prélevées sur les dépenses des programmes pour les activités financées par des fonds extrabudgétaires et des montants reçus au titre des services administratifs fournis à d’autres entités. Les recettes perçues sont maintenues dans le compte spécial de frais généraux. Les virements au compte pour les paiements de fin de contrat figurent également sous cette rubrique.

## 7. Opérations de couverture du risque de change en 2004-2005

Les gains découlant de contrats de couverture sur les devises arrivant à échéance en 2004-2005 s’établissaient à US \$29,6 millions (contre US \$40,9 millions en 2002-2003) comptabilisés au budget ordinaire.

Récapitulatif des options en vigueur au 31 décembre 2005 (concernant des contrats de couverture pour 2006-2007)

L’OMS a l’option de vendre :

USD 75 000 000	et d’acheter des francs suisses si le taux du marché est inférieur à	1,3000	au taux de USD 1,00 = CHF 1,30
USD 180 000 000	et d’acheter des francs suisses si le taux du marché est inférieur à	1,1750	au taux de USD 1,00 = CHF 1,175
USD 70 000 000	et d’acheter des euros si le taux du marché est supérieur à	1,3000	au taux de USD 1,30 = EUR 1,00
USD 15 000 000	et d’acheter des euros si le taux du marché est supérieur à	1,1850	au taux de USD 1,185 = EUR 1,00

L’OMS s’est engagée à vendre :

USD 60 000 000	et à acheter des francs suisses si le taux du marché est supérieur à	1,2750	au taux de USD 1,00 = CHF 1,275
USD 25 000 000	et à acheter des francs suisses si le taux du marché est supérieur à	1,3505	au taux de USD 1,00 = CHF 1,30
USD 60 000 000	et à acheter des francs suisses si le taux du marché est supérieur à	1,4050	au taux de USD 1,00 = CHF 1,275

Contrats de change à terme au 31 décembre 2005 (relatifs aux contrats de couverture pour 2006-2007).

Outre les options, l’OMS a conclu des contrats de change à terme lui permettant de vendre USD 120 millions et d’acheter des francs suisses au taux de USD 1,00 pour CHF 1,271 et de vendre USD 30 millions et d’acheter des euros au taux de USD 1,213 pour EUR 1,00.

Les contrats d’option ci-dessus, en vertu desquels l’OMS peut être obligée de vendre, constituent un scénario bivalent par rapport aux contrats donnant à l’Organisation l’option de vendre. En effet, à la date d’échéance des contrats susmentionnés, l’OMS exercera son option ou sera obligée de vendre, selon le taux du marché.

Les primes nettes acquittées sur ces contrats, d’un montant de US \$16,1 millions, ont été enregistrées comme dépenses réglées par anticipation au 31 décembre 2005 (US \$1,0 million au 31 décembre 2003).

Au 31 décembre 2005, les pertes nettes non réalisées sur ces contrats s’établissaient à US \$3 020 327 (les gains nets non réalisés s’établissaient à US \$13,1 millions au 31 décembre 2003).

Les gains ou les pertes réalisés sur ces contrats seront comptabilisés à l’échéance et affectés en 2006-2007.

## 8. Recettes diverses – Autres fonds

Ces recettes comprennent :

	2004-2005 (US dollars)	2002-2003 (US dollars)
Remboursements et remises	602 211	850 387
Gains ou pertes au change	988 231	1 214 372
Vente d'articles d'équipement et de matériel	167 120	254 519
Bonification versée par les autorités postales suisses		23
Exploitation des garages souterrains	307 637	781 937
Recettes occasionnelles approuvées pour les programmes prioritaires	(20 151)	
<b>Total</b>	<b>2 045 048</b>	<b>3 101 238</b>

## 9. Dépenses

Les dépenses afférentes aux activités liées à des programmes de l'OMS couvrent la coopération technique et les services de fournitures.

Les dépenses afférentes aux activités non liées à des programmes de l'OMS concernent des fonds ou entités pour lesquels l'OMS exerce des responsabilités administratives ou autres.

## 10. Règlement des contributions d'exercices antérieurs

Les arriérés de contributions recouvrés en 2004-2005 afférant à des exercices antérieurs ont été affectés comme suit :

	2004-2005 (US dollars)	2002-2003 (US dollars)
Remboursement des emprunts internes (montant dû au 1 <sup>er</sup> janvier 2004 et 2002)	1 743 968	24 628 307
Remboursement au fonds de roulement (montant dû au 1 <sup>er</sup> janvier 2004 et 2002)	31 000 000	31 000 000
<i>Total des remboursements</i>	<b>32 743 968</b>	55 628 307
Montant porté au crédit des recettes diverses	12 203 848	3 416 473
<b>Montant total des arriérés de contributions recouvrés</b>	<b>44 947 816</b>	<b>59 044 780</b>

## 11. Fonds de roulement des ventes

Conformément aux résolutions WHA22.8 et WHA55.9 de l'Assemblée de la Santé, ce fonds est alimenté par le produit des ventes de publications et de certificats internationaux de vaccination et par les recettes réalisées sur les films, vidéos, DVD et autres moyens d'information. Il sert à couvrir les dépenses afférentes à la production ou à l'impression.

## 12. Compte spécial pour les services concédés au Siège

Créé par le Directeur général en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Règlement financier, ce compte est crédité de toutes les redevances versées par les concessionnaires pour les locaux, l'équipement et les autres moyens mis à leur disposition par l'Organisation. Il sert à régler les dépenses encourues pour les réparations, les services essentiels, l'entretien des installations et le remplacement des articles d'équipement.

## 13. Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations

Ces fonds représentent des retraits de trésorerie du Programme des Nations Unies pour le Développement, du Fonds des Nations Unies pour la Population, du Programme Iraq des Nations Unies (résolution 986 du Conseil de Sécurité) et d'autres organismes et institutions spécialisées des Nations Unies au titre d'activités financées par ces organismes pour lesquelles l'OMS est l'agent d'exécution ou un agent associé.

## 14. Fonds fiduciaires qui ne font pas partie des activités de programmes de l'OMS

Conformément au Règlement financier, le Directeur général a établi des fonds fiduciaires où sont comptabilisées les opérations financières des différents programmes et entités qui ne sont pas considérés comme faisant partie des activités de programmes de l'OMS. Les fonds concernés sont les suivants :

- Fonds fiduciaire du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA),
- Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC),
- Centre international de Calcul (CIC).

Pour chacun, un rapport détaillé est fourni et soumis à la vérification du Commissaire aux Comptes de l'OMS.

Le fonds fiduciaire de l'assurance-maladie du personnel de l'OMS (SHI) et le fonds fiduciaire du Fonds mondial de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme figurent également parmi les fonds qui ne font pas partie des activités de programmes de l'OMS.

## 15. Assurance-maladie du personnel

Les recettes du fonds de l'assurance-maladie du personnel comprennent les cotisations des membres du personnel en service et retraités (versées à raison d'un tiers par le participant et deux tiers par l'Organisation) ainsi que les intérêts sur les placements. Afin d'assurer un financement adéquat des demandes de remboursement futures des retraités, un pourcentage fixe (actuellement de 25 %) des cotisations des membres du personnel en service est mis de côté chaque année. Les 75 % restants des cotisations sont nécessaires pour couvrir les demandes de remboursement des membres du personnel en service. Le solde du fonds au 31 décembre 2005, de US \$310,7 millions, s'établissait comme suit :

	31 décembre 2005 (US dollars)	31 décembre 2003 (US dollars)
Règlement des demandes de remboursement en suspens (article 470.1)	14 676 678	11 441 025
Coûts futurs du personnel retraité (article 470.2) <sup>a/</sup>	272 031 000	218 020 000
Réserve concernant les demandes de remboursement importantes et le coût des contrats de réassurance (article 470.3)	23 992 623	38 154 842
<b>Total</b>	<b>310 700 301</b>	<b>267 615 867</b>

## 16. Autres fonds fiduciaires

### *Fonds spécial de compensation*

Ce fonds a été créé par le Directeur général en vertu du Règlement financier pour le versement de prestations périodiques accordées dans le cadre des règles de compensation de l'OMS à la suite d'accidents ou de maladies imputables au service ; il est financé par les fonds alloués pour couvrir les dépenses afférentes à l'emploi du membre du personnel concerné ; par les montants reçus du fait des polices d'assurance-accident et maladie établies à cette fin, et par les intérêts.

### *Soldes dus à la suite du décès de membres du personnel*

Il s'agit des soldes dus à la suite du décès de membres du personnel de l'OMS, en attendant la conclusion des formalités juridiques et successorales.

### *Autres fonds fiduciaires détenus par l'OMS*

Ces fonds comprennent les soldes détenus pour le compte d'entités interorganisations et autres pour l'administration desquelles l'OMS agit en tant que dépositaire.

<sup>a/</sup> Selon l'estimation actuarielle la plus récente de juillet 2004, les engagements accumulés concernant les retraités au titre des prestations après le départ à la retraite s'élevaient à US \$370 millions, contre US \$224,5 millions en juin 2000.

## 17. Fondations

Il s'agit des fondations pour lesquelles l'OMS détient des fonds de dépôt et est chargée de la gestion financière et administrative, à savoir au 31 décembre 2005 :

- Fondation Darling
- Prix pour la Recherche sur le Syndrome de Down dans la Région de la Méditerranée orientale
- Fondation Dr A. T. Shousha
- Prix Dr Comlan A. A. Quenum
- Fondation Ihsan Dogramaci pour la Santé de la Famille
- Fondation Jacques Parisot
- Fondation Léon Bernard
- Bourse Francesco Pocchiari
- Prix de l'Etat du Koweït pour la Lutte contre le Cancer, les Maladies cardio-vasculaires et le Diabète dans la Région de la Méditerranée orientale
- Prix de l'Etat du Koweït pour la Recherche en Promotion de la Santé
- Fondation des Emirats arabes unis pour la Santé

## 18. Espèces, dépôts et titres

Les espèces, dépôts et titres sont détenus pour le compte de l'Organisation, y compris le fonds bénévole pour la promotion de la santé, les comptes spéciaux de l'Organisation et ses fonds fiduciaires ainsi que les diverses fondations et entités administrées par l'OMS.

*Les espèces en banque, en transit, et en caisse* représentent l'ensemble des ressources en liquidités de l'Organisation (y compris les espèces, les comptes bancaires et les fonds en transit) qui s'établissaient à US \$96,2 millions au 31 décembre 2005, contre US \$119,1 millions au 31 décembre 2003. Les décaissements relatifs aux comptes d'avance qui n'ont pas été comptabilisés au cours de l'exercice représentent US \$58,3 millions de ce montant, contre US \$41,6 millions au 31 décembre 2003. Ces décaissements seront comptabilisés lors du règlement des engagements non réglés et des soldes bancaires appropriés en 2006.

*Recettes faisant l'objet de placements à rendement fixe à court terme en dollars des Etats-Unis*

Il s'agit de recettes placées sur le marché monétaire et en obligations à court terme d'Etat, d'organisations et de sociétés de qualité, conformément à la politique de placement approuvée.

*Recettes faisant l'objet de placements à rendement fixe à long terme en dollars des Etats-Unis*

Il s'agit de recettes placées en obligations à moyen et à long terme d'Etat, d'organisations et de sociétés de qualité. Ce sont des fonds gérés pour le fonds de l'assurance-maladie du personnel et pour le compte des paiements de fin de contrat, conformément à la politique de placement approuvée.

*Placements en actions en dollars des Etats-Unis*

Conformément à la politique de placement approuvée, ce portefeuille représente les fonds gérés pour le fonds de l'assurance-maladie du personnel.

*Total des espèces, dépôts et titres au 31 décembre 2005*

Ce montant comprend US \$636,1 millions (contre US \$478,2 millions au 31 décembre 2003) détenus par l'OMS pour le compte de l'ONUSIDA, du Centre international de Recherche sur le Cancer, du Centre international de Calcul, de l'assurance-maladie du personnel, du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, et de fondations. Les intérêts créditeurs indiqués à l'Etat II sont les intérêts cumulés grâce aux investissements directs de l'Organisation, principalement les dépôts à terme.

Pour l'exercice 2004-2005, compte tenu d'une perte au change de US \$8,1 millions, les recettes provenant des disponibilités se sont élevées au total à US \$68,1 millions (contre US \$84 millions en 2002-2003), dont US \$8,0 millions (contre US \$9,2 millions en 2002-2003) afférents au budget ordinaire, et ont été créditées aux recettes diverses.

## 19. Lettres de crédit

Au 31 décembre 2005, outre les ressources de trésorerie disponibles, l'OMS disposait d'un montant de US \$139,7 millions (contre US \$111,7 millions au 31 décembre 2003) représentant le solde disponible de lettres de crédit reçues du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue du financement des activités ci-après :

	<b>31 décembre 2005</b> <i>(US dollars)</i>	<i>31 décembre 2003</i> <i>(US dollars)</i>
Agency for International Development des Etats-Unis		
Fonds bénévole pour la promotion de la santé	<b>125 939 821</b>	99 131 164
Fonds fiduciaire du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)	<b>12 150 000</b>	9 840 000
Environment Protection Agency des Etats-Unis		
Fonds bénévole pour la promotion de la santé	<b>1 567 169</b>	2 761 238
<b>Total</b>	<b>139 656 990</b>	111 732 402

## 20. Créances diverses

Les créances diverses, comme précisé ci-après, comprennent des sommes dues par d'autres organisations internationales, des avances consenties à des membres du personnel conformément aux règlements en vigueur, la valeur de différents comptes de dépôt de garantie et un certain nombre d'autres créances diverses. Ce poste comprend, en outre, certaines dépenses qui seront portées au débit des réserves correspondantes pour engagements non réglés, ou d'autres comptes appropriés en 2006.

	<b>31 décembre 2005</b> <i>(US dollars)</i>	<i>31 décembre 2003</i> <i>(US dollars)</i>
Comptes personnels de membres du personnel de l'OMS – avances	<b>24 264 672</b>	17 976 211
Montants dus par d'autres organismes et organisations du système des Nations Unies, institutions, gouvernements et ministères, sociétés, entreprises et autres entités pour des biens et services fournis	<b>15 164 082</b>	25 119 689
Comptes provisoires	<b>5 512 012</b>	
Comptes provisoires OMS/ONUSIDA auprès du PNUD	<b>17 124 102</b>	12 526 707
Autres créances	<b>1 635 088</b>	507 596
Dépôts de garantie	<b>254 707</b>	135 412
<b>Total</b>	<b>63 954 663</b>	56 265 615

## 21. Dépenses réglées par anticipation

Un montant de US \$16,6 millions (contre US \$1,4 million au 31 décembre 2003) représente les décaissements effectués au titre d'engagements de dépenses imputables sur le prochain exercice. Il sera comptabilisé comme dépenses au cours de cet exercice.

## 22. Immobilisations

Cette notion recouvre les biens de l'OMS et d'autres fonds fiduciaires au Siège et dans les bureaux régionaux qui ont été soit achetés, soit construits par l'Organisation, ou reçus en don, le terrain sur lequel sont édifiés les bâtiments étant soit la propriété de l'Organisation ou du fonds fiduciaire, soit mis à sa disposition par le pays hôte, gratuitement ou pour un loyer annuel symbolique.

La valeur du terrain et des bâtiments à chaque endroit est la suivante :

	31 décembre 2003 (US dollars)	2004-2005		31 décembre 2005 (US dollars)
		A ajouter	A retrancher	
<b>Bureaux de l'OMS</b>				
Siège	41 597 370	761 168		42 358 538
Bureau régional de l'Afrique				
Bureau régional	7 012 106	521 232		7 533 338
Région africaine – Autres	1 249 634			1 249 634
Total : Bureau régional de l'Afrique	8 261 740	521 232		8 782 972
Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	1 483 295			1 483 295
Bureau régional de la Méditerranée orientale	12 088 203			12 088 203
Bureau régional du Pacifique occidental	3 696 336	3 704 422		7 400 758
<i>Total OMS</i>	67 126 944	4 986 822		72 113 766
<b>CIRC – Lyon (Note 36)</b>		4 193 504		4 193 504
<b>Total</b>	67 126 944	9 180 326		76 307 270

### 23. Matériel durable

La valeur totale d'acquisition au 31 décembre 2005 était de US \$80,1 millions (contre US \$125,7 millions au 31 décembre 2003).

### 24. Contributions des Membres reçues en avance

Au 31 décembre 2005, certains Membres avaient versé à l'avance l'intégralité ou une partie de leurs contributions au budget effectif de 2006 et des années suivantes. En outre, certains Membres ont bénéficié d'un crédit sur leurs contributions à l'exercice en cours, qui viendra en déduction de contributions ultérieures. Les contributions versées à l'avance au 31 décembre 2005 atteignaient un montant total de US \$50,3 millions (contre US \$46,7 millions au 31 décembre 2003).

### 25. Engagements non réglés

	31 décembre 2005 (US dollars)	31 décembre 2003 (voir Note 37) (US dollars)
<b>Activités de programmes</b>		
<b>Activités de programmes de l'OMS</b>		
Budget ordinaire	43 539 187	50 862 686
Autres fonds OMS	18 605 709	11 876 268
Fonds bénévole pour la promotion de la santé	205 574 509	107 219 907
Arrangements interorganisations	7 659 237	11 626 302
Fonds fiduciaires	87 933 150	35 026 978
<i>Total engagements non réglés – Activités de programmes de l'OMS</i>	363 311 792	216 612 141
<b>Activités non liées à des programmes de l'OMS</b>		
Fonds fiduciaire du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA	39 926 284	15 937 264
Centre international de Calcul	2 574 389	2 494 776
Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme	23 463 929	11 846 657
Fonds fiduciaires, fondations et autres fonds	4 932 109	359 404
<i>Total engagements non réglés – Activités non liées à des programmes de l'OMS</i>	70 896 711	30 638 101
<b>Total</b>	434 208 503	247 250 242

## 26. Comptes créditeurs

	31 décembre 2005 <i>(US dollars)</i>	31 décembre 2003 <i>(US dollars)</i>
<b>Comptes créditeurs</b>		
Comptes personnels des membres du personnel de l'OMS – demandes de remboursement et autres montants dus	4 280 693	3 522 304
Montants dus à d'autres organisations et organismes des Nations Unies, institutions, ministères, sociétés, entreprises et autres entités pour des biens et services reçus	10 138 489	5 479 403
Montants dus à la Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies pour cotisations et autres sommes non réglées	17 354 328	1 063 607
Fonds d'exploitation ONUSIDA/PNUD	5 652 834	12 514 964
Comptes provisoires	5 090 885	31 082 541
<b>Total</b>	<b>42 517 229</b>	<b>53 662 819</b>

## 27. Construction d'un bâtiment en cours et remboursement du prêt de la Confédération suisse

Par ses résolutions WHA55.8 et WHA56.13, l'Assemblée mondiale de la Santé a autorisé le Directeur général à faire procéder à la construction d'un nouveau bâtiment au Siège destiné à l'OMS et à l'ONUSIDA, d'un coût estimé à CHF 66 000 000, dont l'OMS aurait à supporter une part estimée à CHF 33 000 000. Les autorités suisses ont accepté de consentir à l'OMS et à l'ONUSIDA un prêt sans intérêt de CHF 59 800 000 dont la part de l'OMS est de CHF 29 900 000. L'Assemblée de la Santé a également approuvé le recours au fonds immobilier pour le remboursement en 50 ans de la part OMS du prêt sans intérêt consenti par la Confédération suisse à partir de l'année de l'achèvement de la construction.

Le montant concernant la construction en cours reflète les dépenses engagées pour la construction jusqu'au 31 décembre 2005 et l'emprunt remboursable représente le montant prêté par la Confédération suisse à cette date.

## 28. Autres fonds OMS

	31 décembre 2005 <i>(US dollars)</i>	31 décembre 2003 <i>(US dollars)</i>
Fonds de roulement pour le matériel d'enseignement et de laboratoire	400 000	400 000
Compte spécial pour les services concédés au Siège	2 817 591	4 036 186
Compte spécial pour les recettes découlant de la politique en matière de brevets	4 060	3 910
Fonds pour le développement du personnel	2 734 721	
<b>Total</b>	<b>5 956 372</b>	<b>4 440 096</b>

## 29. Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies

L'OMS est membre de la Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des pensions de retraite ainsi que des prestations en cas de décès, d'incapacité et dans d'autres cas. La Caisse commune a adopté un régime à prestations déterminées par capitalisation. Les engagements financiers de l'Organisation envers la Caisse commune sont constitués par la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que la part d'un déficit actuariel éventuel qui pourrait devoir être versée par l'OMS conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit ne sont dues que dès lors que l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifie – au moment de l'évaluation – que le déficit soit comblé. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'avait pas invoqué cette disposition.

### **30. Dépenses administratives, versements à titre gracieux, cas de fraude, montants passés par profits et pertes**

En 2004-2005, on a enregistré une dépense administrative d'un montant de US \$14 488, vingt et un montants passés par pertes et profits de US \$3 203 886 au total, dont US \$2 803 358 concernant la guerre et les troubles civils en Afghanistan, en Iraq et au Libéria, quatre cas de fraude avérée d'un montant de US \$358 400, trois cas de fraude présumée d'un montant de US \$16 336 et deux versements à titre gracieux d'un montant total de US \$171 563. D'autres cas ont été annoncés et une enquête est en cours.

### **31. Passif éventuel**

Au 31 décembre 2005, l'Organisation faisait l'objet d'actions en justice concernant un accident impliquant un véhicule de l'OMS, le loyer d'un bureau de l'OMS, deux obligations contractuelles qui n'auraient pas été réglées, un trafic présumé de carburant et le licenciement abusif présumé de 28 membres du personnel. En outre, plusieurs revendications ont été présentées ; elles concernent quatre obligations contractuelles alléguées, un engagement allégué au bénéfice d'un ancien membre du personnel et un dommage écologique présumé provoqué par la construction du bâtiment de l'OMS/l'ONUSIDA. Il n'est pas considéré que ces revendications ont des répercussions matérielles. Enfin, des litiges liés au personnel, dont l'Organisation conteste le bien-fondé, étaient en suspens devant le Tribunal administratif de l'OIT ; la procédure n'est pas suffisamment avancée pour qu'on puisse déterminer l'étendue probable du passif éventuel de l'Organisation qui en résulterait.

### **32. Accord avec Compass Group (Suisse) SA**

En novembre 2000, l'Organisation a conclu un accord avec la société Compass Group (Suisse) SA (ci-après Compass Group) concernant l'extension des locaux du restaurant au Siège à Genève. En vertu de l'accord, Compass Group a financé le coût de l'extension à hauteur de CHF 1,2 million (US \$1,1 million) sous la forme d'un prêt à l'OMS.

Compass Group a consenti un prêt à 4 % d'intérêt. Initialement remboursable en neuf ans à compter de 2001, il a été remboursé intégralement en 2005. Les versements effectués au titre des intérêts et du capital ont été comptabilisés au compte spécial pour les services concédés au Siège. Au 31 décembre 2005, le prêt avait été soldé. Les dépenses d'équipement afférentes à l'extension des locaux, qui s'établissent à US \$0,8 million, sont incluses dans les immobilisations de l'Organisation.

### **33. Fonds des Nations Unies pour le Développement - ajustement par rapport au solde des fonds**

Au niveau des pays, l'OMS et l'ONUSIDA ont recours au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour effectuer des paiements et fournir des services et un appui administratif. Pour financer ces activités, l'OMS effectue un versement mensuel au PNUD. Au cours des années précédentes, les activités de l'OMS et de l'ONUSIDA étaient comptabilisées dans les soldes de fonds de l'Etat I.2. Afin d'améliorer la transparence, les soldes des comptes provisoires de l'OMS et de l'ONUSIDA auprès du PNUD figurant parmi les créances diverses et les comptes débiteurs et les chiffres figurant dans l'Etat I.2 à la rubrique PNUD ne concernent que les activités programmatiques entreprises par l'OMS en tant qu'agent d'exécution.

### **34. Fonds pour la sécurité**

En raison de l'importance accrue attachée à la sécurité du personnel de l'OMS, conformément au paragraphe 9.3 du Règlement financier, le Directeur général a créé un fonds pour la sécurité comptabilisant les recettes et les dépenses liées à la coordination de la sécurité et reflétant aussi bien le remboursement de la part des coûts du système des Nations Unies supportée par l'OMS que le remboursement des frais liés au Secrétariat. Le fonds pour la sécurité peut être financé par le budget ordinaire et par d'autres fonds, y compris le compte spécial de frais généraux. Les coûts concernent les services de sécurité destinés au personnel dans tous les lieux d'affectation dont les activités sont financées tant par le budget ordinaire que par d'autres fonds.



### **35. Fonds pour la technologie de l'information**

Le fonds pour la technologie de l'information a été créé en 2002-2003 par le Directeur général en vertu du paragraphe 9.3 du Règlement financier pour répondre aux besoins actuels et futurs d'informations administratives de l'Organisation. Ce fonds peut être financé par des crédits du budget ordinaire et par d'autres fonds, y compris le compte spécial de frais généraux, reflétant le fait que les systèmes appuient la gestion de programmes financés aussi bien par le budget ordinaire que par des contributions extrabudgétaires.

### **36. Centre international de Recherche sur le Cancer - ajustement par rapport au solde des fonds**

Les états financiers du CIRC, qui, lors des exercices antérieurs étaient consolidés sur la base de l'encaissement, sont maintenant consolidés sur la base du fait générateur, conformément aux normes comptables pour le système des Nations Unies. La somme de US \$530 670 est un ajustement unique correspondant aux engagements non réglés et aux immobilisations du CIRC au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

### **37. Indication de chiffres de l'exercice 2002-2003 à des fins de comparaison**

Pour certains chiffres concernant l'exercice 2004-2005, il a fallu indiquer à nouveau, à des fins de comparaison les chiffres pertinents pour l'exercice 2002-2003.

### **38. Etat des crédits ouverts pour l'exercice 2004-2005**

#### *Virements du budget ordinaire*

Les chiffres concernant les dépenses pour l'exercice comprennent des virements du budget ordinaire d'un montant de US \$2,0 millions au Programme spécial PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales, d'un montant de US \$0,05 million au Programme africain de lutte contre l'onchocercose, d'un montant de US \$5,8 millions au fonds immobilier, d'un montant de US \$2,9 millions au fonds pour la sécurité et d'un montant de US \$9,7 millions au fonds pour la technologie de l'information.

#### *Solde non engagé des crédits*

Le solde des montants prévus au budget ordinaire non engagé à la fin de l'exercice peut être financé intégralement, en partie ou pas du tout, selon le montant des contributions qui a été réglé. Toute part financée du solde non engagé des crédits au budget ordinaire est portée au crédit des recettes diverses. La part non financée représente le montant du budget effectif qui n'a pas été exécuté. Cette part non financée est portée au crédit des recettes diverses uniquement au moment du recouvrement des contributions non réglées correspondantes. Au 31 décembre 2005, l'ensemble du solde non engagé des crédits du budget ordinaire de US \$8,9 millions n'était pas financé.

#### *Virements entre sections de la résolution portant ouverture de crédits*

Le paragraphe 3.1 de la résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 2004-2005 (résolution WHA56.32) stipule ce qui suit : « nonobstant les dispositions du paragraphe 4.3 du Règlement financier, le Directeur général est autorisé à opérer des virements entre sections du budget effectif jusqu'à concurrence d'un montant ne dépassant pas 10 % du crédit ouvert à la section qui subit le prélèvement ; il sera rendu compte de tous ces virements dans le rapport financier relatif à l'exercice 2004-2005 ; tous autres virements qui seraient nécessaires seront opérés et il en sera rendu compte conformément aux dispositions du paragraphe 4.3 du Règlement financier ».

Tous les virements entre sections de la résolution portant ouverture de crédits opérés par le Directeur général en 2004-2005 l'ont été en vertu des pouvoirs que lui conférait cette résolution et afin de tenir compte de l'évolution des besoins des programmes. Toutefois, on notera que l'augmentation des dépenses imputées sur certains crédits alloués dans une section donnée peut souvent être compensée par la diminution des dépenses imputées sur d'autres crédits alloués dans la même section, ce qui rend superflu un tel virement. On trouvera ci-après un résumé des virements opérés au cours de l'exécution du budget programme 2004-2005 :

		<b>2004-2005</b> <i>(US dollars)</i>
<b>Section 1 – Maladies transmissibles</b>		
<i>A ajouter :</i>		
Région africaine	Différences relatives à l'exécution et programmes prioritaires	365 000
Région de l'Asie du Sud-Est	Priorités régionales et augmentation des coûts de personnel	829 000
Région du Pacifique occidental	Grippe aviaire et activités nouvelles liées à la lutte contre les maladies transmissibles, le paludisme et la tuberculose	586 000
<i>A retrancher :</i>		
Région européenne	Réaffectation sur la base d'un examen régional	(353 000)
Région de la Méditerranée orientale	Réaffectation due à des modifications dans l'organisation et à une modification des programmes au niveau des pays	(354 000)
Activités mondiales et interrégionales	Réductions destinées à financer les services communs des Nations Unies et des réunions statutaires, compensées en partie par des augmentations pour les activités liées à la grippe aviaire	(116 000)
<i>Augmentation nette</i>		<b>957 000</b>
<b>Section 2 – Maladies non transmissibles et santé mentale</b>		
<i>A ajouter :</i>		
Région de la Méditerranée orientale	Appui aux priorités et aux activités régionales	461 000
Activités mondiales et interrégionales	Ajustement mineur	15 000
<i>A retrancher :</i>		
Région africaine	Réaffectation à des programmes prioritaires, y compris le renforcement de la présence de l'OMS dans les pays	(2 503 000)
Région de l'Asie du Sud-Est	Virement destiné à renforcer les bureaux de pays et à tenir compte des priorités régionales et des différences relatives à l'exécution	(1 276 000)
Région européenne	Réaffectation sur la base d'un examen régional	(557 000)
Région du Pacifique occidental	Virement en faveur des programmes prioritaires	(150 000)
<i>Déduction nette</i>		<b>(4 010 000)</b>

		<b>2004-2005</b> <i>(US dollars)</i>
<b>Section 3 – Santé familiale et communautaire</b>		
<i>A ajouter :</i>		
Région du Pacifique occidental	Augmentation des besoins des programmes prioritaires au niveau des pays	620 000
Activités mondiales et interrégionales	Activités prioritaires et appui supplémentaire pour la lutte contre le VIH	418 000
<i>A retrancher :</i>		
Région africaine	Virement en faveur de programmes prioritaires et pour couvrir l'augmentation des coûts liés à la présence dans les pays	(4 682 000)
Région de l'Asie du Sud-Est	Réaffectation en faveur des priorités régionales et du renforcement des bureaux de pays	(830 000)
Région européenne	Réaffectation sur la base d'un examen régional	(527 000)
Région de la Méditerranée orientale	Modifications dans l'organisation, virement en faveur d'activités régionales et pour tenir compte des différences relatives à l'exécution	(1 033 000)
<i>Déduction nette</i>		<b>(6 034 000)</b>
<b>Section 4 – Développement durable et milieux favorables à la santé</b>		
<i>A ajouter :</i>		
Activités mondiales et interrégionales	Modifications dans l'organisation et renforcement des activités prioritaires	1 623 000
<i>A retrancher :</i>		
Région africaine	Réaffectation destinée à répondre aux besoins des programmes et à renforcer la présence dans les pays	(6 009 000)
Région de l'Asie du Sud-Est	Virement en faveur des priorités régionales	(406 000)
Région européenne	Réaffectation sur la base d'un examen régional à mi-exercice	(291 000)
Région de la Méditerranée orientale	Modifications dans l'organisation et appui dans les domaines prioritaires	(287 000)
<i>Déduction nette</i>		<b>(5 370 000)</b>
<b>Section 5 – Technologie de la santé et produits pharmaceutiques</b>		
<i>A ajouter :</i>		
Région européenne	Réaffectation sur la base d'un examen régional	654 000
Région du Pacifique occidental	Augmentation des besoins des programmes et activités de vaccination supplémentaires en Chine	572 000
Activités mondiales et interrégionales	Modifications dans l'organisation	209 000
<i>A retrancher :</i>		
Région africaine	Réaffectation en faveur des programmes prioritaires, selon les besoins des programmes, et pour renforcer la présence dans les pays	(2 962 000)
Région de l'Asie du Sud-Est	Virements en faveur des priorités régionales et pour renforcer les bureaux de pays	(820 000)
Région de la Méditerranée orientale	Modifications dans l'organisation et virements en faveur des priorités régionales	(1 429 000)
<i>Déduction nette</i>		<b>(3 776 000)</b>

2004-2005  
(US dollars)

**Section 6 – Bases factuelles et information à l'appui des politiques**

*A ajouter :*

Région européenne	Augmentation sur la base d'un examen régional	200 000
Région de la Méditerranée orientale	Augmentation due, en partie, à des modifications dans l'organisation, à des situations d'urgence régionales et à des différences relatives à l'exécution	792 000

*A retrancher :*

Région africaine	Virements destinés à renforcer la présence de l'OMS dans les pays et les programmes prioritaires	(2 382 000)
Région de l'Asie du Sud-Est	Virements en faveur des bureaux de pays et des priorités régionales	(230 000)
Région du Pacifique occidental	Réaffectation à des programmes prioritaires au niveau des pays	(2 019 000)
Activités mondiales et interrégionales	Modifications dans l'organisation et fonds supplémentaires pour les réunions statutaires	(898 000)

*Déduction nette*

(4 537 000)

**Section 7 – Relations extérieures et organes directeurs**

*A ajouter :*

Région africaine	Virements en faveur de programmes prioritaires	370 000
Région de la Méditerranée orientale	Modifications dans l'organisation et virements pour des activités régionales et des réunions interpays	2 500 000

*A retrancher :*

Région de l'Asie du Sud-Est	Réaffectation en faveur de priorités régionales et pour tenir compte de différences de coût	(1 069 000)
Région européenne	Modifications dans l'organisation et virements en faveur de priorités régionales	(639 000)
Région du Pacifique occidental	Economies réallouées à des programmes prioritaires	(1 195 000)
Activités mondiales et interrégionales	Modifications dans l'organisation, y compris la coopération avec les pays	(821 000)

*Déduction nette*

(854 000)

**Section 8 – Administration**

*A ajouter :*

Région africaine	Augmentations destinées à couvrir les différences relatives à l'exécution	1 878 000
------------------	---	-----------

*A retrancher :*

Région de l'Asie du Sud-Est	Virement en faveur de priorités régionales et destiné à couvrir les différences de coût	(629 000)
Région européenne	Réaffectation en faveur de priorités régionales	(40 000)
Région de la Méditerranée orientale	Modifications dans l'organisation et réaffectation des différences de coût	(1 059 000)
Région du Pacifique occidental	Gains au change réalloués à des programmes prioritaires	(388 000)
Activités mondiales et interrégionales	Modifications dans l'organisation et renforcement des activités prioritaires	(2 378 000)

*Déduction nette*

(2 616 000)

		2004-2005 (US dollars)
<b>Section 9 – Directeur général, Directeurs régionaux et fonctions indépendantes</b>		
<i>A ajouter :</i>		
Région de l'Asie du Sud-Est	Virement en faveur de priorités régionales et destiné à couvrir les différences relatives à l'exécution	723 000
Région européenne	Réaffectation sur la base d'un examen régional de la situation en matière de ressources	135 000
Région de la Méditerranée orientale	Modifications dans l'organisation et virements pour des activités régionales	1 339 000
Activités mondiales et interrégionales	Modifications dans l'organisation	595 000
<i>A retrancher :</i>		
Région africaine	Ajustement mineur	(10 000)
Région du Pacifique occidental	Economies	(112 000)
<i>Augmentation nette</i>		2 670 000
<b>Section 10 – Présence de l'OMS dans les pays</b>		
<i>A ajouter :</i>		
Région africaine	Renforcement de la présence de l'OMS dans les pays et augmentation des coûts au niveau des pays	15 935 000
Région de l'Asie du Sud-Est	Réaffectation destinée à renforcer les bureaux de pays	3 708 000
Région européenne	Modifications dans l'organisation liées à la présence dans les pays	1 418 000
Région du Pacifique occidental	Financement supplémentaire pour les bureaux de pays	2 126 000
Activités mondiales et interrégionales	Modifications dans l'organisation	1 993 000
<i>A retrancher :</i>		
Région de la Méditerranée orientale	Modifications dans l'organisation, modification des programmes au niveau des pays et virements en faveur d'activités régionales	(930 000)
<i>Augmentation nette</i>		24 250 000
<b>Section 11 – Divers</b>		
<i>A retrancher :</i>		
Activités mondiales et interrégionales	Virements en faveur de programmes prioritaires	(680 000)
<i>Déduction nette</i>		(680 000)
<i>Virement net global</i>		-

**Tableau 1**

**Espèces, dépôts et titres  
au 31 décembre 2005**

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	2004-2005	2002-2003
<b>Espèces en banque, en transit et en caisse</b>		
Siège	15 549	54 313
Bureaux régionaux et bureaux dans les pays	80 637	64 815
<i>Espèces en banque, en transit et en caisse - Total</i>	<b>96 186</b>	<b>119 128</b>
<b>Dépôts</b>		
Dépôts et comptes à vue en dollars des Etats-Unis	934 856	639 902
<i>Dépôts - Total</i>	<b>934 856</b>	<b>639 902</b>
<b>Titres</b>		
Recettes faisant l'objet de placements à rendement fixe à court terme en dollars des Etats-Unis	474 313	517 460
Recettes faisant l'objet de placements à rendement fixe à long terme en dollars des Etats-Unis	237 750	176 059
Placements en actions en dollars des Etats-Unis	54 332	9 109
<i>Titres - Total</i>	<b>766 395</b>	<b>702 628</b>
<i>Dépôts et titres - Total</i>	<b>1 701 251</b>	<b>1 342 530</b>
<b>Total des espèces, dépôts et titres au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2003 (Note 18)</b>	<b>1 797 437</b>	<b>1 461 658</b>

**Tableau 2****Répartition des espèces, dépôts et titres par sources de fonds  
au 31 décembre 2005***(en milliers de dollars des Etats-Unis)*

	2005	2003 <i>(voir note 37)</i>
<b>Engagements non réglés</b>		
Arrangements interorganisations	7 659	11 626
Activités liées à des programmes de l'OMS	355 653	204 986
Activités non liées à des programmes de l'OMS - Fonds fiduciaires, fondations et autres fonds	70 897	30 638
<i>Total - Engagements non réglés</i>	<b>434 209</b>	<b>247 250</b>
<b>Emprunts internes - Budget ordinaire</b>	(13 034)	(1 744)
<b>Fonds bénévole pour la promotion de la santé</b>	553 847	455 885
<b>Autres fonds de l'OMS</b>		
Recettes diverses	2 432	9 800
Compte pour les recettes occasionnelles		(58)
Fonds immobilier	1 142	1 038
Fonds pour la sécurité	229	1 467
Fonds de roulement pour le matériel d'enseignement et de laboratoire	400	400
Compte spécial pour les services concédés au Siège	2 818	4 036
Compte spécial pour les recettes découlant de la politique en matière de brevets	4	4
Fonds pour le développement du personnel	2 735	
Fonds de roulement des ventes	4 650	6 474
Fonds pour la technologie de l'information	19 346	1 950
Compte spécial de frais généraux	92 267	136 103
Fonds de péréquation des impôts	(2 706)	1 778
Compte pour les paiements de fin de contrat	56 409	52 911
<i>Total - Autres fonds de l'OMS</i>	<b>179 726</b>	<b>215 903</b>
<b>Fonds fiduciaires</b>		
Arrangements interorganisations	1 621	(10 976)
Activités liées à des programmes de l'OMS	77 944	69 999
Activités non liées à des programmes de l'OMS	569 448	447 610
<i>Total - Fonds fiduciaires</i>	<b>649 013</b>	<b>506 633</b>
<b>Comptes créditeurs et débiteurs</b>		
Comptes créditeurs et recettes comptabilisées d'avance	42 517	53 663
Comptes débiteurs et dépenses réglées par anticipation	(98 295)	(62 560)
<i>Total - Comptes créditeurs et débiteurs</i>	<b>(55 778)</b>	<b>(8 897)</b>
<b>Constructions en cours</b>	(26 510)	(2 890)
<b>Immobilisations du CIRC</b>	(4 193)	
<b>Contributions de Membres reçues en avance</b>	50 328	46 685
<b>Emprunts remboursables après une année</b>	29 829	2 832
<b>Total - Espèces, dépôts et titres</b>	<b>1 797 437</b>	<b>1 461 657</b>

**Tableau 3**

**Recettes et dépenses – Budget effectif 2004-2005**

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

		Montant réel 2004-2005	Budget
<b>Recettes :</b>			
Contributions nettes des Etats Membres (Tableau 4)		863 101	863 101
<i>A déduire :</i> Provision pour le retard du recouvrement des contributions fixées (Tableau 4) <sup>a/</sup>		52 981	
<b>Contributions recouvrées</b>		<b>810 120</b>	863 101
<i>(Y compris les montants crédités en vertu du nouveau plan d'incitation financière - paragraphe 6.5 du Règlement financier)</i>			
<i>A déduire :</i> Montants virés au fonds de péréquation des impôts <sup>b/</sup>		4 626	4 626
<b>Contributions recouvrées afférentes au budget effectif</b>		<b>805 494</b>	858 475
<i>A ajouter :</i> Montants affectés par l'Assemblée mondiale de la Santé : Résolution WHA56.32 Recettes diverses		21 636	21 636
<b>Total des contributions recouvrées afférentes au budget effectif<sup>c/</sup></b>		<b>827 130</b>	880 111
<b>Dépenses :</b>			
Engagements de dépenses : Budget effectif (Etat IV, sections 1 à 11 de la résolution portant ouverture de crédits) <sup>d/</sup>		871 163	880 111
<b>Découvert de trésorerie</b>		<b>44 033</b>	
<b>Financé par :</b>			
- le fonds de roulement	31 000		
- les emprunts internes	13 033	44 033	
<hr/>			
a/ Contributions fixées pour 2004-2005		863 101	100,00%
Contributions recouvrées :			
en 2004	436 652		50,59%
en 2005	373 468		43,27%
<b>Total (Tableau 4)</b>		<b>810 120</b>	<b>93,86%</b>
Non-perçu de contributions pour 2004-2005		52 981	6,14%
<hr/>			
		<b>2004-2005</b>	<b>2002-2003</b>
b/ Virement au fonds de péréquation des impôts (Etat IV, section 12 de la résolution portant ouverture de crédits)		80 000	80 000
<i>A déduire :</i> Montants portés au crédit des Membres		75 374	77 333
Montants versés au fonds de péréquation des impôts pour couvrir les remboursements d'impôts sur le revenu		4 626	2 667
<hr/>			
c/ Budget approuvé et financement planifié			
Budget total approuvé (Etat IV)		880 111	855 654
<hr/>			
A financer comme suit :			
Contributions des Etats Membres au budget effectif		858 475	792 526
Remboursement des frais d'appui aux programmes			500
Recettes diverses		21 636	49 732
Recettes occasionnelles			12 896
<b>Financement total du budget</b>		<b>880 111</b>	<b>855 654</b>
<hr/>			
d/ Résultat financier du budget			
Budget total approuvé		880 111	855 654
<i>A déduire :</i> Dépenses totales engagées		871 163	830 401
<b>Solde non engagé des crédits</b> porté au crédit des recettes diverses à réception des contributions non réglées		<b>8 948</b>	25 253



**Tableau 4****Contributions fixées pour 2004-2005  
et les exercices précédents***(en dollars des Etats-Unis)*

Membres, y compris les Membres associés	Contributions fixées pour 2004-2005			Contributions fixées pour les exercices précédents			Solde total restant à recouvrer
	Montants nets	Contributions recouvrées et ajustées en 2004-2005	Solde restant à recouvrer au 31 décembre 2005	Solde restant à recouvrer au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	Contributions recouvrées et ajustées en 2004-2005	Solde restant à recouvrer au 31 décembre 2005	
<b>Membres dont les contri- butions ont été fixées</b>							
Afghanistan	46 790		46 790	259 875		259 875	306 665
Albanie	34 340	34 340					
Algérie	621 960	621 960					
Andorre	38 200	38 200					
Angola	12 880	12 880					
Antigua-et-Barbuda	21 470		21 470	216 098	63 504	152 594	174 064
Argentine	8 956 040	117 180	8 838 860	21 961 624		21 961 624	30 800 484
Arménie	17 180		17 180	2 496 150	67 180	2 428 970	2 446 150
Australie	13 705 120	13 705 120					
Autriche	7 686 790	7 686 790		2 046 439	2 046 439		
Azerbaïdjan	38 200	38 200		4 011 115	216 842	3 794 273	3 794 273
Bahamas	106 450	106 450					
Bahreïn	204 750	204 750					
Bangladesh	84 990	84 990					
Barbade	81 120	81 120					
Bélarus	157 530		157 530	395 475	315 475	80 000	237 530
Belgique	9 356 950	9 356 950					
Belize	8 580	8 199	381				381
Bénin	17 180	17 180					
Bhoutan	8 580	8 580					
Bolivie	72 540		72 540	28 498		28 498	101 038
Bosnie-Herzégovine	29 620	29 620					
Botswana	93 580	93 580					
Brésil	16 631 240	10 165 636	6 465 604	9 720 805	9 720 805		6 465 604
Brunéi Darussalam	285 440	285 440					
Bulgarie	127 910	127 910					
Burkina Faso	17 180	17 180					
Burundi	8 580	8 580		9 146	9 146		
Cambodge	17 180	17 180					
Cameroun	72 540	37 360	35 180	10 048	10 048		35 180
Canada	22 877 250	22 877 250					
Cap-Vert	8 580	47	8 533				8 533
République centrafricaine	8 580		8 580	156 261		156 261	164 841
Tchad	8 580	8 580		225 073	225 073		
Chili	1 852 590	667 841	1 184 749	249 039	249 039		1 184 749
Chine	15 282 580	15 282 580					
Colombie	1 514 350	1 022 577	491 773	839 253	839 253		491 773
Comores	8 580		8 580	445 462	9 615	435 847	444 427
Congo	8 110	8 110					
Iles Cook	8 580	8 580					
Costa Rica	213 330	110 742	102 588	67 693	67 693		102 588
Côte d'Ivoire	81 120		81 120				81 120
Croatie	323 650	323 650					
Cuba	311 200	284 866	26 334				26 334
Chypre	327 930	327 930					

**Tableau 4 (suite)**

Membres, y compris les Membres associés	Contributions fixées pour 2004-2005		Contributions fixées pour les exercices précédents			Solde total restant à recouvrer
	Montants nets	Contributions recouvrées et ajustées en 2004-2005	Solde restant à recouvrer au 31 décembre 2005	Solde restant à recouvrer au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	Contributions recouvrées et ajustées en 2004-2005	
République tchèque	1 642 690	1 642 690				
République populaire démocratique de Corée	81 120	81 005	115			115
République démocratique du Congo	29 620		29 620	215		215
République démocratique du Timor-Leste	8 580	8 580				
Danemark	6 245 410	6 245 410				
Djibouti	8 580	4 290	4 290	37 610	37 610	4 290
Dominique	8 580		8 580	3 680		3 680
République dominicaine	247 240	51 647	195 593	1 092 729	268 750	823 979
Equateur	187 150	187 150				
Egypte	857 190	857 190				
El Salvador	170 410	170 410				
Guinée équatoriale	12 880	4 861	8 019			8 019
Erythrée	8 580	8 580				
Estonie	93 580	93 580				
Ethiopie	33 910	33 910				
Fidji	33 910	33 910				
Finlande	4 492 400	4 492 400				
France	54 438 720	54 438 720				
Gabon	97 860	97 860		53 155	53 155	
Gambie	8 580		8 580		(2 083)	2 083
Géorgie	33 910		33 910	4 428 686	23 433	4 405 253
Allemagne	78 440 150	78 440 150				
Ghana	38 200	38 200				
Grèce	4 551 210	4 551 210				
Grenade	8 580	4 290	4 290			4 290
Guatemala	242 950	242 950				
Guinée	25 760		25 760	25 264	25 264	25 760
Guinée-Bissau	8 580		8 580	214 010		214 010
Guyana	8 580	8 580				
Haïti	21 470	21 470				
Honduras	42 490	42 490				
Hongrie	1 047 770	1 047 770				
Islande	285 440	285 440				
Inde	3 247 180	3 232 726	14 454			14 454
Indonésie	1 454 260	1 454 260				
Iran (République islamique d')	1 822 540	960 258	862 282	768 465	768 465	862 282
Iraq	643 000		643 000	5 755 801		5 755 801
Irlande	2 744 110	2 744 110				
Israël	3 757 120	3 105 186	651 934	62 965	62 965	651 934
Italie	42 359 300	42 359 300		437 379	437 379	
Jamaïque	51 080	51 080				
Japon	165 988 280	165 988 280				
Jordanie	81 130	81 130				
Kazakhstan	225 350	225 350		4 615 253	724 765	3 890 488
Kenya	72 540	72 540				
Kiribati	8 580	4 290	4 290	7 951	7 951	4 290
Koweït	1 316 050	1 316 050				

Tableau 4 (suite)

Membres, y compris les Membres associés	Contributions fixées pour 2004-2005			Contributions fixées pour les exercices précédents			Solde total restant à recouvrer
	Montants nets	Contributions	Solde restant	Solde restant	Contributions	Solde restant	
		recouvrées et ajustées en 2004-2005	à recouvrer au 31 décembre 2005	à recouvrer au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	recouvrées et ajustées en 2004-2005	à recouvrer au 31 décembre 2005	
Kirghizistan	8 580		8 580	1 229 058	4 226	1 224 832	1 233 412
République démocratique populaire lao	14 880	14 880					
Lettonie	106 460	106 460		346 600	346 600		
Liban	153 670	112 331	41 339	2 166	2 166		41 339
Lesotho	8 580	8 580					
Libéria	8 580		8 580	340 103	30 000	310 103	318 683
Jamahiriya arabe libyenne	849 460	236 669	612 791	70 548	70 548		612 791
Lituanie	174 700	71 680	103 020	138	138		103 020
Luxembourg	668 320	668 320					
Madagascar	25 760	25 760					
Malawi	12 880	8 590	4 290				4 290
Malaisie	1 863 750	1 863 750					
Maldives	8 580	8 580					
Mali	17 180	17 180					
Malte	123 620	123 620					
Iles Marshall	8 580	73	8 507				8 507
Mauritanie	8 580	6 599	1 981				1 981
Maurice	93 580	93 580					
Mexique	12 668 940	10 434 794	2 234 146				2 234 146
Micronésie (Etats fédérés de)	8 580	8 580					
Monaco	29 620	29 620					
Mongolie	8 580	8 580					
Maroc	387 600	387 600					
Mozambique	8 580	8 580					
Myanmar	84 990	84 990					
Namibie	55 380	55 380					
Nauru	8 580		8 580	95 241		95 241	103 821
Népal	33 910	33 910					
Pays-Bas	14 594 500	14 594 500					
Nouvelle-Zélande	1 966 340	1 966 340					
Nicaragua	8 580	8 580					
Niger	8 580		8 580	224 030	94 798	129 232	137 812
Nigéria	467 440	467 440		23 880	23 880		
Nioué	8 580	4 304	4 276				4 276
Norvège	5 642 750	5 642 750					
Oman	558 010	558 010					
Pakistan	493 620	243 589	250 031	240 079	240 079		250 031
Palaos (les)	8 580	344	8 236				8 236
Panama	157 540	108 000	49 540	48 166	48 166		49 540
Papouasie-Nouvelle-Guinée	38 210		38 210	22 169		22 169	60 379
Paraguay	118 900	11 604	107 296	178 398	178 398		107 296
Pérou	893 240	49 190	844 050	1 241 145	826 000	415 145	1 259 195
Philippines	830 150	461 591	368 559	240 355	240 355		368 559
Pologne	3 575 120	3 575 120		155 093	155 093		
Portugal	3 968 730	3 968 730					
Porto Rico	8 580		8 580	8 421	8 421		8 580

**Tableau 4 (suite)**

Membres, y compris les Membres associés	Contributions fixées pour 2004-2005			Contributions fixées pour les exercices précédents			Solde total restant à recouvrer
	Montants nets	Contributions	Solde restant	Solde restant	Contributions	Solde restant	
		recouvrées et ajustées en 2004-2005	à recouvrer au 31 décembre 2005	à recouvrer au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	recouvrées et ajustées en 2004-2005	à recouvrer au 31 décembre 2005	
Qatar	418 080	418 080					
République de Corée	15 526 810	10 917 700	4 609 110				4 609 110
République de Moldova	12 880		12 880	2 941 433	4 290	2 937 143	2 950 023
Roumanie	502 630	502 630					
Fédération de Russie	9 789 620	9 789 620					
Rwanda	8 580	8 580					
Saint-Kitts-et-Nevis	8 580	8 580					
Sainte-Lucie	17 180	4 960	12 220	16 844	16 844		12 220
Saint-Vincent-et-les Grenadines	8 580	8 580					
Samoa	8 580	8 580					
Saint-Marin	21 470	21 470					
Sao Tomé-et-Principe	8 580	8 580					
Arabie saoudite	5 400 230	5 400 230					
Sénégal	42 490	42 490					
Serbie-et-Monténégro	166 120	84 560	81 560	84 213	84 213		81 560
Seychelles	17 180	17 180					
Sierra Leone	8 580	8 580					
Singapour	3 325 300	3 325 300					
Slovaquie	400 480	400 480					
Slovénie	694 080	694 080					
Iles Salomon	8 580	4 290	4 290	11 571	11 571		4 290
Somalie	8 580		8 580	391 644		391 644	400 224
Afrique du Sud	2 998 930	2 998 930					
Espagne	21 454 580	21 454 580					
Sri Lanka	140 360	140 360					
Soudan	59 670	29 520	30 150	23 730	23 730		30 150
Suriname	12 880		12 880	107 834	8 422	99 412	112 292
Swaziland	17 180	17 180					
Suède	8 620 380	8 620 380					
Suisse	10 518 460	10 518 460					
République arabe syrienne	500 920	500 920					
Tadjikistan	8 580		8 580	615 024	154 530	460 494	469 074
Thaïlande	2 138 890	2 138 890					
Ex-République yougoslave de Macédoine	51 090	25 330	25 760	17 885	17 885		25 760
Togo	8 580	7 551	1 029	17 985	17 985		1 029
Tokélaou	8 580	4 190	4 390				4 390
Tonga	8 580	8 580					
Trinité-et-Tobago	161 820	161 820					
Tunisie	263 990	263 990					
Turquie	3 452 150	3 452 150					
Turkménistan	34 340		34 340	1 224 674		1 224 674	1 259 014
Tuvalu	8 580	8 580					
Ouganda	46 300	46 300					
Ukraine	391 030	391 030		32 309 438		32 309 438	32 309 438
Emirats arabes unis	1 861 610	1 861 610					

Tableau 4 (suite)

Membres, y compris les Membres associés	Contributions fixées pour 2004-2005		Contributions fixées pour les exercices précédents			Solde total restant à recouvrer	
	Montants nets	Contributions recouvrées et ajustées en 2004-2005	Solde restant à recouvrer au 31 décembre 2005	Solde restant à recouvrer au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	Contributions recouvrées et ajustées en 2004-2005		Solde restant à recouvrer au 31 décembre 2005
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	49 680 810	49 680 810					
République-Unie de Tanzanie	41 660	41 660					
Etats-Unis d'Amérique	192 220 680	170 192 054	22 028 626	21 641 286	21 641 286	22 028 626	
Uruguay	543 840	1 601	542 239	592 890	197 610	937 519	
Ouzbékistan	106 450	66 029	40 421	40 396	40 396	40 421	
Vanuatu	8 580	8 580					
Venezuela	1 612 650	878 650	734 000	1 359 279	1 359 279	734 000	
Viet Nam	157 530	157 530					
Yémen	50 730	50 730					
Zambie	17 180	17 180					
Zimbabwe	63 640	63 640					
<b>Total - Membres dont les contributions ont été fixées</b>	<b>863 100 890</b>	<b>810 119 574</b>	<b>52 981 316</b>	<b>126 502 933</b>	<b>42 094 675</b>	<b>84 408 258</b>	<b>137 389 574</b>
<b>Nouveaux Membres et Membres précédemment inactifs</b>							
Bélarus <sup>a/</sup>				606 539	243 195	363 344	363 344
République démocratique du Timor-Leste				976	976		
Ukraine <sup>a/</sup>				4 882 650	2 608 970	2 273 680	2 273 680
<b>Total - Nouveaux Membres et Membres précédemment inactifs</b>				<b>5 490 165</b>	<b>2 853 141</b>	<b>2 637 024</b>	<b>2 637 024</b>
<b>Anciens membres</b>							
Yougoslavie (jusqu'en 2001)				5 532 592		5 532 592	5 532 592
<b>Total pour tous les Membres</b>	<b>863 100 890</b>	<b>810 119 574</b>	<b>52 981 316</b>	<b>137 525 690</b>	<b>44 947 816</b>	<b>92 577 874</b>	<b>145 559 190</b>

<sup>a/</sup> En plus des montants dus, non comptabilisés au budget et qui apparaissent à la rubrique « Nouveaux Membres et Membres précédemment inactifs », le Bélarus et l'Ukraine sont également redevables de leur contribution, comme indiqué dans ce tableau à la rubrique « Membres dont les contributions ont été fixées ».

**Tableau 4 (suite)**

Certains Etats Membres redevables d'arriérés de contributions pour les années précédentes ont souscrit à des plans de remboursement en vertu desquels ils s'engagent à effectuer des versements annuels en vue du règlement de ces arriérés, en plus du versement de leur contribution pour l'année en cours. Ces arrangements spéciaux qui sont approuvés par des résolutions de l'Assemblée de la Santé précisent le nombre d'années sur lesquelles s'étend le règlement des arriérés.

Si le montant minimum fixé n'est pas versé, le droit de vote de l'Etat Membre concerné est suspendu conformément à l'article 7 de la Constitution.

On trouvera ci-dessous la liste des Membres concernés, ainsi que les renseignements essentiels sur les conditions de règlement de leurs arriérés.

<b>Etats Membres</b>	<b>Résolution</b>	<b>Période de règlement</b>	<b>Montant reçu en 2004-2005</b>	<b>Solde des arriérés<sup>a/</sup></b>
Azerbaïdjan	WHA55.5	2003-2011	100 000	3 794 273
Bélarus	WHA45.23	1997-2006	90 836	363 344
République dominicaine	WHA55.6	2002-2011	134 009	823 979 <sup>b/</sup>
Géorgie	WHA58.8	2006-2020	23 433	4 439 163
Iraq	WHA58.9	2006-2020		6 398 801
Kazakhstan	WHA56.11	2003-2012	724 765	3 890 488
Libéria	WHA52.3	1999-2004	29 516	285 346 <sup>b/</sup>
République de Moldova	WHA58.10	2006-2020		2 950 023
Tadjikistan	WHA58.11	2006-2015	154 530	469 074
Ukraine	WHA57.6	2004-2018	2 608 970	34 583 118
<b>Total</b>			<b>3 866 059</b>	<b>57 997 609</b>

<sup>a/</sup> En plus du versement annuel minimum au titre du règlement des arriérés, les Etats Membres visés sont tenus de verser le montant de leur contribution pour l'année en cours.

<sup>b/</sup> Le Libéria et la République dominicaine n'ont pas été en mesure de respecter les conditions fixées pour le règlement de leurs arriérés et leur droit de vote a été suspendu en conséquence.

**Tableau 5****Fonds de roulement et emprunts internes  
au 31 décembre 2005***(en milliers de dollars des Etats-Unis)*

Conformément à l'article VII du Règlement financier, en attendant la rentrée des contributions des Membres, l'exécution du budget ordinaire peut être financée par le fonds de roulement puis des emprunts internes sur les réserves de trésorerie de l'Organisation, à l'exclusion des fonds fiduciaires.

Les sommes ainsi avancées sont remboursées au fur et à mesure des recouvrements de contributions, les emprunts internes étant remboursés avant les montants provenant du fonds de roulement.

Par sa résolution WHA48.21, l'Assemblée mondiale de la Santé a fixé la dotation du fonds de roulement à US \$31 millions.

	2004-2005		2002-2003	
	Fonds de roulement	Emprunts internes	Fonds de roulement	Emprunts internes
<b>Solde d'ouverture au :</b>				
1 <sup>er</sup> janvier 2004 et 1 <sup>er</sup> janvier 2002		(1 744)		(24 628)
<b>Remboursements</b>				
Arriérés de contributions recouverts	31 000	1 744	31 000	24 628
<i>Total partiel</i>	31 000		31 000	
<b>Prélèvements</b>				
Financement du budget ordinaire en attendant les rentrées des contributions fixées	31 000	13 033	31 000	1 744
<b>Solde au :</b>				
31 décembre 2005 et 31 décembre 2003 (Etat I)	0	(13 033)	0	(1 744)
<b>Montant emprunté au :</b>				
31 décembre 2005 et 31 décembre 2003				
Fonds de roulement	31 000		31 000	
Emprunts internes	13 033		1 744	
<b>Montant total emprunté</b>	<b>44 033</b>		<b>32 744</b>	

**Tableau 6**

**Compte pour les recettes diverses  
au 31 décembre 2005**

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Le compte des recettes diverses est crédité des recettes provenant de différentes sources conformément à l'article VIII du Règlement financier.

	2004-2005
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2004</b>	<b>9 800</b>
Recettes 2004-2005	<b>28 206</b>
<i>Total partiel</i>	<b>38 006</b>
<b>A déduire :</b>	
Résolution WHA56.32 portant ouverture de crédits pour l'exercice 2004-2005	
Financement du budget ordinaire	<b>21 636</b>
Mécanisme d'ajustement	<b>12 364</b>
Plan d'incitation financière	<b>1 574</b>
<i>Total partiel</i>	<b>35 574</b>
<b>Solde au 31 décembre 2005 (Etat I.1)</b>	<b>2 432</b>



Tableau 7

**Tous fonds extrabudgétaires**  
**Résumé des recettes et dépenses en 2004-2005**  
**au 31 décembre 2005**

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	Recettes <sup>a/</sup> 2004-2005	Ajustements <sup>b/</sup>	Dépenses 2004-2005	Solde au 31 décembre 2005
<b>Fonds bénévole pour la promotion de la santé (Etat I)</b>	455 885	1 723 432	(2 310)	1 623 160	553 847
<b>Fonds fiduciaires (Etat I.2 et Etat I.3)</b>					
<i>Fonds pour la coopération technique</i>					
Programme des Nations Unies pour le Développement	(2 704)	640	5 525	1 441	2 020
Fonds des Nations Unies pour la Population	(1 703)	8 540	67	9 893	(2 989)
Programme des Nations Unies pour l'Environnement	20	771		771	20
Programme des Nations Unies pour le Contrôle international des Drogues	(170)	207	20	37	20
Programme Iraq des Nations Unies (résolution CS 986)	(13 305)	8 604	6 145	1 444	
Fonds d'affectation spéciale d'urgence des Nations Unies pour l'Afghanistan	63	(63)			
Fonds des Nations Unies pour l'Enfance	2 277	2 193	(1 366)	2 270	834
Programme mondial de lutte contre le SIDA	285	6	(291)		
Programme de lutte contre l'onchocercose	1 851	106	311		2 268
Programme africain de lutte contre l'onchocercose	2 278	23 012	4 692	26 159	3 823
Fonds fiduciaire Sasakawa pour la santé	10 131	5 708	482	9 311	7 010
TDR <sup>c/</sup>	17 309	63 312	3 874	65 699	18 796
HRP <sup>d/</sup>	8 122	21 010	1 613	26 113	4 632
Cadres associés	3 295	6 513		6 584	3 224
Autres fonds fiduciaires					
Programme Iraq (résolutions CS 1472 et 1476)	9 069	(5 412)		3 733	(76)
Tous les autres	14 779	66 957		51 562	30 174
<i>Fonds des services de fournitures</i>					
Programme Iraq (résolutions CS 1472 et 1476)	3 729	(617)		3 113	(1)
Programme des Nations Unies pour le Développement	687	1 107		1 921	(127)
Fonds des Nations Unies pour la Population	31	(31)			
Programme de lutte contre l'onchocercose	(1)	1			
Banque mondiale	101	7 777		6 034	1 844
Pays et organisations non gouvernementales	2 707	89 110		83 921	7 896
Fonds de roulement pour le matériel d'enseignement et de laboratoire destiné à l'enseignement médical	172	632		606	198
<b>Total - Fonds fiduciaires (Etat I.2 et Etat I.3)</b>	<b>59 023</b>	<b>300 083</b>	<b>21 072</b>	<b>300 612</b>	<b>79 566</b>
<b>Total - Fonds extrabudgétaires</b>	<b>514 908</b>	<b>2 023 515</b>	<b>18 762</b>	<b>1 923 772</b>	<b>633 413</b>

<sup>a/</sup> Comprend les contributions, les remboursements, les intérêts et d'autres recettes.

<sup>b/</sup> Comprend les virements entre fonds et les économies réalisées lors du paiement des engagements non réglés d'exercices antérieurs.

<sup>c/</sup> Fonds fiduciaire du Programme spécial UNICEF/PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales.

<sup>d/</sup> Fonds fiduciaire du Programme spécial PNUD/FNUAP/OMS/Banque mondiale de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine.

**Tableau 8**

**Compte spécial de frais généraux  
au 31 décembre 2005**

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Ce compte a été ouvert afin de faciliter la budgétisation et la comptabilisation des fonds mis à la disposition de l'Organisation pour couvrir une partie des frais généraux d'activités financées par des sources autres que le budget ordinaire (c'est-à-dire par toutes les autres ressources extrabudgétaires).

Sont portées au crédit de ce compte les recettes provenant des sources suivantes :

- i) Les montants reçus du Fonds des Nations Unies pour le Développement, du Fonds des Nations Unies pour la Population et d'autres organismes des Nations Unies pour couvrir les dépenses d'appui ;
- ii) Conformément à la résolution WHA34.17, les fonds reçus pour couvrir les dépenses d'appui au programme par d'autres sources extrabudgétaires dont les fonds fiduciaires provenant de gouvernements et d'autres entités, et le fonds bénévole pour la promotion de la santé ;
- iii) Les intérêts produits par le solde créditeur du compte spécial de frais généraux ;
- iv) Les gains (pertes) en devises découlant des opérations de couverture du risque de change.

**Recettes et dépenses**

	2004-2005	2002-2003
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2004</b> et au 1 <sup>er</sup> janvier 2002	<b>136 103</b>	140 797
<b>Recettes</b>		
Programmes des Nations Unies	345	431
Dépenses d'appui d'organismes sous-traitants		335
Dépenses d'appui aux programmes	148 949	110 221
Loyer de locaux à usage de bureaux au Siège versé par des fonds fiduciaires en vertu d'autres arrangements	404	1 179
Intérêts	4 675	10 072
Gains (pertes) réalisés sur les opérations de couverture du risque de change		2 972
<i>Recettes totales</i>	<b>154 373</b>	125 210
<b>Solde</b>	<b>290 476</b>	266 007
<b>Virements</b>		
Au fonds de roulement des ventes conformément à la résolution WHA55.9		(7 927)
<b>Solde</b>	<b>290 476</b>	258 080
<b>Dépenses</b>		
Afrique	26 805	25 552
Amériques	869	1 399
Asie du Sud-Est	6 910	5 860
Europe	14 101	3 976
Méditerranée orientale	18 110	4 038
Pacifique occidental	10 219	1 953
Activités mondiales et interrégionales	121 195	79 199
<i>Dépenses totales</i>	<b>198 209</b>	121 977
<b>Solde au 31 décembre 2005</b> et au 31 décembre 2003	<b>92 267</b>	136 103

**Tableau 9****Fonds immobilier  
au 31 décembre 2005***(en milliers de dollars des Etats-Unis)*

Ce fonds a été créé par la Vingt-Troisième Assemblée mondiale de la Santé (résolution WHA23.14).

Les activités du fonds immobilier sont financées par des crédits du budget ordinaire en vertu du Règlement financier et des Règles de Gestion financière. Le fonds immobilier est également crédité des recettes locatives provenant des opérations immobilières (autres que les recettes locatives des bureaux et des garages et les sommes versées par les concessionnaires de services au Siège) et des intérêts provenant du placement des capitaux du fonds.

Il est utilisé pour couvrir les dépenses afférentes à la construction de bâtiments ou à l'agrandissement de bâtiments existants ; à l'acquisition de terrains, le cas échéant ; aux grosses réparations et aux transformations des bâtiments à usage de bureaux existants ; enfin, à l'entretien, aux réparations et au réaménagement des logements loués au personnel par l'Organisation. Une autorisation expresse de l'Assemblée de la Santé est nécessaire pour l'acquisition de terrains, la construction de bâtiments ou l'agrandissement de bâtiments existants.<sup>a/</sup>

	2004-2005
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2004</b>	<b>1 038</b>
<b>Recettes</b>	
Montant alloué au budget ordinaire	5 820
Loyers perçus	698
Intérêts	159
<i>Total - Recettes</i>	<b>6 677</b>
<b>Dépenses</b>	
<i>Siège :</i>	
Entretien et réparation de locaux existants	969
<i>Bureau régional de l'Afrique :</i>	
Entretien de logements destinés au personnel	273
Approvisionnement en eau des locaux	2
Achat et installation de feux de sécurité	53
Amélioration de l'éclairage à l'extérieur	28
Rénovation et amélioration des installations électriques	4
Construction d'une nouvelle salle de conférences et de nouveaux locaux à usage de bureaux - WHA56.14	121
Construction de nouveaux logements - WHA56.14	14
Bouches à incendie et nouveaux forages	151
Achat d'un nouvel ascenseur	233
Système de drainage	38
Rénovation des toits	56
<i>Bureau régional des Amériques :</i>	
Réaménagement de trois salles de réunion et réparation de locaux existants	97
<i>Bureau régional de la Méditerranée orientale :</i>	
Entretien de logements destinés au personnel	50
Système de contrôle d'accès et de gestion de la sécurité	23
<i>Bureau régional de l'Europe :</i>	
Rénovation du Bureau régional	291
<i>Bureau régional de l'Asie du Sud-Est :</i>	
Rénovation, entretien et réparation des locaux existants	466
<i>Bureau régional du Pacifique occidental :</i>	
Extension d'un bâtiment existant et construction d'un nouveau bâtiment - WHA55.8	3 704
<i>Total - Dépenses</i>	<b>6 573</b>
<b>Solde au 31 décembre 2005<sup>b/</sup></b>	<b>1 142</b>

<sup>a/</sup> Voir la Note 27 concernant la construction d'un nouveau bâtiment au Siège.

<sup>b/</sup> Ce solde a été alloué à des projets planifiés.

**Tableau 10**

**Compte pour les paiements de fin de contrat  
au 31 décembre 2005**

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Ce compte a été ouvert afin de constituer une réserve pour couvrir les paiements auxquels les membres du personnel ont droit en fin de contrat, paiements englobant les allocations de rapatriement, les indemnités pour congé annuel non pris, les frais de voyage et de déménagement lors du rapatriement, et d'autres indemnités appropriées dues en cas de cessation de l'emploi. Il est alimenté par un crédit budgétaire fixé pour l'exercice 2004-2005 à 2,5 % du montant des traitements nets des membres du personnel et de l'ajustement de poste des membres du personnel de la catégorie professionnelle. Tous les membres du personnel sont concernés, y compris ceux qui sont affectés au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), au Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC), au Centre international de Calcul (CIC), au Programme africain de lutte contre l'onchocercose (APOC) et au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, mais à l'exception de ceux rémunérés par des crédits du PNUD et des cadres associés, ce qui permet d'assurer que chaque source de financement participant au plan supporte une part appropriée des paiements de fin de contrat aux membres du personnel ; les intérêts produits par les placements sont également crédités au compte. Ne sont toutefois pas comptabilisés l'ensemble des engagements à long terme – de l'Organisation et des autres entités – accumulés pour les paiements de fin de contrat, qui sont estimés au 31 décembre 2005 à US \$104 millions.

	2004-2005	2002-2003
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2004</b> et au 1 <sup>er</sup> janvier 2002	<b>52 911</b>	38 579
<b>Recettes</b>		
Réserve pour les paiements de fin de contrat	15 120	21 865
Intérêts	2 280	6 431
<i>Total - Recettes</i>	<b>17 400</b>	28 296
<b>Dépenses</b>		
Allocation de rapatriement	5 061	5 013
Jours de congé annuels non pris	4 849	4 285
Voyage de rapatriement	1 332	1 274
Déménagement lors du rapatriement	985	581
Versement de fin de service	194	499
Suppression de poste	804	1 602
Résiliation d'engagement par accord mutuel	582	623
Résiliation pour raisons de santé	95	87
<i>Total - Dépenses</i>	<b>13 902</b>	13 964
<b>Solde au 31 décembre 2005</b> et au 31 décembre 2003	<b>56 409</b>	52 911

**Tableau 11****Fonds des services de fournitures (fonds fiduciaires)  
au 31 décembre 2005***(en milliers de dollars des Etats-Unis)*

Il s'agit de fonds que des gouvernements et des institutions confient en dépôt à l'Organisation, habituellement en monnaies locales, afin qu'elle achète pour leur compte des fournitures et du matériel médicaux, ainsi que de la documentation médicale. Les monnaies locales en question sont acceptées par l'Organisation dans la mesure où elle peut les utiliser dans un délai raisonnable pour ses opérations et activités courantes. Des fonds sont également reçus, et des fournitures procurées, par d'autres institutions du système des Nations Unies pour être utilisés à des fins sanitaires au cours d'opérations et d'activités d'urgence.

	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	Rentrées de 2004-2005	Décaissements de 2004-2005	Solde au 31 décembre 2005
Pays	2 707	89 110	83 921	7 896
Nations Unies				
Iraq (résolution CS 986)	3 729	(617)	3 113	(1)
Autres sources	817	8 855	7 954	1 718
<i>Total partiel - Nations Unies</i>	4 546	8 238	11 067	1 717
<b>Total</b>	7 253	97 348	94 988	9 613

***Exécution financière du budget programme de l'OMS  
pour l'exercice 2004-2005***

Cette partie du rapport financier indique l'exécution financière comparativement au budget programme approuvé pour 2004-2005. Les données sont fournies pour le budget ordinaire et pour les autres fonds par domaine d'activité, au niveau de l'Organisation ainsi que pour les activités mondiales (Siège) et chaque bureau régional. L'exécution est également indiquée par catégorie de dépenses.

CETTE PAGE EST LAISSEE EN BLANC  
INTENTIONNELLEMENT

**Table récapitulative 1**

**Budget et dépenses**  
**Budget ordinaire par niveau de l'Organisation et total des autres fonds**  
**Exercice 2004-2005**

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Budget programme	Virements effectués et solde non réparti	Budget <sup>a/</sup> effectif	Dépenses	Taux <sup>c/</sup> d'exécution en % du budget effectif
<b>Budget ordinaire</b>					
Niveau des pays	336 991	(6 402)	330 589	330 584	100,0
Niveau régional	230 592	3 004	233 596	233 587	100,0
Niveau mondial (Siège)	278 528	(4 383)	274 145	274 012	100,0
<i>Total partiel - Grands domaines d'activité</i>	846 111	(7 781)	838 330	838 183	100,0
Recettes diverses	34 000	(1 020)	32 980	32 980	100,0
<i>Total - Budget ordinaire</i>	880 111	(8 801)	871 310	871 163	100,0
<b>Autres fonds</b>	1 944 000 <sup>b/</sup>		1 944 000	2 160 793	111,2
<b>Total</b>	2 824 111	(8 801)	2 815 310	3 031 956	107,7
Rapprochement en dépenses totales :					
<i>A ajouter :</i>					
Dépenses d'appui aux programmes FNUAP				79	
				<u>3 032 035</u>	
<i>A déduire :</i>					
Eliminations - Etat I				303 365	
<b>Total - Activités liées aux programmes de l'OMS - Etat I</b>	<u>2 824 111</u>			<u>2 728 670</u>	<u>96,6</u>

<sup>a/</sup> Le budget alloué représente la partie du budget programme qui a été allouée, après ajustement tenant compte des virements entre sections de la résolution portant ouverture de crédits et/ou Bureaux.

<sup>b/</sup> Montant des autres fonds visé dans le document EB113/42 Add.1.

<sup>c/</sup> Le taux d'exécution est fondé sur le budget effectif indiqué dans la présente Table récapitulative, alors que le taux indiqué dans les Tables 2, 3 et 4 est fondé sur le budget programme approuvé (WHA56.32 et EB113/42 Add.1).



**Table récapitulative 2****Budget et dépenses par domaine d'activité – Tous bureaux confondus  
Exercice 2004-2005***(en milliers de dollars des Etats-Unis)*

Domaine d'activité	Budget ordinaire			Autres fonds			Total		
	Budget programme	Dépenses	%	Budget programme	Dépenses	%	Budget programme	Dépenses	%
Maladies transmissibles : surveillance	36 600	36 311		58 000	64 650		94 600	100 961	106,7
Maladies transmissibles : prévention, lutte et éradication	23 786	20 573		110 500	80 196		134 286	100 769	75,0
Maladies transmissibles : recherche et développement de produits	3 468	3 350		111 000	70 836		114 468	74 186	64,8
Paludisme	17 140	19 469		109 000	137 200		126 140	156 669	124,2
Tuberculose	12 031	13 027		112 500	139 465		124 531	152 492	122,5
Surveillance, prévention et prise en charge des maladies non transmissibles	23 480	22 802		14 000	18 553		37 480	41 355	110,3
Tabac	9 983	8 812		10 500	8 903		20 483	17 715	86,5
Promotion de la santé	16 664	17 110		31 500	22 823		48 164	39 933	82,9
Traumatismes et incapacités	5 133	4 354		12 500	8 874		17 633	13 227	75,0
Santé mentale et toxicomanies	14 356	11 893		9 500	8 782		23 856	20 675	86,7
Santé de l'enfant et de l'adolescent	15 849	15 355		51 500	38 676		67 349	54 032	80,2
Recherche en santé génésique et élaboration de programmes dans ce domaine	9 070	7 218		58 000	55 081		67 070	62 299	92,9
Pour une grossesse à moindre risque	13 211	12 370		25 500	10 503		38 711	22 873	59,1
Santé de la femme	4 094	3 301		11 000	5 283		15 094	8 583	56,9
VIH/SIDA	18 116	15 462		200 000	110 644		218 116	126 106	57,8
Développement durable	14 840	15 144		14 000	15 864		28 840	31 008	107,5
Nutrition	9 526	8 134		11 000	9 272		20 526	17 407	84,8
Santé et environnement	39 946	35 133		47 000	42 492		86 946	77 625	89,3
Sécurité sanitaire des aliments	9 453	8 565		13 000	5 494		22 453	14 059	62,6
Préparation aux situations d'urgence et organisation des secours	8 037	8 574		111 000	238 800		119 037	247 375	207,8
Médicaments essentiels : accès, qualité et usage rationnel	18 947	16 217		32 500	33 739		51 447	49 956	97,1
Vaccination et mise au point de vaccins	16 646	16 431		420 500	671 824		437 146	688 255	157,4
Sécurité transfusionnelle et technologie clinique	14 135	12 980		10 500	9 248		24 635	22 228	90,2
Bases factuelles à l'appui des politiques de santé	30 106	29 252		50 500	29 915		80 606	59 167	73,4
Gestion et diffusion de l'information sanitaire	28 662	30 544		17 500	18 758		46 162	49 302	106,8
Politique de recherche et promotion de la recherche	9 217	8 024		11 000	5 919		20 217	13 943	69,0
Organisation des services de santé	107 466	101 440		52 500	44 494		159 966	145 935	91,2
Organes directeurs	21 791	23 794		6 000	4 568		27 791	28 362	102,1
Mobilisation des ressources, coopération extérieure et partenariats	22 264	19 016		16 000	9 720		38 264	28 736	75,1
Planification, suivi et évaluation des programmes	6 826	6 244		4 500	4 187		11 326	10 431	92,1
Développement des ressources humaines	16 412	16 647		18 500	21 233		34 912	37 881	108,5
Budget et gestion financière	22 341	21 363		21 500	22 296		43 841	43 659	99,6
Infrastructure et informatique	93 715	90 915		81 000	99 232		174 715	190 147	108,8
Directeur général, Directeurs régionaux et fonctions indépendantes	21 670	24 092		7 000	11 521		28 670	35 613	124,2
Présence de l'OMS dans les pays	111 130	134 267		37 500	27 167		148 630	161 434	108,6
<b>Total - Grands domaines d'activité</b>	<b>846 111</b>	<b>838 183</b>		<b>1 908 000</b>	<b>2 106 214</b>		<b>2 754 111</b>	<b>2 944 397</b>	<b>106,9</b>
<b>Divers</b>									
Couverture des risques de change	15 000	14 550		5 000	0		20 000	14 550	
Fonds immobilier	6 000	5 820		0	6 031		6 000	11 851 <sup>ai</sup>	
Fonds pour la technologie de l'information	10 000	9 700		25 000	32 243		35 000	41 943 <sup>ai</sup>	
Fonds pour la sécurité	3 000	2 910		6 000	16 305		9 000	19 215 <sup>ai</sup>	
<b>Total - Divers</b>	<b>34 000</b>	<b>32 980</b>		<b>36 000</b>	<b>54 579</b>		<b>70 000</b>	<b>87 559</b>	
<b>Total - ENSEMBLE DES BUREAUX</b>	<b>880 111</b>	<b>871 163</b>	<b>99,0</b>	<b>1 944 000</b>	<b>2 160 793</b>	<b>111,2</b>	<b>2 824 111</b>	<b>3 031 956</b>	<b>107,4</b>

<sup>ai</sup> Des fonds ont été virés du budget ordinaire et du compte spécial de frais généraux au fonds pour la technologie de l'information, au fonds pour la sécurité, et du budget ordinaire au fonds immobilier. Les montants virés sont comptabilisés comme dépenses au budget ordinaire et au compte spécial de frais généraux. Ils sont comptabilisés comme recettes au fonds pour la technologie de l'information, au fonds pour la sécurité et au fonds immobilier, puis comme dépenses pour refléter les activités entreprises dans ces domaines. S'il faut procéder ainsi pour préserver l'intégrité des fonds concernés, cette procédure conduit à une double comptabilisation des dépenses dans la colonne Total.

**Table récapitulative 3**

**Budget et dépenses – Par bureau  
Exercice 2004-2005**

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Budget ordinaire						
	Pays		Régions		Budget ordinaire total		
	Budget programme	Dépenses	Budget programme	Dépenses	Budget programme	Dépenses	%
Bureau régional de l'Afrique	122 333	120 202	69 402	70 324	191 735	190 526	99,4
Bureau régional des Amériques	40 818	40 419	32 409	32 118	73 227	72 537	99,1
Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	69 719	69 062	23 735	24 090	93 454	93 152	99,7
Bureau régional de l'Europe	13 493	13 393	41 289	41 256	54 782	54 649	99,8
Bureau régional de la Méditerranée orientale	50 576	47 361	31 773	34 510	82 349	81 871	99,4
Bureau régional du Pacifique occidental	40 052	40 147	31 984	31 289	72 036	71 436	99,2
<i>Total partiel - Bureaux régionaux</i>	336 991	330 584	230 592	233 587	567 583	564 171	99,4
Niveau mondial (Siège)					312 528	306 992	98,2
<b>Total</b>	<b>336 991</b>	<b>330 584</b>	<b>230 592</b>	<b>233 587</b>	<b>880 111</b>	<b>871 163</b>	<b>99,0</b>

**Table récapitulative 3 (suite)**

Pays		Autres fonds					Total		
		Régions		Total - Autres fonds					
Budget programme	Dépenses	Budget programme	Dépenses	Budget programme	Dépenses	%	Budget programme	Dépenses	%
358 500	248 439	194 500	326 581	553 000	575 020	104,0	744 735	765 546	102,8
64 000	8 444	30 000	17 066	94 000	25 510	27,1	167 227	98 047	58,6
128 000	162 251	63 500	43 498	191 500	205 749	107,4	284 954	298 901	104,9
60 000	25 910	43 500	74 836	103 500	100 746	97,3	158 282	155 395	98,2
149 500	238 570	52 500	69 910	202 000	308 480	152,7	284 349	390 351	137,3
70 000	47 199	51 500	53 511	121 500	100 710	82,9	193 536	172 146	88,9
830 000	730 813	435 500	585 402	1 265 500	1 316 215		1 833 083	1 880 386	
				678 500	844 578	124,5	991 028	1 151 570	116,2
830 000	730 813	435 500	585 402	1 944 000	2 160 793	111,2	2 824 111	3 031 956	107,4

CETTE PAGE EST LAISSEE EN BLANC  
INTENTIONNELLEMENT

**Table récapitulative 4****Budget et dépenses par domaine d'activité – Par bureau  
Exercice 2004-2005***(en milliers de dollars des Etats-Unis)*

Niveau mondial (Siège)	Budget ordinaire			Autres fonds			Total		
	Budget programme	Dépenses	%	Budget programme	Dépenses	%	Budget programme	Dépenses	%
Domaine d'activité									
Maladies transmissibles : surveillance	17 128	14 751		18 000	38 360		35 128	53 111	151,2
Maladies transmissibles : prévention, lutte et éradication	7 143	7 607		36 000	18 521		43 143	26 128	60,6
Maladies transmissibles : recherche et développement de produits	2 752	2 984		100 000	69 818		102 752	72 802	70,9
Paludisme	5 868	5 613		31 000	74 311		36 868	79 924	216,8
Tuberculose	2 546	2 339		25 000	66 471		27 546	68 810	249,8
Surveillance, prévention et prise en charge des maladies non transmissibles	7 757	7 991		9 000	13 102		16 757	21 093	125,9
Tabac	3 877	3 633		3 000	4 009		6 877	7 642	111,1
Promotion de la santé	3 058	2 937		22 000	20 435		25 058	23 372	93,3
Traumatismes et incapacités	2 145	2 211		7 000	6 114		9 145	8 324	91,0
Santé mentale et toxicomanies	4 608	4 540		2 500	3 822		7 108	8 362	117,6
Santé de l'enfant et de l'adolescent	4 664	4 844		19 000	19 547		23 664	24 392	103,1
Recherche en santé génésique et élaboration de programmes dans ce domaine	3 433	3 263		46 000	47 851		49 433	51 114	103,4
Pour une grossesse à moindre risque	1 593	1 307		11 000	7 509		12 593	8 816	70,0
Santé de la femme	1 535	1 460		7 000	4 338		8 535	5 797	67,9
VIH/SIDA	5 073	4 923		23 000	40 053		28 073	44 976	160,2
Développement durable	3 290	4 627		6 000	7 483		9 290	12 110	130,4
Nutrition	3 172	3 090		7 000	6 747		10 172	9 838	96,7
Santé et environnement	10 858	10 120		18 000	24 837		28 858	34 957	121,1
Sécurité sanitaire des aliments	3 470	3 670		3 500	4 660		6 970	8 330	119,5
Préparation aux situations d'urgence et organisation des secours	1 691	2 315		6 000	35 203		7 691	37 519	487,8
Médicaments essentiels : accès, qualité et usage rationnel	7 091	6 834		22 000	22 000		29 091	28 834	99,1
Vaccination et mise au point de vaccins	7 323	7 707		63 000	84 535		70 323	92 242	131,2
Sécurité transfusionnelle et technologie clinique	5 166	5 227		7 500	5 472		12 666	10 699	84,5
Bases factuelles à l'appui des politiques de santé	13 424	11 735		16 000	18 808		29 424	30 543	103,8
Gestion et diffusion de l'information sanitaire	13 128	13 282		12 000	16 154		25 128	29 436	117,1
Politique de recherche et promotion de la recherche	4 221	3 476		4 000	3 357		8 221	6 833	83,1
Organisation des services de santé	9 277	10 319		17 000	16 453		26 277	26 773	101,9
Organes directeurs	18 512	19 787		6 000	4 084		24 512	23 871	97,4
Mobilisation des ressources, coopération extérieure et partenariats	12 798	10 439		5 000	4 073		17 798	14 512	81,5
Planification, suivi et évaluation des programmes	2 562	2 360		3 000	2 797		5 562	5 157	92,7
Développement des ressources humaines	8 570	8 965		12 000	13 301		20 570	22 267	108,2
Budget et gestion financière	12 330	11 666		14 000	14 506		26 330	26 172	99,4
Infrastructure et informatique	55 318	52 508		51 000	63 846		106 318	116 354	109,4
Directeur général, Directeurs régionaux et fonctions indépendantes	12 182	12 536		7 000	10 398		19 182	22 934	119,6
Présence de l'OMS dans les pays	965	2 946		3 000	3 053		3 965	5 999	151,3
<b>Total - Grands domaines d'activité</b>	<b>278 528</b>	<b>274 012</b>		<b>642 500</b>	<b>796 030</b>		<b>921 028</b>	<b>1 070 042</b>	<b>116,2</b>
<b>Divers</b>									
Couverture des risques de change	15 000	14 550		5 000			20 000	14 550	
Fonds immobilier	6 000	5 820					6 000	5 820	<sup>a/</sup>
Fonds pour la technologie de l'information	10 000	9 700		25 000	32 243		35 000	41 943	<sup>a/</sup>
Fonds pour la sécurité	3 000	2 910		6 000	16 305		9 000	19 215	<sup>a/</sup>
<b>Total - Divers</b>	<b>34 000</b>	<b>32 980</b>		<b>36 000</b>	<b>48 548</b>		<b>70 000</b>	<b>81 528</b>	
<b>Total - Niveau mondial (Siège)</b>	<b>312 528</b>	<b>306 992</b>	<b>98,2</b>	<b>678 500</b>	<b>844 578</b>	<b>124,5</b>	<b>991 028</b>	<b>1 151 570</b>	<b>116,2</b>

<sup>a/</sup> Voir Table récapitulative 2, Note <sup>a/</sup>.

**Table récapitulative 4 (suite)**

**Budget et dépenses par domaine d'activité – Par bureau  
Exercice 2004-2005**

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Domaine d'activité	Bureau régional de l'Afrique					
	Pays		Régions		Total	
	Budget programme	Dépenses	Budget programme	Dépenses	Budget programme	Dépenses
Maladies transmissibles : surveillance	5 324	5 919	2 277	3 710	7 601	9 629
Maladies transmissibles : prévention, lutte et éradication	3 184	2 532	1 132	1 661	4 316	4 193
Maladies transmissibles : recherche et développement de produits	208	21	377	339	585	360
Paludisme	2 018	1 787	1 122	994	3 140	2 781
Tuberculose	1 538	1 029	973	644	2 511	1 673
Surveillance, prévention et prise en charge des maladies non transmissibles	2 467	1 269	2 438	2 348	4 905	3 617
Tabac	253	120	696	863	949	983
Promotion de la santé	4 825	4 618	687	581	5 512	5 199
Traumatismes et incapacités	201	130	273	662	474	792
Santé mentale et toxicomanies	1 410	626	1 341	723	2 751	1 349
Santé de l'enfant et de l'adolescent	3 028	1 278	1 212	1 086	4 240	2 364
Recherche en santé génésique et élaboration de programmes dans ce domaine	1 446	1 147	1 653	1 960	3 099	3 107
Pour une grossesse à moindre risque	3 044	2 769	2 082	1 329	5 126	4 098
Santé de la femme	542	381	855	579	1 397	960
VIH/SIDA	2 945	2 125	2 994	2 683	5 939	4 808
Développement durable	1 997	976	1 619	1 468	3 616	2 444
Nutrition	1 866	454	925	573	2 791	1 027
Santé et environnement	4 341	2 772	2 237	1 764	6 578	4 536
Sécurité sanitaire des aliments	1 292	285	397	525	1 689	810
Préparation aux situations d'urgence et organisation des secours	2 080	1 652	1 216	1 310	3 296	2 962
Médicaments essentiels : accès, qualité et usage rationnel	2 170	964	1 597	1 440	3 767	2 404
Vaccination et mise au point de vaccins	1 544	625	412	449	1 956	1 074
Sécurité transfusionnelle et technologie clinique	1 243	924	1 860	1 374	3 103	2 298
Bases factuelles à l'appui des politiques de santé	694	256	1 493	1 698	2 187	1 954
Gestion et diffusion de l'information sanitaire	295	369	3 649	4 234	3 944	4 603
Politique de recherche et promotion de la recherche	204	58	711	640	915	698
Organisation des services de santé	20 581	18 087	7 454	7 006	28 035	25 093
Organes directeurs			1 363	1 993	1 363	1 993
Mobilisation des ressources, coopération extérieure et partenariats	395	36	1 996	2 056	2 391	2 092
Planification, suivi et évaluation des programmes			801	625	801	625
Développement des ressources humaines			2 423	2 277	2 423	2 277
Budget et gestion financière			3 572	3 451	3 572	3 451
Infrastructure et informatique			12 778	14 902	12 778	14 902
Directeur général, Directeurs régionaux et fonctions indépendantes			1 701	1 674	1 701	1 674
Présence de l'OMS dans les pays	51 198	66 993	1 086	703	52 284	67 696
<b>Total - Afrique</b>	<b>122 333</b>	<b>120 202</b>	<b>69 402</b>	<b>70 324</b>	<b>191 735</b>	<b>190 526</b>

**Table récapitulative 4 (suite)**

Pays		Autres fonds		Total		Total		
Budget		Budget		Budget		Budget		
programme	Dépenses	programme	Dépenses	programme	Dépenses	programme	Dépenses	%
4 000	4 289	14 000	7 155	18 000	11 444	25 601	21 073	82,3
18 000	3 682	24 000	38 606	42 000	42 288	46 316	46 481	100,4
3 000	71	3 000	98	6 000	169	6 585	529	8,0
7 000	12 338	33 000	23 017	40 000	35 355	43 140	38 136	88,4
15 000	5 321	4 000	3 531	19 000	8 852	21 511	10 525	48,9
	40	1 000	1 072	1 000	1 112	5 905	4 729	80,1
500	138	1 000	661	1 500	799	2 449	1 782	72,8
500	35	500	220	1 000	255	6 512	5 454	83,8
500	861		195	500	1 056	974	1 848	189,7
1 000	11	500	105	1 500	116	4 251	1 465	34,5
3 000	2 096	9 000	10 459	12 000	12 555	16 240	14 919	91,9
1 000	1 112	1 000	1 173	2 000	2 285	5 099	5 392	105,7
7 000	95	500	668	7 500	763	12 626	4 861	38,5
500	42	500	164	1 000	206	2 397	1 166	48,6
92 000	22 061	23 000	9 715	115 000	31 776	120 939	36 584	30,2
2 000	957	500	703	2 500	1 660	6 116	4 104	67,1
			33		33	2 791	1 060	38,0
	844	1 000	303	1 000	1 147	7 578	5 683	75,0
1 000		500	94	1 500	94	3 189	904	28,3
33 000	15 809	4 000	3 301	37 000	19 110	40 296	22 072	54,8
	2 690	8 000	2 783	8 000	5 473	11 767	7 877	66,9
137 000	165 878	44 000	192 281	181 000	358 159	182 956	359 233	196,3
500	70	500	732	1 000	802	4 103	3 100	75,6
7 000	476	3 000	691	10 000	1 167	12 187	3 121	25,6
	49		361		410	3 944	5 013	127,1
3 000		500	128	3 500	128	4 415	826	18,7
8 000	7 090	3 000	1 866	11 000	8 956	39 035	34 049	87,2
						1 363	1 993	146,2
			1 936		1 936	2 391	4 028	168,5
		500	1 021	500	1 021	1 301	1 646	126,5
		3 000	3 599	3 000	3 599	5 423	5 876	108,4
		5 000	5 891	5 000	5 891	8 572	9 342	109,0
2 000		3 000	11 070	5 000	11 070	17 778	25 972	146,1
						1 701	1 674	98,4
12 000	2 384	3 000	2 949	15 000	5 333	67 284	73 029	108,5
358 500	248 439	194 500	326 581	553 000	575 020	744 735	765 546	102,8

**Table récapitulative 4 (suite)**

**Budget et dépenses par domaine d'activité – Par bureau  
Exercice 2004-2005**

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Domaine d'activité	Budget ordinaire					
	Pays		Régions		Total	
	Budget programme	Dépenses	Budget programme	Dépenses	Budget programme	Dépenses
Maladies transmissibles : surveillance	340		1 604	242	1 944	242
Maladies transmissibles : prévention, lutte et éradication	4 198	1 218	3 880	2 662	8 078	3 880
Maladies transmissibles : recherche et développement de produits						
Paludisme	43	1 164	493	2 079	536	3 243
Tuberculose		2 153	439	1 368	439	3 521
Surveillance, prévention et prise en charge des maladies non transmissibles	1 415	1 110	524	643	1 939	1 753
Tabac			397	546	397	546
Promotion de la santé	1 652	1 696	474	318	2 126	2 014
Traumatismes et incapacités						
Santé mentale et toxicomanies	104	334	1 524	1 382	1 628	1 716
Santé de l'enfant et de l'adolescent	38	768	571	266	609	1 034
Recherche en santé génésique et élaboration de programmes dans ce domaine	1 593				1 593	
Pour une grossesse à moindre risque		948	305	588	305	1 536
Santé de la femme	36				36	
VIH/SIDA	104	47	498	546	602	593
Développement durable	990	638	764	480	1 754	1 118
Nutrition	71	71	1 111	1 098	1 182	1 169
Santé et environnement	4 626	4 747	1 728	1 792	6 354	6 539
Sécurité sanitaire des aliments	450	539	459	649	909	1 188
Préparation aux situations d'urgence et organisation des secours		80				80
Médicaments essentiels : accès, qualité et usage rationnel	388	429	255	350	643	779
Vaccination et mise au point de vaccins	322	304	1 328	1 174	1 650	1 478
Sécurité transfusionnelle et technologie clinique	48	17	612	646	660	663
Bases factuelles à l'appui des politiques de santé	2 802	3 357	1 365	1 249	4 167	4 606
Gestion et diffusion de l'information sanitaire			2 145	1 700	2 145	1 700
Politique de recherche et promotion de la recherche			399		399	
Organisation des services de santé	11 951	11 248	4 434	5 311	16 385	16 559
Organes directeurs			278	218	278	218
Mobilisation des ressources, coopération extérieure et partenariats			1 139	1 185	1 139	1 185
Planification, suivi et évaluation des programmes						
Développement des ressources humaines			634	594	634	594
Budget et gestion financière			1 604	1 419	1 604	1 419
Infrastructure et informatique			2 680	2 856	2 680	2 856
Directeur général, Directeurs régionaux et fonctions indépendantes			765	757	765	757
Présence de l'OMS dans les pays	9 647	9 551			9 647	9 551
<b>Total - Amériques</b>	<b>40 818</b>	<b>40 419</b>	<b>32 409</b>	<b>32 118</b>	<b>73 227</b>	<b>72 537</b>



*Table récapitulative 4 (suite)*

Pays		Autres fonds				Total			
Budget		Régions		Total		Budget			
programme	Dépenses	programme	Dépenses	programme	Dépenses	programme	Dépenses	%	
3 000		2 000	73	5 000	73	6 944	315	4,5	
2 000	711	3 000	1 576	5 000	2 287	13 078	6 167	47,2	
		3 000	394	3 000	394	3 000	394	13,1	
5 000	20	2 000	658	7 000	678	7 536	3 921	52,0	
2 000	2 196	500	1 132	2 500	3 328	2 939	6 849	233,0	
		500	675	500	675	2 439	2 428	99,5	
	(3)	500	494	500	491	897	1 037	115,6	
1 000		500	36	1 500	36	3 626	2 050	56,5	
	136		142		278		278		
500		500	446	1 000	446	2 628	2 162	82,3	
4 000	708	500	1 707	4 500	2 415	5 109	3 449	67,5	
500	189	500		1 000	189	2 593	189	7,3	
2 000	50		216	2 000	266	2 305	1 802	78,2	
1 000	203		69	1 000	272	1 036	272	26,3	
8 000	2 373	4 000	1 727	12 000	4 100	12 602	4 693	37,2	
1 000	345	500	178	1 500	523	3 254	1 641	50,4	
500		500	496	1 000	496	2 182	1 665	76,3	
4 000	125	500	128	4 500	253	10 854	6 792	62,6	
1 000		1 000	255	2 000	255	2 909	1 443	49,6	
15 000		2 000	385	17 000	385	17 000	465	2,7	
	111	500	495	500	606	1 143	1 385	121,2	
2 000	137	500	2 157	2 500	2 294	4 150	3 772	90,9	
	35		449		484	660	1 147	173,8	
3 000	55	1 000	258	4 000	313	8 167	4 919	60,2	
			66		66	2 145	1 766	82,3	
	25	500	36	500	61	899	61	6,8	
3 000	15	1 500	717	4 500	732	20 885	17 291	82,8	
						278	218	78,4	
			153		153	1 139	1 338	117,5	
			50		50		50		
500		500	972	1 000	972	1 634	1 566	95,8	
			165		165	1 604	1 584	98,8	
2 000		3 000		5 000		7 680	2 856	37,2	
			1		1	765	758	99,1	
3 000	1 013	500	760	3 500	1 773	13 147	11 324	86,1	
64 000	8 444	30 000	17 066	94 000	25 510	167 227	98 047	58,6	

**Table récapitulative 4 (suite)**

**Budget et dépenses par domaine d'activité – Par bureau**  
**Exercice 2004-2005**

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Domaine d'activité	Bureau régional de l'Asie du Sud-Est					
	Pays		Régions		Total	
	Budget programme	Dépenses	Budget programme	Dépenses	Budget programme	Dépenses
Maladies transmissibles : surveillance	2 064	2 372	1 287	1 852	3 351	4 224
Maladies transmissibles : prévention, lutte et éradication	1 305	1 640	330	299	1 635	1 939
Maladies transmissibles : recherche et développement de produits	106	6	25		131	6
Paludisme	2 017	1 870	702	905	2 719	2 775
Tuberculose	1 570	2 014	380	14	1 950	2 028
Surveillance, prévention et prise en charge des maladies non transmissibles	3 124	3 634	380	395	3 504	4 029
Tabac	1 916	1 158	431	480	2 347	1 638
Promotion de la santé	1 533	815	333	783	1 866	1 598
Traumatismes et incapacités	969	487	353	220	1 322	707
Santé mentale et toxicomanies	1 328	1 045	390	355	1 718	1 400
Santé de l'enfant et de l'adolescent	2 113	2 494	791	689	2 904	3 183
Recherche en santé génésique et élaboration de programmes dans ce domaine	631	198	50		681	198
Pour une grossesse à moindre risque	2 458	2 437	519	368	2 977	2 805
Santé de la femme	357	386	330	319	687	705
VIH/SIDA	1 966	1 450	703	739	2 669	2 189
Développement durable	1 156	1 606	751	895	1 907	2 501
Nutrition	565	608	330	343	895	951
Santé et environnement	4 049	3 197	1 016	1 275	5 065	4 472
Sécurité sanitaire des aliments	937	619	296	25	1 233	644
Préparation aux situations d'urgence et organisation des secours	1 058	1 031	330	378	1 388	1 409
Médicaments essentiels : accès, qualité et usage rationnel	2 744	2 061	430	373	3 174	2 434
Vaccination et mise au point de vaccins	1 315	1 522	442	519	1 757	2 041
Sécurité transfusionnelle et technologie clinique	1 218	949	465	304	1 683	1 253
Bases factuelles à l'appui des politiques de santé	1 599	1 746	1 180	1 097	2 779	2 843
Gestion et diffusion de l'information sanitaire	93		881	1 059	974	1 059
Politique de recherche et promotion de la recherche	795	771	479	904	1 274	1 675
Organisation des services de santé	12 743	12 579	2 839	2 016	15 582	14 595
Organes directeurs			298	306	298	306
Mobilisation des ressources, coopération extérieure et partenariats	786		358	53	1 144	53
Planification, suivi et évaluation des programmes	377		820	1 028	1 197	1 028
Développement des ressources humaines			712	861	712	861
Budget et gestion financière			842	972	842	972
Infrastructure et informatique			2 877	2 082	2 877	2 082
Directeur général, Directeurs régionaux et fonctions indépendantes			1 385	2 182	1 385	2 182
Présence de l'OMS dans les pays	16 827	20 367			16 827	20 367
<b>Divers</b>						
Fonds immobilier						
<b>Total - Asie du Sud-Est</b>	<b>69 719</b>	<b>69 062</b>	<b>23 735</b>	<b>24 090</b>	<b>93 454</b>	<b>93 152</b>

**Table récapitulative 4 (suite)**

Pays		Autres fonds				Total		
Régions		Total		Budget		Budget		%
Budget programme	Dépenses	Budget programme	Dépenses	Budget programme	Dépenses	Budget programme	Dépenses	
1 000	2 778	4 000	118	5 000	2 896	8 351	7 120	85,3
3 000	4 720	15 000	5 874	18 000	10 594	19 635	12 533	63,8
	23	500	100	500	123	631	129	20,4
2 000	1 374	6 000	1 040	8 000	2 414	10 719	5 189	48,4
31 000	26 452	1 000	3 491	32 000	29 943	33 950	31 971	94,2
		500	645	500	645	4 004	4 674	116,7
500	38	1 000	418	1 500	456	3 847	2 094	54,4
1 000			525	1 000	525	2 866	2 123	74,1
		500	35	500	35	1 822	742	40,7
500	20		104	500	124	2 218	1 524	68,7
1 000	48	2 000	636	3 000	684	5 904	3 867	65,5
3 000	1 854		475	3 000	2 329	3 681	2 527	68,6
1 000	98	500	588	1 500	686	4 477	3 491	78,0
		500	78	500	78	1 187	783	66,0
13 000	7 916	5 000	2 273	18 000	10 189	20 669	12 378	59,9
1 000	694	500	140	1 500	834	3 407	3 335	97,9
		500	39	500	39	1 395	990	71,0
1 000	643	500	166	1 500	809	6 565	5 281	80,4
1 000		500		1 500		2 733	644	23,6
5 000	38 209	1 000	10 089	6 000	48 298	7 388	49 707	672,8
	143		662		805	3 174	3 239	102,0
49 000	76 171	16 000	7 594	65 000	83 765	66 757	85 806	128,5
500	219		28	500	247	2 183	1 500	68,7
4 000	189	2 000	202	6 000	391	8 779	3 234	36,8
500	132	500	59	1 000	191	1 974	1 250	63,3
	18		114		132	1 274	1 807	141,8
4 000	289	1 000	130	5 000	419	20 582	15 014	72,9
						298	306	102,7
	102		709		811	1 144	864	75,5
			28		28	1 197	1 056	88,2
		500	780	500	780	1 212	1 641	135,4
		500	486	500	486	1 342	1 458	108,6
2 000		3 000	4 249	5 000	4 249	7 877	6 331	80,4
			152		152	1 385	2 334	168,5
3 000	121	500	1 443	3 500	1 564	20 327	21 931	107,9
			28		28		28	
128 000	162 251	63 500	43 498	191 500	205 749	284 954	298 901	104,9

**Table récapitulative 4 (suite)**

**Budget et dépenses par domaine d'activité – Par bureau**  
**Exercice 2004-2005**

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Domaine d'activité	Bureau régional de l'Europe					
	Pays		Régions		Total	
	Budget programme	Dépenses	Budget programme	Dépenses	Budget programme	Dépenses
Maladies transmissibles : surveillance	277	275	841	1 146	1 118	1 421
Maladies transmissibles : prévention, lutte et éradication			50		50	
Maladies transmissibles : recherche et développement de produits						
Paludisme	101	212	50	20	151	232
Tuberculose	340	286	822	464	1 162	750
Surveillance, prévention et prise en charge des maladies non transmissibles	519	277	840	976	1 359	1 253
Tabac	250	163	474	357	724	520
Promotion de la santé	282	142	466	521	748	663
Traumatismes et incapacités	41	65	50	59	91	124
Santé mentale et toxicomanies	620	343	802	840	1 422	1 183
Santé de l'enfant et de l'adolescent	212	307	524	478	736	785
Recherche en santé génésique et élaboration de programmes dans ce domaine	101	82		20	101	102
Pour une grossesse à moindre risque	264	283	554	644	818	927
Santé de la femme	21	19	50	49	71	68
VIH/SIDA	200	238	1 119	444	1 319	682
Développement durable	138	50	611	506	749	556
Nutrition	73	99	474	475	547	574
Santé et environnement	283	297	2 685	2 454	2 968	2 751
Sécurité sanitaire des aliments	76	142	445	352	521	494
Préparation aux situations d'urgence et organisation des secours	80	177	486	454	566	631
Médicaments essentiels : accès, qualité et usage rationnel	239	428	474	648	713	1 076
Vaccination et mise au point de vaccins	160	231	574	787	734	1 018
Sécurité transfusionnelle et technologie clinique	66	55	326	326	392	381
Bases factuelles à l'appui des politiques de santé	557	833	3 752	4 149	4 309	4 982
Gestion et diffusion de l'information sanitaire	71	9	4 762	5 078	4 833	5 087
Politique de recherche et promotion de la recherche			288	355	288	355
Organisation des services de santé	1 514	898	2 904	2 627	4 418	3 525
Organes directeurs			651	626	651	626
Mobilisation des ressources, coopération extérieure et partenariats	563		524	456	1 087	456
Planification, suivi et évaluation des programmes			1 318	803	1 318	803
Développement des ressources humaines			2 254	2 519	2 254	2 519
Budget et gestion financière			1 516	1 748	1 516	1 748
Infrastructure et informatique			8 637	8 477	8 637	8 477
Directeur général, Directeurs régionaux et fonctions indépendantes			1 186	1 309	1 186	1 309
Présence de l'OMS dans les pays	6 445	7 482	780	1 089	7 225	8 571
<b>Total - Europe</b>	<b>13 493</b>	<b>13 393</b>	<b>41 289</b>	<b>41 256</b>	<b>54 782</b>	<b>54 649</b>

*Table récapitulative 4 (suite)*

Pays		Autres fonds				Total			
Budget		Régions		Total		Budget		%	
programme	Dépenses	programme	Dépenses	programme	Dépenses	programme	Dépenses		
1 000	99	1 000	946	2 000	1 045	3 118	2 466	79,1	
500			96	500	96	550	96	17,5	
1 000	318	2 000	1 226	3 000	1 544	3 151	1 776	56,4	
6 000	6 998	2 000	2 100	8 000	9 098	9 162	9 848	107,5	
500		1 000	431	1 500	431	2 859	1 684	58,9	
500	225	500	1 124	1 000	1 349	1 724	1 869	108,4	
1 000	48	3 000	965	4 000	1 013	4 748	1 676	35,3	
500	38	500	329	1 000	367	1 091	491	45,0	
1 000	613	1 000	2 619	2 000	3 232	3 422	4 415	129,0	
1 000	269	2 000	803	3 000	1 072	3 736	1 857	49,7	
3 000	117	500	342	3 500	459	3 601	561	15,6	
1 000	13		511	1 000	524	1 818	1 451	79,8	
500		500	350	1 000	350	1 071	418	39,0	
7 000	1 957	3 000	4 452	10 000	6 409	11 319	7 091	62,6	
500	66		3 386	500	3 452	1 249	4 008	320,9	
1 500	85	500	271	2 000	356	2 547	930	36,5	
3 000	98	12 000	13 340	15 000	13 438	17 968	16 189	90,1	
1 000		500	52	1 500	52	2 021	546	27,0	
4 000	9 201	1 000	1 796	5 000	10 997	5 566	11 628	208,9	
	113	500	884	500	997	1 213	2 073	170,9	
12 000	791	4 000	9 434	16 000	10 225	16 734	11 243	67,2	
500	110		303	500	413	892	794	89,0	
3 000	63	2 000	7 386	5 000	7 449	9 309	12 431	133,5	
1 000		500	1 128	1 500	1 128	6 333	6 215	98,1	
			2 057		2 057	288	2 412	837,5	
3 000	4 187	1 000	4 334	4 000	8 521	8 418	12 046	143,1	
			81		81	651	707	108,6	
			150		150	1 087	606	55,7	
			236		236	1 318	1 039	78,8	
		500	1 216	500	1 216	2 754	3 735	135,6	
		500	682	500	682	2 016	2 430	120,5	
2 000		3 000	9 344	5 000	9 344	13 637	17 821	130,7	
			915		915	1 186	2 224	187,5	
4 000	501	500	1 547	4 500	2 048	11 725	10 619	90,6	
60 000	25 910	43 500	74 836	103 500	100 746	158 282	155 395	98,2	

**Table récapitulative 4 (suite)**

**Budget et dépenses par domaine d'activité – Par bureau  
Exercice 2004-2005**

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

**Bureau régional de la Méditerranée orientale**

Domaine d'activité	Budget ordinaire					
	Pays		Régions		Total	
	Budget programme	Dépenses	Budget programme	Dépenses	Budget programme	Dépenses
Maladies transmissibles : surveillance	1 836	2 069	940	1 033	2 776	3 102
Maladies transmissibles : prévention, lutte et éradication	783	677	645	1 254	1 428	1 931
Maladies transmissibles : recherche et développement de produits						
Paludisme	1 599	1 458	635	279	2 234	1 737
Tuberculose	1 197	854	430	306	1 627	1 160
Surveillance, prévention et prise en charge des maladies non transmissibles	1 213	1 655	476	430	1 689	2 085
Tabac	287	169	414	350	701	519
Promotion de la santé	1 387	1 434	695	1 567	2 082	3 001
Traumatismes et incapacités	295	248	354	9	649	257
Santé mentale et toxicomanies	541	561	468	107	1 009	668
Santé de l'enfant et de l'adolescent	1 181	1 363	384	116	1 565	1 479
Recherche en santé génésique et élaboration de programmes dans ce domaine			57		57	
Pour une grossesse à moindre risque	787	712	576	347	1 363	1 059
Santé de la femme	35	36	293		328	36
VIH/SIDA	786	843	563	211	1 349	1 054
Développement durable	3 020	3 263	504	635	3 524	3 898
Nutrition	173	312	259	330	432	642
Santé et environnement	2 715	892	1 509	2 490	4 224	3 382
Sécurité sanitaire des aliments	394	234	369	344	763	578
Préparation aux situations d'urgence et organisation des secours	699	753	263	265	962	1 018
Médicaments essentiels : accès, qualité et usage rationnel	1 204	757	513	196	1 717	953
Vaccination et mise au point de vaccins	1 157	637	446	411	1 603	1 048
Sécurité transfusionnelle et technologie clinique	1 504	1 616	650	373	2 154	1 989
Bases factuelles à l'appui des politiques de santé	965	714	952	658	1 917	1 372
Gestion et diffusion de l'information sanitaire	663	1 040	1 338	2 223	2 001	3 263
Politique de recherche et promotion de la recherche	1 358	227	450	1 295	1 808	1 522
Organisation des services de santé	12 577	13 861	5 688	4 526	18 265	18 387
Organes directeurs			228	393	228	393
Mobilisation des ressources, coopération extérieure et partenariats	194		739	3 256	933	3 256
Planification, suivi et évaluation des programmes			685	1 015	685	1 015
Développement des ressources humaines			1 043	809	1 043	809
Budget et gestion financière			1 331	1 077	1 331	1 077
Infrastructure et informatique			5 328	4 343	5 328	4 343
Directeur général, Directeurs régionaux et fonctions indépendantes			2 548	3 862	2 548	3 862
Présence de l'OMS dans les pays	12 026	10 976			12 026	10 976
<b>Total - Méditerranée orientale</b>	<b>50 576</b>	<b>47 361</b>	<b>31 773</b>	<b>34 510</b>	<b>82 349</b>	<b>81 871</b>

Table récapitulative 4 (suite)

Pays		Autres fonds				Total			
Budget		Régions		Total		Budget			
programme	Dépenses	programme	Dépenses	programme	Dépenses	programme	Dépenses	%	
2 000	451	4 000	35	6 000	486	8 776	3 588	40,9	
3 000	634	1 000	828	4 000	1 462	5 428	3 393	62,5	
500		1 000	231	1 500	231	1 500	231	15,4	
7 000	8 214	5 000	1 702	12 000	9 916	14 234	11 653	81,9	
13 000	11 094	1 000	1 055	14 000	12 149	15 627	13 309	85,2	
500	302	500	976	1 000	1 278	2 689	3 363	125,1	
500	69	1 000	497	1 500	566	2 201	1 085	49,3	
500	32		128	500	160	2 582	3 161	122,4	
500	(8)	500	417	1 000	409	1 649	666	40,4	
1 000	73	500	360	1 500	433	2 509	1 101	43,9	
3 000	46	2 000	904	5 000	950	6 565	2 429	37,0	
500	607	500	285	1 000	892	1 057	892	84,4	
1 000			223	1 000	223	2 363	1 282	54,3	
500	4		17	500	21	828	57	6,9	
7 000	3 443	3 000	1 987	10 000	5 430	11 349	6 484	57,1	
500	415		538	500	953	4 024	4 851	120,6	
	291		563		854	432	1 496	346,3	
500	63	500	503	1 000	566	5 224	3 948	75,6	
1 000		500	21	1 500	21	2 263	599	26,5	
33 000	115 224	2 000	7 651	35 000	122 875	35 962	123 893	344,5	
	1 155	500	505	500	1 660	2 217	2 613	117,9	
59 000	83 672	19 000	36 194	78 000	119 866	79 603	120 914	151,9	
500	102		67	500	169	2 654	2 158	81,3	
2 500		2 000	907	4 500	907	6 417	2 279	35,5	
1 000	475	1 000	305	2 000	780	4 001	4 043	101,0	
1 000	20	500	17	1 500	37	3 308	1 559	47,1	
4 000	2 968	1 000	527	5 000	3 495	23 265	21 882	94,1	
						228	393	172,4	
			937		937	933	4 193	449,4	
		1 000	37	1 000	37	1 685	1 052	62,4	
		500	780	500	780	1 543	1 589	103,0	
		500	176	500	176	1 831	1 253	68,4	
2 000		3 000	9 529	5 000	9 529	10 328	13 872	134,3	
	(1)		56		55	2 548	3 917	153,7	
4 000	9 225	500	952	4 500	10 177	16 526	21 153	128,0	
149 500	238 570	52 500	69 910	202 000	308 480	284 349	390 351	137,3	

**Table récapitulative 4 (suite)**

**Budget et dépenses par domaine d'activité – Par bureau**  
**Exercice 2004-2005**

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

**Bureau régional du Pacifique occidental**

Domaine d'activité	Budget ordinaire					
	Pays		Régions		Total	
	Budget programme	Dépenses	Budget programme	Dépenses	Budget programme	Dépenses
Maladies transmissibles : surveillance	1 324	1 249	1 358	1 693	2 682	2 942
Maladies transmissibles : prévention, lutte et éradication	939	841	197	182	1 136	1 023
Maladies transmissibles : recherche et développement de produits						
Paludisme	1 330	1 075	1 162	2 013	2 492	3 088
Tuberculose	807	391	989	1 165	1 796	1 556
Surveillance, prévention et prise en charge des maladies non transmissibles	1 397	1 293	930	781	2 327	2 074
Tabac	464	290	524	683	988	973
Promotion de la santé	843	1 335	429	363	1 272	1 698
Traumatismes et incapacités	323	181	129	82	452	263
Santé mentale et toxicomanies	663	558	557	479	1 220	1 037
Santé de l'enfant et de l'adolescent	591	1 248	540	418	1 131	1 666
Recherche en santé génésique et élaboration de programmes dans ce domaine	54	499	52	49	106	548
Pour une grossesse à moindre risque	388	106	641	532	1 029	638
Santé de la femme		43	40	29	40	72
VIH/SIDA	504	602	661	611	1 165	1 213
Développement durable						
Nutrition	225	347	282	334	507	681
Santé et environnement	1 766	1 182	2 133	2 151	3 899	3 333
Sécurité sanitaire des aliments	504	697	364	484	868	1 181
Préparation aux situations d'urgence et organisation des secours	27	58	107	101	134	159
Médicaments essentiels : accès, qualité et usage rationnel	1 010	904	832	833	1 842	1 737
Vaccination et mise au point de vaccins	684	1 135	939	930	1 623	2 065
Sécurité transfusionnelle et technologie clinique	744	947	233	222	977	1 169
Bases factuelles à l'appui des politiques de santé	452	839	871	921	1 323	1 760
Gestion et diffusion de l'information sanitaire	10		1 627	1 550	1 637	1 550
Politique de recherche et promotion de la recherche	59	102	253	196	312	298
Organisation des services de santé	11 930	9 576	3 574	3 386	15 504	12 962
Organes directeurs			461	471	461	471
Mobilisation des ressources, coopération extérieure et partenariats	1 006		1 766	1 535	2 772	1 535
Planification, suivi et évaluation des programmes		130	263	283	263	413
Développement des ressources humaines			776	622	776	622
Budget et gestion financière			1 146	1 030	1 146	1 030
Infrastructure et informatique			6 097	5 747	6 097	5 747
Directeur général, Directeurs régionaux et fonctions indépendantes		426	1 903	1 346	1 903	1 772
Présence de l'OMS dans les pays	12 008	14 093	148	67	12 156	14 160
<b>Divers</b>						
Fonds immobilier						
<b>Total - Pacifique occidental</b>	<b>40 052</b>	<b>40 147</b>	<b>31 984</b>	<b>31 289</b>	<b>72 036</b>	<b>71 436</b>



*Table récapitulative 4 (suite)*

Pays		Autres fonds				Total			
Budget		Régions		Total		Budget			
programme	Dépenses	programme	Dépenses	programme	Dépenses	programme	Dépenses	%	
2 000	6 391	2 000	3 955	4 000	10 346	6 682	13 288	198,9	
3 000	1 664	2 000	3 284	5 000	4 948	6 136	5 971	97,3	
			101		101		101		
4 000	10 095	4 000	2 887	8 000	12 982	10 492	16 070	153,2	
7 000	4 266	5 000	5 358	12 000	9 624	13 796	11 180	81,0	
	267	500	1 043	500	1 310	2 827	3 384	119,7	
500	240	1 000	993	1 500	1 233	2 488	2 206	88,7	
1 000	261	500	138	1 500	399	2 772	2 097	75,6	
2 000	104	500	511	2 500	615	2 952	878	29,7	
500	45		564	500	609	1 720	1 646	95,7	
2 000	503	3 000	950	5 000	1 453	6 131	3 119	50,9	
1 000	697	500	379	1 500	1 076	1 606	1 624	101,1	
1 000		500	532	1 500	532	2 529	1 170	46,3	
			18		18	40	90	225,0	
9 000	8 340	3 000	4 347	12 000	12 687	13 165	13 900	105,6	
1 000	767	500	192	1 500	959	1 500	959	63,9	
500	242		505	500	747	1 007	1 428	141,8	
4 000	281	2 000	1 161	6 000	1 442	9 899	4 775	48,2	
1 000	164	500	248	1 500	412	2 368	1 593	67,3	
4 000	766	1 000	1 166	5 000	1 932	5 134	2 091	40,7	
	248	1 000	1 950	1 000	2 198	2 842	3 935	138,5	
11 000	4 686	4 000	8 294	15 000	12 980	16 623	15 045	90,5	
500	1 331		330	500	1 661	1 477	2 830	191,6	
3 000	243	2 000	637	5 000	880	6 323	2 640	41,8	
500		500	29	1 000	29	2 637	1 579	59,9	
1 000		500	147	1 500	147	1 812	445	24,6	
5 000	2 592	1 000	3 326	6 000	5 918	21 504	18 880	87,8	
			403		403	461	874	189,6	
		11 000	1 660	11 000	1 660	13 772	3 195	23,2	
			18		18	263	431	163,9	
500		500	585	1 000	585	1 776	1 207	68,0	
		1 000	390	1 000	390	2 146	1 420	66,2	
2 000		3 000	1 194	5 000	1 194	11 097	6 941	62,5	
						1 903	1 772	93,1	
3 000	3 006	500	213	3 500	3 219	15 656	17 379	111,0	
			6 003		6 003		6 003		
70 000	47 199	51 500	53 511	121 500	100 710	193 536	172 146	88,9	

**Table récapitulative 5**

**Dépenses par sources de fonds  
Exercice 2004-2005**

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	2004-2005	%	2002-2003	%
<b>Budget ordinaire</b>	<b>871 163</b>	<b>28,7</b>	827 401	35,7
<b>Autres fonds :</b>				
Fonds bénévole pour la promotion de la santé	1 623 160	53,6	1 016 559	43,9
Compte spécial de frais généraux	198 209	6,5	121 977	5,3
<b>Fonds fiduciaires pour les services de fournitures</b>				
Autres	91 875	3,0	2 179	0,1
Programme Iraq (résolutions CS 1472 et 1476)	3 113	0,1	18 524	0,8
TDR <sup>a/</sup>	65 699	2,2	61 418	2,7
Autres	51 563	1,7	42 085	1,8
Programme africain de lutte contre l'onchocercose	26 159	0,9	20 414	0,9
HRP <sup>b/</sup>	26 113	0,9	27 410	1,2
Fonds pour la technologie de l'information	13 223	0,4	482	
Fonds pour la sécurité	10 303	0,3	6 961	0,3
Fonds fiduciaire Sasakawa pour la santé	9 311	0,3	10 268	0,4
Fonds de roulement des ventes	7 843	0,3	7 535	0,3
Fonds pour le développement du personnel	7 536	0,3		
Cadres associés	6 584	0,2	6 231	0,3
Fonds de roulement pour le matériel d'enseignement et de laboratoire	606			
Programmes financés par l'affectation de fonds provenant des recettes occasionnelles	(14)		2 531	0,1
Programme de lutte contre l'onchocercose			12 580	0,5
Compte spécial pour les recettes découlant de la politique en matière de brevets			100	
Compte spécial du fonds de l'OMS pour le renouvellement			(51)	
Fonds fiduciaire du programme mondial de lutte contre le SIDA			(33)	
<b>Nations Unies</b>				
Fonds des Nations Unies pour la Population	9 893	0,4	9 552	0,4
Programme Iraq (résolutions CS 1472 et 1476)	3 733	0,1	347	
Fonds des Nations Unies pour l'Enfance	2 270	0,1	5 326	0,2
Programme Iraq (résolution CS 986)	1 444		108 474	4,7
Programme des Nations Unies pour le Développement	1 441		4 733	0,2
Programme des Nations Unies pour l'Environnement	771		968	
Programme des Nations Unies pour le Contrôle international des Drogues	37		780	
Fonds d'affectation spéciale d'urgence des Nations Unies pour l'Afghanistan			8	
<b>Total - Autres fonds</b>	<b>2 160 872</b>	<b>71,3</b>	1 487 358	64,3
<b>Total partiel</b>	<b>3 032 035</b>	<b>100,0</b>	2 314 759	100,0
<b>A déduire :</b> Eliminations (voir Etat I, Annexe 2)	<b>(303 365)</b>		(267 125)	
<b>Total - Activités liées à des programmes de l'OMS</b>	<b>2 728 670</b>		2 047 634	

<sup>a/</sup> Fonds fiduciaire du Programme spécial UNICEF/PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales.

<sup>b/</sup> Fonds fiduciaire du Programme spécial PNUD/FNUAP/OMS/Banque mondiale de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine.

**Table récapitulative 6****Exécution financière par grande rubrique de dépenses et sources de fonds  
Exercice 2004-2005***(en milliers de dollars des Etats-Unis)*

Grande rubrique de dépenses	Sources de fonds					Total				
	Budget ordinaire	Fonds bénévole pour la promotion de la santé	Compte spécial de frais généraux	Autres fonds, y compris des Nations Unies						
	%	%	%	%	%					
Traitements et dépenses communes de personnel	507 733	58,2	157 024	9,7	65 807	33,2	53 082	15,5	783 646	25,9
Personnel à court terme	91 534	10,5	279 508	17,2	38 929	19,6	28 142	8,3	438 113	14,4
Consultants	5 039	0,6	40 879	2,5	719	0,4	1 769	0,5	48 406	1,6
Conseillers temporaires	7 136	0,8	47 477	2,9	645	0,3	8 900	2,6	64 158	2,1
Membres de comités d'experts, groupes d'étude et groupes scientifiques	775	0,1	234		119	0,1	3		1 131	
Délégués et membres des organes directeurs	339		5		100	0,1			444	
Voyages en mission	21 789	2,5	58 208	3,6	4 740	2,4	7 016	2,1	91 753	3,0
Contrats de recherche	727	0,1	25 420	1,6	86		28 676	8,4	54 909	1,8
Services contractuels pour traductions, travaux d'impression, traitement de l'information, opérations aériennes et autres objets	65 920	7,6	218 662	13,5	17 424	8,8	30 291	8,9	332 297	11,0
Fournitures et matériels, location et entretien des locaux et du matériel, papeterie, commodités et communications	67 777	7,8	262 615	16,2	33 018	16,7	116 611	34,2	480 021	15,8
Fournitures - Contributions en nature et sous forme de services			51 731	3,2					51 731	1,7
Achat de mobilier et de matériel	15 404	1,8	68 067	4,2	13 859	7,0	7 809	2,3	105 139	3,5
Acquisition et amélioration de locaux	255		8 317	0,5	2 876	1,5	533	0,2	11 981	0,4
Bourses d'études et autres activités éducatives	31 225	3,6	28 804	1,8	511	0,3	8 790	2,6	69 330	2,3
Subventions aux dépenses locales	37 561	4,3	365 773	22,5	1 022	0,5	23 047	6,8	427 403	14,1
Dépenses générales au titre de projets - Amériques	23 355	2,7	18 515	1,1	362	0,2	2 292	0,7	44 524	1,5
- Autres			(88 925)	(5,5)					(88 925)	(2,9)
Opérations de couverture	(29 623)	(3,4)							(29 623)	(1,0)
Autres dépenses, y compris dépenses d'appui aux programmes et activités communes avec l'Organisation des Nations Unies	24 217	2,8	80 846	5,0	17 992	9,1	22 542	6,6	145 597	4,8
<b>Total partiel</b>	<b>871 163</b>	<b>100,0</b>	<b>1 623 160</b>	<b>100,0</b>	<b>198 209</b>	<b>100,0</b>	<b>339 503</b>	<b>100,0</b>	<b>3 032 035</b>	<b>100,0</b>
Eliminations (voir Etat I)									(303 365)	
<b>Total - Activités liées à des programmes de l'OMS</b>									<b>2 728 670</b>	

## ***Glossaire de termes budgétaires et financiers 2004-2005***

Le présent glossaire de termes budgétaires et financiers explique les principaux termes utilisés dans les deux documents qui présentent le cadre financier de l'OMS. Le budget programme, approuvé par l'Assemblée de la Santé, constitue le plan des activités de l'Organisation pendant l'exercice, présenté sous une forme programmatique. Le rapport financier, vérifié sur une base biennale, renseigne sur les dépenses effectives de l'Organisation et indique le montant de l'actif et du passif à la fin de chaque année. Le rapport du Commissaire aux Comptes, présenté avec le rapport financier, permet aux Etats Membres et autres lecteurs du rapport financier de savoir qu'une vérification indépendante a été effectuée et fait ressortir les questions qui doivent éventuellement retenir l'attention. Le Commissaire aux Comptes émet également une opinion qui indique si le rapport reflète la situation financière de manière adéquate à tous égards.

**Barème des contributions :** Barème fixé par l'Assemblée de la Santé pour répartir entre les Etats Membres le montant net des contributions nécessaires pour financer le budget ordinaire de l'Organisation pour un exercice donné.

**Budget :** Expression financière d'un plan d'exécution d'un programme d'activités au cours d'une période déterminée. Le budget programme met l'accent sur les activités à entreprendre et les objectifs qu'elles visent à atteindre : il fait ressortir les buts à atteindre et indique les coûts d'exécution. Les décisions concernent le niveau des ressources, le financement et les résultats à obtenir.

**Budget alloué :** Le budget représente la part du budget programme qui a été allouée compte tenu des virements éventuels entre les sections de la résolution portant ouverture de crédits et/ou entre les bureaux englobant les allocations au titre du budget ordinaire et des autres fonds.

**Budget effectif :** Le budget effectif représente la partie du budget ordinaire approuvé au titre duquel le Directeur général est autorisé à engager des dépenses.

**Comptabilité par fonds :** Méthode de comptabilisation par laquelle chaque fonds est considéré comme une entité financière et comptable distincte avec un groupe autonome de comptes distincts.

**Comptabilité sur la base de l'encaissement :** Méthode qui consiste à comptabiliser les opérations sous forme de recettes, dépenses et autres coûts au moment de la réception ou du décaissement effectif au cours d'un exercice donné.

**Compte :** Relevé formel de l'actif, du passif, d'une recette ou d'une dépense exprimant les effets des opérations effectuées en une unité de mesure monétaire ou autre.

**Compte d'avance :** Fonds ou compte établi avec un montant fixe qui est maintenu au moyen d'un réapprovisionnement périodique pour compenser les décaissements. Les comptes d'avance sont généralement utilisés pour les paiements dans les bureaux de pays.

**Couverture du risque de change :** Dispositif visant à maintenir le niveau du budget afin que les activités représentées par le budget approuvé par l'Assemblée de la Santé puissent être menées à bien indépendamment des effets des fluctuations du taux de change des monnaies par rapport au dollar des Etats-Unis.

**Crédit :** Montant voté par l'Assemblée de la Santé à une fin déterminée pour un exercice et représentant un plafond, un montant maximal, à concurrence duquel des dépenses au titre du budget ordinaire peuvent être engagées. Les crédits effectifs représentent les montants des crédits, compte tenu des virements éventuels que le Directeur général est autorisé à effectuer entre les sections de la résolution portant ouverture de crédits.

**Décaissements :** Versements en espèces.

**Dépenses :** Les dépenses au cours d'un exercice représentent le montant total des engagements. Ce montant représente la somme des décaissements et des engagements non réglés dans le cadre des crédits ou autres fonds.

**Economies réalisées lors du paiement des engagements non réglés :** Solde restant dans le cadre d'un engagement non réglé après le paiement de toutes les sommes dues au titre de cet engagement.

**Emprunt interne :** Mécanisme en vertu duquel, une fois que le fonds de roulement a été entièrement utilisé, d'autres fonds disponibles peuvent servir à financer l'exécution du budget ordinaire en attendant le versement des contributions. Les emprunts internes sont remboursés au fur et à mesure du règlement des contributions par les Membres.

**Engagement de dépenses :** Engagement donnant lieu à une charge pour les ressources de l'Organisation.

**Engagement non réglé :** Partie d'un engagement de dépenses qui n'a pas encore fait l'objet d'un paiement (passif en cours).

**Fait générateur :** La comptabilisation des recettes selon le système de l'exercice (comptabilité sur la base du fait générateur, ou comptabilité d'engagement) consiste à les rattacher à l'exercice au cours duquel elles sont dues, qu'elles aient ou non été encaissées. Les dépenses sont rattachées à l'exercice au cours duquel l'engagement ou la dette ont été contractés, qu'il y ait eu ou non décaissement.

**Fonds de péréquation des impôts :** Fonds au crédit duquel sont portées les recettes de l'imposition du personnel et dont sont déduits :

- i) les montants remboursés aux membres du personnel au titre de l'impôt sur le revenu prélevé sur leurs émoluments ;
- ii) les montants portés au crédit des Etats Membres en déduction de leurs contributions, proportionnellement à leurs contributions fixées, après diminution de l'impôt sur le revenu prélevé sur les émoluments reçus de l'Organisation par leurs ressortissants ou par d'autres personnes imposables.

**Fonds de roulement :** Fonds établi par l'Assemblée de la Santé en vue de financer l'exécution du budget ordinaire en attendant le versement des contributions. Les remboursements s'effectuent lorsque les Membres règlent leurs contributions.

**Fonds renouvelable :** Fonds établi pour que les recettes d'activités déterminées puissent servir à couvrir les coûts de ces activités. Les excédents peuvent être reportés à un exercice suivant.

**Passif :** Engagement courant découlant d'un événement antérieur et dont le règlement devrait entraîner une sortie de ressources de l'Organisation. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- i) Contributions reçues d'avance ;
- ii) Emprunts à moins d'un an ;
- iii) Engagements non réglés ;
- iv) Comptes créditeurs, y compris soldes créditeurs interfonds et autres sommes à payer ;
- v) Autres fonds et comptes spéciaux ;
- vi) Autres dettes ;
- vii) Emprunts à plus d'un an.

**Résolution portant ouverture de crédits :** Résolution par laquelle l'Assemblée de la Santé approuve les crédits au titre du budget ordinaire pour un exercice donné, ainsi que leur financement. La résolution portant ouverture de crédits précise le montant des dépenses du budget programme à financer par d'autres fonds.

**Solde non engagé :** Partie des crédits ou allocations qui n'a pas été engagée. Le solde non engagé des crédits du budget ordinaire en fin d'exercice peut être financé intégralement, partiellement ou pas du tout selon le degré de recouvrement des contributions dont les Membres sont redevables. Toute partie déjà financée du solde non engagé des crédits au budget ordinaire est portée au crédit des recettes diverses. La partie non financée de ce même solde non engagé représente le montant des crédits qui ne peut être exécuté. Elle n'est portée au crédit des recettes diverses qu'au moment du recouvrement des contributions non réglées de cet exercice.

## ***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE POUR L'EXERCICE 1<sup>er</sup> JANVIER 2004-31 DECEMBRE 2005***

1. La vérification des comptes de l'Organisation mondiale de la Santé a été confiée au Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l'Inde pour les exercices 2004-2005 et 2006-2007, en vertu de la résolution WHA56.8 de la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé.
2. Au cours de l'exercice 2004-2005, des vérifications ont été effectuées dans tous les bureaux régionaux, ainsi que dans certains bureaux de pays. Mon rapport intérimaire, qui expose les résultats des vérifications effectuées pendant la première année de l'exercice, a été transmis à la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé dans le document A58/28. Au cours de la deuxième année de l'exercice, nous avons poursuivi la vérification des comptes à différents niveaux de l'Organisation. Le Bureau régional de l'Asie du Sud-Est, le Bureau régional de l'Europe, ainsi que trois bureaux de pays ont fait l'objet de vérifications.
3. Outre les vérifications dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de pays, deux examens approfondis ont été effectués au Siège de l'Organisation. Ces examens, dont les résultats sont commentés dans le présent rapport, concernent le fonctionnement de l'unité Passation de marchés et achats au Siège et la conclusion et l'administration d'accords pour services techniques par différents Départements techniques du Siège de l'OMS. Les résultats de l'ensemble des vérifications ont été transmis aux responsables administratifs compétents dans des notes de gestion. Les résultats de ces vérifications ont été pris en considération sous forme synthétique pour l'élaboration du présent rapport.
4. La vérification des comptes a été effectuée conformément à l'article XIV du Règlement financier de l'OMS ainsi qu'au mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes qui a fait l'objet de l'appendice audit Règlement. Conformément à ce mandat, le Commissaire aux Comptes exprime une opinion sur les états financiers de l'exercice et fait rapport sur les opérations financières et les autres questions qui y figurent.
5. La vérification des comptes a été effectuée conformément aux normes communes du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'Energie atomique. La démarche globale qui a été suivie comprend des aspects financiers aussi bien que des aspects relatifs au respect de la réglementation et à la valeur ajoutée.
6. La vérification des états financiers pour l'exercice 2004-2005 a été menée à bien et je n'ai émis aucune réserve sur les états financiers de l'exercice qui s'est achevé le 31 décembre 2005.
7. La relation de travail avec le Secrétariat est toujours aussi constructive et j'ai bénéficié de la coopération nécessaire dans l'exercice de mes fonctions. Une coordination efficace et régulière avec le Bureau des services de contrôle interne a permis d'éviter le chevauchement d'activités et les doubles emplois. Nous nous sommes appuyés sur le travail effectué par le service de vérification intérieure des comptes dans la mesure où il recoupait également les objectifs de la vérification extérieure.
8. Suivant la recommandation du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration, le présent rapport, qui porte sur l'exercice 2004-2005, comporte un tableau sur l'état de la mise en oeuvre des recommandations importantes du Commissaire aux Comptes. Le Secrétariat a aussi établi un programme permettant de suivre l'application des recommandations formulées par la vérification extérieure des comptes et par le Bureau des services de contrôle interne, qui a été présenté au Conseil exécutif lors de la cent dix-septième session. La surveillance périodique de l'application de ces recommandations permettra de renforcer la transparence au sein de l'Organisation.
9. Je note également que le Secrétariat a mis au point et diffusé un cadre pour la transparence dont l'objectif est de réunir divers aspects relatifs à la responsabilité, à l'autorité et à la transparence. La décentralisation suppose une délégation de responsabilité et d'autorité, ce qui impose donc de définir clairement les mesures dont il faut rendre compte. Ce cadre s'inscrit dans la gouvernance et la surveillance globales de l'Organisation.
10. Parallèlement à la vérification des comptes de l'OMS, nous avons aussi procédé à l'examen des comptes distincts du Programme africain de lutte contre l'onchocercose, du Fonds fiduciaire du Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales, du Fonds fiduciaire du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA, du Centre international de Calcul et du Centre international de Recherche sur le Cancer. L'opinion concernant chaque vérification des comptes est transmise séparément aux organes directeurs ou aux comités de gestion de ces entités.

## QUESTIONS FINANCIERES

11. Au cours de l'exercice 2004-2005, le taux de recouvrement était de 94 %, soit le même taux que pour l'exercice précédent.
12. Au 31 décembre 2005, le montant dû par les Etats Membres et les Membres associés s'élevait à US \$82,03 millions, dont US \$29,75 millions pour la période 1987-2003. A la même date, les Etats Membres et Membres associés devaient, en outre, US \$58 millions au titre d'arrangements spéciaux autorisés par l'Assemblée mondiale de la Santé. Au 31 décembre 2005, le total des contributions non réglées s'établissait à US \$140,03 millions, contre US \$137,25 millions pour l'exercice précédent.
13. En attendant la rentrée des contributions des Membres, l'exécution du budget ordinaire peut être financée par le fonds de roulement puis des emprunts internes sur les réserves de trésorerie de l'Organisation, à l'exclusion des fonds fiduciaires. Au 31 décembre 2005, les emprunts s'établissaient au total à US \$44,03 millions contre US \$32,74 millions à la fin de l'exercice 2002-2003.
14. L'Organisation reçoit une proportion importante de fonds extrabudgétaires. Pour l'exercice 2004-2005, le montant total reçu pour les activités programmatiques de l'OMS s'est élevé à US \$1,94 milliard, contre US \$1,14 milliard pour l'exercice 2002-2003.
15. L'augmentation des fonds extrabudgétaires entraîne, de toute évidence, une multiplication des tâches administratives et d'appui, financées par le budget ordinaire et par le biais des dépenses d'appui aux programmes. Etant donné que les fonds extrabudgétaires continuent d'augmenter plus vite que le budget ordinaire, une part plus importante du budget ordinaire devrait être consacrée à l'appui aux activités extrabudgétaires. A cet égard se pose aussi la question de l'utilisation des fonds alloués au Siège et aux bureaux régionaux pour les dépenses d'appui aux programmes. Le Secrétariat a indiqué que la politique globale concernant les dépenses d'appui aux programmes était en cours d'examen (récupération des coûts, taux appliqués pour les dépenses d'appui aux programmes, allocation et utilisation des gains découlant des dépenses d'appui aux programmes).
16. La Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé avait demandé au Directeur général d'établir des principes directeurs fondés sur des critères objectifs, qui seraient appliqués pour l'allocation des fonds de toute provenance, en tenant compte de l'équité, de l'efficacité et des résultats, ainsi que de l'appui à fournir aux pays les plus démunis, en particulier les pays les moins avancés. Nous avons noté que le Secrétariat a élaboré des principes directeurs à l'appui de l'allocation stratégique des ressources, liés au cadre de budgétisation basée sur les résultats de l'Organisation, qui ont été examinés par le Conseil exécutif et les Comités régionaux. Un dispositif de validation destiné à fournir, de manière objective et transparente, une indication relative des ressources au Siège et dans les Régions, toutes sources confondues, a également été établi. Les principes directeurs et le dispositif de validation ont été examinés par le Conseil exécutif à sa cent dix-septième session en janvier 2006. Il a été décidé de soumettre ce point au Comité du Programme, du Budget et de l'Administration lors de sa prochaine réunion, en vue d'un nouvel examen par le Conseil exécutif à sa cent dix-huitième session.

## POLITIQUES ET PROCEDURES

17. De précédents rapports du Commissaire aux Comptes avaient mis en lumière certains domaines où l'élaboration de politiques et procédures spécifiques et officielles pourrait être entreprise avec profit. Il s'agit notamment de la prévention des fraudes, d'un cadre global pour la délégation des pouvoirs et d'une politique en matière d'environnement.
18. Je note avec satisfaction que le Secrétariat a, depuis, publié une politique de prévention des fraudes qui a été diffusée dans l'ensemble de l'Organisation. Des principes directeurs portant sur la sensibilisation au problème de la fraude, qui se rapportent à cette politique, ont également été élaborés et publiés. Ces principes directeurs visent à informer les dirigeants et les membres du personnel de l'évaluation des risques, des conditions qui favorisent les activités frauduleuses, des mesures préventives et autres mesures à prendre si une fraude est découverte. La politique de prévention des fraudes et les principes directeurs qui s'y rapportent contribueront à sensibiliser le public concerné à ce problème et diminuera, autant que faire se peut, les possibilités de fraudes et leurs conséquences.
19. Je crois comprendre que le Secrétariat élabore actuellement un cadre détaillé sur la délégation de responsabilité et d'autorité qui a pour but de préciser les responsabilités gestionnaires, mais aussi administratives et financières de ceux à qui le Directeur général a délégué son autorité, y compris les Sous-Directeurs généraux et les Directeurs régionaux. Le cadre de l'OMS pour la transparence prévoit également un système de lettres de représentation annuelles qu'il sera possible d'obtenir auprès des Directeurs régionaux, des Sous-Directeurs

généraux et, dans l'ordre hiérarchique, auprès de tous les membres du personnel auxquels une autorité financière a été déléguée. Le cadre de délégation de responsabilité et d'autorité devrait prochainement voir le jour de manière officielle.

20. Je mentionnais dans mon rapport intérimaire qu'un projet de politique en matière d'environnement avait été rédigé et qu'il était soumis à un examen technique. Après son approbation à l'échelle de l'Organisation, un système de gestion de l'environnement devait être mis au point pour chaque lieu d'affectation, en tenant compte des conditions locales et de la législation. J'ai été informé que l'élaboration de la politique en matière d'environnement, qui doit encore être officiellement publiée, se poursuit.

## **UNITE BUDGET ET FINANCES AU BUREAU REGIONAL DE L'AFRIQUE**

21. Les activités du Bureau régional de l'Afrique sont réparties entre Brazzaville et Harare. Face aux difficultés pour appliquer les systèmes de comptabilité financière et de contrôle budgétaire dans les deux lieux d'affectation, un bureau de consultants extérieurs a été chargé en 2004 de revoir les fonctions budgétaires et financières. Les consultants ont remis leur rapport en mai 2004. Leurs recommandations ont été examinées au Bureau régional et des mesures ont été suggérées à la direction. Cependant, aucune mesure n'a pu être prise en 2004.
22. Par la suite, en 2005, une nouvelle vision stratégique, visant à améliorer les performances de l'Organisation au niveau des pays, a été conçue pour la Région. Elle prévoit la consolidation de l'unité Budget et finances au sein de la Division d'Administration et Finance à Brazzaville. Le but est de renforcer les bureaux de pays, notamment en menant une décentralisation de grande envergure avec réactivation de quatre à cinq équipes interpays qui seraient chargées de fournir un appui technique et gestionnaire à des groupes de huit à douze pays. Cette démarche supposerait ensuite la décentralisation de la Division d'Administration et Finance afin de fournir l'appui gestionnaire voulu aux équipes de pays et interpays. Le Bureau régional estime cependant que pour décentraliser l'unité Budget et finances, il faudra modifier le système informatique actuel. La décentralisation planifiée ne pourra être menée à bien avant la mise en oeuvre du système mondial de gestion, à moins que des modifications d'un bon rapport coût/efficacité ne puissent être apportées au système Administration et Finances existant au Bureau régional.
23. Tant que la consolidation de l'unité Budget et finances n'aura pas eu lieu, les difficultés associées à la division des opérations entre deux lieux d'affectation persisteront, avec les conséquences sur la supervision directe et les contrôles internes signalées par les consultants extérieurs en mai 2004.

## **CONTRATS DE SERVICES**

24. Les contrats de services techniques ou contrats divers de services à court terme avec des entreprises ou des personnes sont officialisés au moyen d'un accord pour l'exécution de travaux. Pour les contrats dont la valeur est supérieure ou égale à US \$15 000, des rapports d'adjudication sont exigés, qui doivent démontrer de manière approfondie et détaillée l'objectivité et l'équité du processus suivi pour sélectionner le partenaire contractuel. Mon rapport intérimaire s'intéressait aux cas où aucun rapport d'adjudication n'avait été établi.
25. Au cours de nos vérifications, nous avons continué d'observer des cas où aucun rapport d'adjudication n'avait été établi alors que la valeur contractuelle dépassait US \$15 000. Dans certains cas, aucun rapport technique ou financier n'avait été soumis alors que les contrats étaient arrivés à leur terme. Faute de rapports, il est difficile de savoir si les partenaires contractuels ont fourni de manière satisfaisante les services demandés par l'Organisation. Le Secrétariat devrait poursuivre les efforts entrepris pour garantir le respect des conditions de ces contrats de services.

## **SUBVENTIONS AUX DEPENSES LOCALES**

26. Les subventions aux dépenses locales sont des paiements effectués par l'Organisation pour couvrir le coût d'articles qui sans quoi serait supporté par les gouvernements nationaux, et cela afin de renforcer leur capacité de développement sanitaire et leur aptitude à remplir leurs engagements s'agissant des activités de coopération technique de l'OMS au niveau des pays. Les fonds affectés à la mise en oeuvre des activités entraînant des dépenses locales sont mis à disposition sous forme d'une avance, après conclusion d'un accord formel qui précise les coûts et les catégories de dépenses autorisées. Les gouvernements nationaux sont tenus de remettre des rapports financiers au responsable de l'OMS, qui doit ensuite certifier que les dépenses sont admissibles et conformes aux objectifs énoncés dans les accords.



27. Quelques difficultés ont été constatées s'agissant de la réception des rapports financiers stipulés des gouvernements nationaux concernés, comme cela a déjà été indiqué dans de précédents rapports du Commissaire aux Comptes. Ces rapports financiers, qui font partie intégrante du processus de transparence, sont nécessaires pour déterminer si les activités et les dépenses connexes sont conformes aux objectifs programmatiques visés.
28. Le Secrétariat étudie depuis 2001 les politiques et les procédures globales à suivre concernant les subventions aux dépenses locales. Les subventions aux dépenses locales seront désormais désignées sous le nom de coopération financière directe et une politique révisée énonçant les principes du soutien financier aux pays, qui a été officialisée, est en vigueur depuis janvier 2006.
29. La politique révisée, qui s'inscrit dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, met l'accent sur les rapports techniques portant sur les résultats programmatiques. S'il est vrai que les rapports techniques contiennent un récapitulatif des dépenses, certifiées par un responsable du gouvernement, la politique révisée souhaite privilégier non plus l'aspect financier mais l'aspect technique. Puisque la gestion axée sur les résultats suppose un budget intégré, le plafonnement des dépenses locales ne serait plus nécessaire, dans la mesure où ce plafonnement était appliqué au budget ordinaire. Cela devrait permettre aux Directeurs régionaux d'évaluer plus facilement le niveau de soutien financier direct dont les gouvernements ont besoin pour obtenir les résultats escomptés. Les demandes d'appui financier auprès de l'OMS devraient être en rapport avec des plans de travail approuvés et être officialisées par un accord.
30. La politique révisée signale que, dans certains cas, pour les avances déjà accordées au titre des subventions aux dépenses locales, les états de dépenses n'ont toujours pas été communiqués. En dépit d'un suivi, certains gouvernements n'ont pas pu produire les pièces concernant ces sommes. Il a été décidé que chaque bureau régional analyserait désormais les sommes concernées et les périodes pour lesquelles aucun état de dépense n'a été présenté. Chaque Bureau demandera par écrit aux gouvernements de rembourser ou de fournir des états de dépenses et de certifier que les fonds ont bien été utilisés conformément à ce qui était prévu. Pour que l'OMS accepte la certification, le gouvernement doit respecter les principes et les procédures applicables pour la poursuite du financement des activités des gouvernements par l'Organisation. Sur la base de ces informations, chaque Directeur régional écrira au Contrôleur financier en vue d'être exempté de l'obligation de présenter un rapport sur les états de dépenses qui n'ont pas été soumis. Peuvent également être exemptées de cette obligation les autorités nationales qui ne sont pas en mesure de certifier des activités menées par le passé en raison d'un changement de gouvernement ou d'autres circonstances similaires.
31. Pour l'exercice 2004-2005, les subventions aux dépenses locales ne représentaient pas moins de 14,1 % des dépenses, toutes sources de fonds confondues. Il faut donc veiller à ce que ces ressources soient utilisées en toute transparence. Avant d'accorder toute exemption, le Secrétariat doit absolument s'assurer que l'analyse des sommes avancées, des états de dépenses non encore présentés et des informations sur les soldes non dépensés effectuée dans les bureaux régionaux est approfondie et exhaustive. Les exemptions ne doivent être accordées qu'après avoir écarté toute possibilité d'obtenir les états de dépenses. Les procédures révisées prévoient également la certification des dépenses et des informations concernant les soldes non dépensés et disposent que les partenaires contractuels qui remettent leurs rapports techniques et financiers en retard ne puissent pas bénéficier d'une avance. Le respect de ces dispositions doit être étroitement contrôlé et des mesures correctrices doivent, le cas échéant, être prises pour qu'une telle situation ne se reproduise pas.

#### **AVANCES VERSEES AU TITRE DES VOYAGES**

32. Dans mon rapport intérimaire, j'avais abordé la question des avances au titre des voyages non réglées. J'y indiquais qu'au Siège, on ne disposait pas d'informations complètes concernant les avances liées aux voyages accordées avant le 15 octobre 2004, date d'instauration de la politique révisée sur les voyages. Les cas d'avances au titre des voyages non encore réglés devaient être traités d'ici fin 2005. Au 31 décembre 2005, 640 cas datant de plus d'un an restaient en attente de règlement. Dans 466 de ces cas – représentant une somme de US \$635 000 – les membres du personnel concernés devaient procéder à un remboursement. Le Secrétariat espère régler définitivement ces 466 cas d'ici juillet 2006 et nous l'appelons à accorder toute l'attention voulue à cette question.
33. Lors d'une vérification des comptes dans un bureau de pays de la Région africaine, un examen des avances au titre des voyages a également permis de constater que 256 cas d'avances étaient en attente de traitement depuis plus de deux ans et 414 cas depuis un à deux ans. Le bureau de pays a depuis lors donné des instructions pour que ce problème soit réglé et la situation devra être étroitement contrôlée pour s'assurer que tous les cas d'avances restant à traiter soient réglés de manière appropriée.

## PASSATION DE MARCHES ET ACHATS AU SIEGE

34. Les procédures et pratiques suivies pour l'achat de biens dans l'unité Passation de marchés et achats (CPS) du Siège de l'OMS ont été étudiées en détail afin de déterminer si elles étaient conformes au Manuel de l'OMS. L'achat de biens est un domaine à risques et la vérification des comptes visait également à s'assurer que les mécanismes de contrôle en place permettaient d'atténuer ces risques. La vérification, fondée sur une analyse des risques, comprenait un examen des ordres d'achats d'une valeur importante approuvés par le Comité d'examen des contrats et les achats effectués pour les situations d'urgence. Au terme de la vérification, une note de gestion contenant des recommandations spécifiques a été communiquée au Secrétariat. Ces recommandations, ainsi que les réponses du Secrétariat sont abordées dans les paragraphes qui suivent.
35. **Achats :** CPS est dirigée par un coordonnateur, sous l'autorité du Directeur du Département Infrastructure et logistique (ILS). Les cinq unités suivantes sont chargées de l'achat de différents produits et fournitures : matériel informatique et fournitures de bureau, médicaments et produits biologiques, matériel médical, matériel hospitalier et pédagogique et fournitures de laboratoire. Le système d'achat par Internet WebBuy est confié à une unité distincte.
36. Les biens achetés par l'OMS doivent pouvoir être utilisés aux fins prévues, livrés au moment voulu et acquis au prix le plus avantageux possible. Chaque bureau régional est autorisé à faire des achats pour sa Région et à déléguer son autorité dans des limites financières fixées. Les achats qui ne peuvent être effectués au niveau régional sont confiés au Siège. CPS est chargée des demandes d'achat faites au Siège et dans les bureaux régionaux.
37. CPS traite toutes les demandes d'achat (« autorisations d'achat ») qui lui parviennent après vérification de la disponibilité fonds nécessaires pour couvrir l'achat proposé et obtention des autorisations pertinentes. CPS procède à des appels d'offres, établit des rapports d'adjudication et, dans le cas d'achats dont la valeur excède US \$150 000, s'adresse au Comité d'examen des contrats (CRC). Les ordres d'achat sont ensuite communiqués aux fournisseurs. L'ordre d'achat, accompagné de l'accusé de réception du fournisseur, constitue un contrat juridique.
38. Du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 30 septembre 2005, CPS a traité 9713 ordres d'achat pour un montant de US \$153,39 millions.
39. **Gestion des dossiers concernant les contrats :** Le système de gestion des dossiers existant devrait être rationalisé et amélioré. S'il y a un dossier principal pour chaque autorisation d'achat, chaque ordre d'achat résultant de l'autorisation figure lui dans un dossier distinct. Pour les cas soumis au CRC, les dossiers étaient incomplets ; en effet, dans certains dossiers il manquait les appels d'offres, certains dossiers concernant les autorisations/ordres d'achat ne contenaient pas les offres envoyées par les fournisseurs et aucun des dossiers ne comportait de pièces relatives à l'ouverture des appels d'offres. On a toutefois constaté que ces documents figuraient dans différents dossiers détenus par CPS. Les achats ont des conséquences financières considérables et tous les documents relatifs aux décisions d'achat doivent systématiquement être conservés ensemble pour garder une trace des opérations de vérification des comptes et permettre des examens indépendants par la suite.
40. Je **recommande** de procéder aux changements qui s'imposent pour que les dossiers concernant les contrats soient tenus de manière ordonnée, ce qui améliorera la transparence et facilitera la vérification des comptes. En vertu d'une disposition du Manuel de l'OMS, des orientations institutionnelles sur la gestion des dossiers concernant les contrats doivent être fournies.
41. Le Secrétariat a accepté cette recommandation et a indiqué que des instructions et des orientations institutionnelles étaient en cours d'élaboration en vue de leur application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Il a aussi indiqué que CPS prévoyait de présenter bientôt un projet de création d'un système de dépôt par voie électronique pour tous les documents relatifs aux achats.
42. **Ordres d'achat de faible valeur :** Le Manuel de l'OMS dispose que, lorsque l'achat centralisé ne permet pas d'envisager des économies importantes, les achats directs auprès des fournisseurs doivent être autorisés. Les 9713 ordres d'achat passés par CPS du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 30 septembre 2005 ont été analysés : 6591 de ces ordres ont été passés pour le compte des bureaux régionaux, 69 % des ordres avaient une valeur inférieure à US \$5000 et 33 % une valeur inférieure à US \$1000. La valeur des ordres inférieurs à US \$5000 ne représentait

que 6,5 % de la valeur totale des achats effectués pendant la période considérée. La forte proportion d'ordres de faible valeur montre qu'il est possible de mieux planifier les achats en procédant à des regroupements, afin d'éviter l'éparpillement ou la répétition des demandes.

43. On a remarqué que 26 % des autorisations d'achat pour moins de US \$5000 concernaient les bureaux régionaux. Une planification correcte des achats d'articles de faible valeur au niveau régional permettrait de réduire les frais de transaction, d'effectuer les achats plus rapidement et de libérer des ressources au Siège pour que davantage d'attention soit accordée aux aspects stratégiques de la planification des achats.
44. Je **recommande** à CPS d'examiner cette question, en consultation avec les bureaux régionaux afin de garantir un équilibre correct quant à la valeur des autorisations d'achat émises par le Siège pour le compte des bureaux régionaux.
45. Le Secrétariat a accepté cette recommandation et a indiqué qu'il collaborerait avec les bureaux régionaux pour qu'ils achètent directement davantage d'articles de faible valeur, ce qui améliorera l'efficacité et l'efficacité de CPS.
46. **Accusés de réception par les fournisseurs** : Etant donné que l'ordre d'achat, accompagné de l'accusé de réception ou de l'acceptation des ordres, constitue un contrat juridique qui permet au fournisseur d'exiger un paiement si les biens sont livrés, il faut obtenir l'accord écrit du fournisseur en cas d'annulation des ordres. CPS envoie une copie de l'accusé de réception avec l'ordre d'achat où sont mentionnées les dates de livraison, les modalités de paiement et de livraison, ainsi que d'autres conditions générales du contrat. On a toutefois remarqué que, dans bien des cas, les formulaires d'accusé de réception n'avaient été ni signés ni retournés par les fournisseurs.
47. Je **recommande** de demander systématiquement aux fournisseurs d'accuser réception des ordres d'achat. Cette obligation pourrait aussi être indiquée dans tout système électronique destiné aux achats.
48. Le Secrétariat a accepté cette recommandation et a indiqué que le système WebBuy d'achat par Internet avait été doté d'un système de contrôle approprié permettant de s'assurer que les fournisseurs accusent réception de tous les ordres d'achat.
49. **Liste des vendeurs** : A l'OMS, les achats sont effectués par appels d'offres sur la base d'une liste de fournisseurs sélectionnés. Il est donc essentiel de tenir à jour une liste de vendeurs potentiels d'articles non exclusifs pour étoffer la liste et faire davantage jouer la concurrence.
50. CPS recherche actuellement des vendeurs en se rendant dans des salons médicaux importants, en participant à des rencontres avec les entreprises, organisées par les ministères de la santé ou du commerce et de l'industrie de différents pays, ou en publiant des manifestations d'intérêt pour différents produits afin de trouver et d'évaluer de nouveaux fournisseurs et de nouvelles sources.
51. Il n'existe actuellement aucun système permettant d'extraire des données et des statistiques concernant les vendeurs recensés au cours des deux dernières années. La performance des vendeurs n'est pas évaluée. CPS a indiqué que l'analyse de la performance des vendeurs était l'une des conditions imposées par le système mondial de gestion proposé. Il a également été envisagé de conclure, à l'avenir, davantage d'accords à long terme pour différents articles, ce qui pourrait entraîner une contraction de la base de vendeurs.
52. Je **recommande** de consigner les coordonnées des vendeurs potentiels dans une base de données centralisée. Une base de données plus grande élargira le choix et renforcera la concurrence, même en ce qui concerne la finalisation des accords à long terme. Il faut aussi envisager d'évaluer la performance des vendeurs pendant la période intérimaire afin de faciliter le passage au système mondial de gestion, au fur et à mesure de sa mise en place.
53. Le Secrétariat a répondu qu'il s'efforcera de mettre en oeuvre cette recommandation. Plus précisément, il évaluera d'abord la performance des vendeurs avec qui un accord à long terme a été conclu, en s'attachant au respect des délais de livraison et à la qualité.
54. **Situations d'urgence** : Le Manuel de l'OMS dispose que le Directeur général ou les Directeurs régionaux peuvent déclarer une situation d'urgence ou la fin d'une situation d'urgence après avoir mené les consultations qui s'imposent. Dans une situation d'urgence, le Coordonnateur de CPS a autorité pour approuver les achats à concurrence du montant des engagements de dépenses établis.
55. Conformément à ces dispositions du Manuel de l'OMS, le Coordonnateur avait établi, au 30 septembre 2005, pour l'exercice 2004-2005, 135 ordres d'achat pour un montant de US \$13 886 387. Lors de l'examen des dossiers concernant les autorisations d'achat et les ordres d'achat aucune note d'information ni aucun ordre déclarant une situation d'urgence, émanant du Directeur général, d'un Directeur régional ou de toute autre personne à qui l'autorité aurait été déléguée, n'a été trouvée.

56. Je **recommande** que soit mentionné(e) précisément sur les ordres d'achat l'ordre/la note d'information portant déclaration d'une situation d'urgence, dans la mesure où ce document entraîne une délégation d'autorité financière. Le maintien ou le retrait de la déclaration de situation d'urgence devrait être officialisé et périodiquement contrôlé, en consultation avec les autorités compétentes au sein de l'Organisation.
57. Le Secrétariat a accepté cette recommandation et a indiqué que toute déclaration écrite d'une situation d'urgence serait portée au dossier, conformément aux dispositions du Manuel de l'OMS.
58. Le Manuel de l'OMS dispose que les achats doivent être effectués dans des conditions de libre concurrence totale. Pour les achats isolés d'un montant supérieur à US \$15 000, il faut obtenir une offre écrite de trois fournisseurs. Pour les achats dont le montant estimé excède US \$150 000, il faut procéder à une offre sous pli fermé. S'il existe quelques exceptions à cette règle, le Manuel ne libère toutefois pas systématiquement de cette obligation pour les achats à effectuer en cas d'urgence. L'examen des achats effectués en situation d'urgence a permis de constater qu'aucune méthode systématique n'a été suivie. Si une offre sous pli fermé a parfois été établie et soumise au CRC, cela n'a pas toujours été le cas. Dans d'autres cas encore, les trois offres n'ont pas été obtenues.
59. Je **recommande** que les procédures établies en ce qui concerne les appels d'offres sous pli fermé et le nombre d'offres à obtenir dans les situations d'urgence soient examinées afin de veiller à ce que l'approche suivie soit cohérente et conforme aux dispositions du Manuel de l'OMS.
60. Le Secrétariat a pris note de cette recommandation, a indiqué que le Manuel de l'OMS était en cours de révision et qu'on veillerait à ce que le libellé des dispositions pertinentes du Manuel précise les procédures à suivre dans les situations d'urgence.
61. **Achats basés sur des estimations** : Le Manuel de l'OMS (VI.1.370) dispose que CPS peut fournir des prix et des délais estimatifs sur la base des registres d'achat centralisés, pour aider les bureaux régionaux à déterminer ce qui pourrait être considéré comme un « coût raisonnable » pour toute proposition d'achat. Le Manuel ne prévoit pas que les estimations de prix soient fondées sur des appels d'offres.
62. Dans un cas concernant l'achat de 298 réfrigérateurs de laboratoire pour une valeur de US \$619 997, on a remarqué que l'ordre d'achat avait été émis sur la base d'offres présentées par des fournisseurs. Etant donné que la valeur de l'achat excédait US \$150 000, les offres auraient dû être présentées sous pli fermé, ce qui n'a pas été le cas. On a appris qu'il s'agissait, en l'occurrence, d'un simple devis (Request for Price Estimate – RPE), le bureau ayant demandé des informations sur le prix. En pareil cas, la pratique veut que CPS sollicite des offres auprès de plusieurs vendeurs puis communique les estimations de prix au bureau qui les a demandées, qui décide ou non d'acheter le produit selon ses besoins et sous réserve de la disponibilité des fonds. Le bureau transmet ensuite une autorisation d'achat à CPS. Les tarifs proposés par les vendeurs étant déjà connus, CPS ne fait pas un appel d'offres sous pli fermé mais émet un ordre d'achat sur la base de ces tarifs.
63. Le Manuel de l'OMS ne contient toutefois aucune disposition spécifique sur les RPE. L'achat basé sur des estimations de prix ne peut prévaloir sur la procédure d'offre sous pli fermé, qui implique certains mécanismes de contrôle. En l'espèce, il n'y a eu ni offres sous pli fermé ni appel d'offres public en bonne et due forme ; aucune date butoir n'a été fixée pour la soumission des offres ; il y a eu un échange de correspondances avec les vendeurs après la soumission des offres initiales et les prix ont alors été modifiés. Lors de la soumission au CRC, il a également été mentionné que la procédure d'offre sous pli fermé n'avait pas été suivie.
64. Je **recommande** de revoir la pratique consistant à fonder la décision d'achat sur les offres reçues suite aux RPE, car elle prévaut, dans les faits, sur la procédure prescrite d'appel d'offres sous pli fermé. Cette situation entraîne le contournement des mécanismes de contrôle prévus dans le cadre des appels d'offres, ce qui engendre un risque lors de la décision d'achat. CPS devrait répondre aux demandes d'informations sur les prix émanant des bureaux, conformément aux dispositions prévues dans le Manuel de l'OMS.
65. Le Secrétariat a pris note de ces observations et a indiqué qu'il veillerait à ce que les dispositions relatives aux demandes de prix estimatifs soient incorporées dans la section Achats (« Procurement ») du Manuel, qui est en cours de révision. Le Secrétariat veillera également à ce que le traitement des demandes d'informations sur les prix soit conforme aux dispositions pertinentes du Manuel (VI.1.370).

66. L'achat étant potentiellement un domaine à risques, nous accordons une grande importance à ces recommandations, dont nous contrôlerons étroitement l'application, notamment, le moment venu, dans le cadre d'un examen de suivi.

## ACCORDS POUR SERVICES TECHNIQUES AU SIEGE

67. Une vérification a été effectuée au Siège de l'OMS pour examiner les procédures et les mécanismes de contrôle concernant la conclusion et l'administration des accords pour services techniques. L'accord pour services techniques est un accord entre un établissement de recherche et l'OMS pour la prestation de services de recherche à l'Organisation.
68. La vérification a concerné plusieurs Groupes et programmes au Siège : le Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales, le Groupe VIH/SIDA, tuberculose et paludisme (HTM), le Groupe Santé familiale et communautaire (FCH), le Groupe Maladies non transmissibles et santé mentale (NMH) et le Groupe Bases factuelles et information à l'appui des politiques (EIP). Les résultats de cette vérification et les recommandations formulées par la suite ont été communiqués au Secrétariat dans une note de gestion. La réponse du Secrétariat à ces recommandations est commentée dans les paragraphes qui suivent.
69. **Conditions générales** : Au Siège, les accords pour services techniques sont conclus par les administrateurs techniques et par les administrateurs de programmes. Au sein de l'établissement de recherche, ces accords doivent être signés par le chercheur principal chargé du projet de recherche et par un autre responsable autorisé à conclure des contrats au nom de l'établissement. Pour les contrats de recherche d'un montant supérieur à US \$100 000, les établissements concernés doivent disposer de structures administratives permettant d'administrer les fonds et de rendre compte de leur utilisation conformément à des normes de vérification interne acceptables.
70. Il est interdit de recourir à des accords pour services techniques pour financer la maintenance ou la réparation des bâtiments, des laboratoires ou du matériel des établissements. Les chercheurs principaux doivent être employés par les établissements concernés et les fonds alloués dans le cadre de ces accords ne doivent pas servir à payer leur salaire. Conformément aux termes de l'accord pour services techniques et une fois par an au moins, les établissements de recherche sont tenus de présenter des rapports techniques et financiers à l'OMS. Ce sont quelques-unes des principales conditions du financement des accords pour services techniques.
71. **Retards dans l'officialisation des contrats** : On a remarqué que, dans bien des cas, les accords pour services techniques étaient signés par les établissements concernés après leur date de début.
72. Je **recommande** d'officialiser les contrats avant leur date de début car ils entraînent des obligations juridiques et contractuelles pour l'Organisation.
73. Le Secrétariat, tout en acceptant cette recommandation, a indiqué que diverses procédures administratives et autres, à l'OMS et dans les établissements avec qui les contrats sont conclus, entraînent parfois des retards. Davantage d'efforts seront déployés pour remédier à ce problème car il a été convenu qu'il ne s'agit pas là d'une pratique couramment acceptée. Si des retards survenaient exceptionnellement à l'avenir, ils seraient dûment justifiés.
74. **Avances** : Les Règles de Gestion financière de l'OMS imposent de réglementer les avances pour exécution de travaux, qui doivent être justifiées par écrit. Lorsque les avances sont nécessaires, il est recommandé d'autoriser un versement initial maximum de 50 % de la somme. Certains Départements ont été spécialement autorisés à verser les avances dans leur intégralité. On a remarqué que, dans d'autres Départements, le versement des avances n'était accompagné d'aucune justification écrite.
75. Je **recommande** que le versement des avances s'accompagne systématiquement d'un mémorandum de justification. Le Secrétariat a accepté cette recommandation.

76. **Présentation des rapports techniques et financiers** : Les établissements sont tenus de présenter à l'OMS, en tant que de besoin et au moins une fois par an, des rapports techniques et financiers sur leurs travaux. Dans certains cas, ces rapports n'étaient pas disponibles alors que les délais étaient dépassés. Dans d'autres cas, nous n'avons trouvé aucune preuve de suivi.
77. Je **recommande** de renforcer suffisamment le contrôle pour veiller à la bonne réception des rapports techniques et financiers.
78. Le Secrétariat a indiqué qu'il avait accepté et appliqué cette recommandation. Il a été signalé que les établissements rencontraient parfois des difficultés administratives inopinées qui compliquaient la présentation des rapports.
79. Chaque accord pour services techniques constitue un contrat distinct qui s'appuie sur une ou plusieurs obligations budgétaires. Avant de signer de nouveaux contrats, les établissements sont tenus de présenter, pour chaque accord, des rapports techniques et financiers afin de faciliter la comptabilité des fonds déjà engagés. Pour certains contrats de recherche pluriannuels, on a remarqué que de nouveaux contrats pour services techniques étaient signés alors que les rapports concernant les accords précédents n'étaient pas parvenus.
80. Je **recommande** d'obtenir les rapports précédents et d'en tenir compte avant de conclure de nouveaux contrats car chaque accord pour services techniques couvre une période contractuelle distincte. Le Secrétariat a accepté cette recommandation.
81. **Non-respect des conditions** : Les fonds mis à la disposition des établissements avec lesquels un contrat a été conclu ne doivent pas être utilisés pour payer les salaires des chercheurs principaux ou pour construire de nouveaux bâtiments ou locaux. Dans certains cas, on a noté que ces conditions n'avaient pas été respectées et que les fonds avaient été utilisés à ces fins. Les Départements concernés n'avaient pas de délégation d'autorité leur permettant d'autoriser une telle utilisation des fonds.
82. Je **recommande** au Comité d'examen des contrats d'étudier les cas de non-respect des conditions générales des contrats. Des instructions appropriées doivent être publiées afin que tous les contrats de recherche concertée soient conclus de la même manière dans l'ensemble de l'Organisation. Le Secrétariat a donné son accord de principe et a indiqué que les cas évoqués étaient des exceptions pour lesquelles le Département concerné avait donné son autorisation pour de solides motifs techniques.
83. On a également remarqué que les accords pour services techniques servaient à financer des activités étrangères à la recherche. Ces accords étant spécifiquement destinés à la recherche concertée, je **recommande** à l'Organisation de déterminer si ce sont des instruments appropriés pour financer de telles activités. Le Secrétariat a accepté cette recommandation sur le principe.
84. Je note avec satisfaction que, suite à ces recommandations, le Secrétariat a, après examen, publié des instructions spécifiques sur les avances. Les délégations et autorisations existantes, y compris pour les avances concernant les accords pour services techniques sont retirées avec effet au 31 mars 2006. Si certains Départements ont besoin d'obtenir des autorisations pour procéder au versement d'avances dans le cadre d'accords pour services techniques, ils devront demander l'approbation globale de l'ensemble de leurs accords en une seule fois et cette approbation globale devra être renouvelée au début de chaque exercice. Dans le cas de contrats exigeant le versement intégral des avances, une justification exhaustive devra être fournie et il faudra démontrer que cette modalité de paiement est conforme à l'intérêt de l'Organisation. Toutes ces exceptions devront être approuvées par le Contrôleur financier. Il a aussi été rappelé aux Départements qu'ils devaient respecter les conditions des accords pour services techniques et que ceux-ci ne devaient pas servir à payer le salaire des chercheurs principaux ou à financer la maintenance ou la réparation des bâtiments, des laboratoires ou du matériel.
85. Les recommandations ci-dessus concernant la gestion des accords pour services techniques sont considérées comme moyennement prioritaires ; l'Organisation devrait s'efforcer de les mettre en oeuvre au cours de l'exercice 2006-2007.

## REMERCIEMENTS

86. Je tiens à remercier le Directeur général, les Directeurs régionaux et le personnel de l'Organisation mondiale de la Santé de la coopération et de l'aide qu'ils m'ont apportées au cours de ma tâche de vérification des comptes.



Vijayendra N. Kaul  
Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l'Inde  
Commissaire aux Comptes  
Le 5 avril 2006

Lors de sa deuxième réunion de mai 2005, le Comité du Budget, du Programme et de l'Administration du Conseil exécutif a recommandé que le rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice comprenne un tableau montrant l'état de la mise en oeuvre des recommandations importantes. Le tableau ci-dessous présente donc succinctement l'état de la mise en oeuvre des principales recommandations du Commissaire aux Comptes.

**ETAT DE LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

RECOMMANDATIONS	MISE EN OEUVRE
<b>A. Officialisation des politiques et des procédures :</b>	
Politique de prévention des fraudes	<b>La politique de prévention des fraudes et des principes directeurs portant sur la sensibilisation au problème de la fraude ont été officialisés et diffusés.</b>
Politique en matière d'environnement	<b>Le projet de politique en matière d'environnement fait actuellement l'objet d'un examen technique. Cette question fera l'objet d'un suivi.</b>
Cadre pour la délégation des pouvoirs	<b>Un cadre de la transparence a été publié en janvier 2006. Le projet de cadre pour la délégation des pouvoirs qui a été élaboré doit être officialisé.</b>
Révision du Manuel de l'OMS	<b>Un groupe de travail a été créé pour orienter les travaux concernant la révision du Manuel de l'OMS et pour coordonner la préparation d'un nouveau Manuel en ligne. Cette question fera l'objet d'un suivi.</b>
Elaboration d'une politique complète relative à l'éthique	<b>Cette politique doit encore être finalisée.</b>
<b>B. Subventions aux dépenses locales</b> Il a été recommandé de prévoir des mesures de sauvegarde adéquates dans la politique révisée sur les dépenses locales qui a été proposée afin qu'il soit rendu compte de l'utilisation des ressources.	<b>Une nouvelle politique sur les subventions aux dépenses locales, maintenant appelées coopération financière directe, a été publiée avec effet en janvier 2006. Sa mise en oeuvre sera contrôlée.</b>
<b>C. Contrôle des attributions et des dépenses</b>	
Il a été recommandé à l'Organisation de prendre des mesures pour veiller au respect des attributions et pour contrôler les engagements non réglés afin de maintenir les engagements encore nécessaires.	<b>Le processus est en cours. Le Commissaire aux Comptes assurera un suivi.</b>



<b>D. Avances aux membres du personnel</b>	
Il a été recommandé à l'Organisation de poursuivre ses efforts pour passer en revue et régler définitivement et rapidement les avances liées aux voyages et les avances sur salaire, conformément aux procédures prévues.	<b>Le processus est en cours et le Commissaire aux Comptes assurera un contrôle régulier. Des cas d'avances non réglées ont été signalés à l'Organisation afin qu'elle prenne les mesures qui s'imposent.</b>
<b>E. Unité Budget et finances au Bureau régional de l'Afrique</b>	
Il a été recommandé de mettre en oeuvre un plan d'action défini dans le temps en ce qui concerne la refonte des processus institutionnels et l'examen des fonctions budgétaires et financières.	<b>Il est maintenant proposé de consolider l'unité Budget et finances à Brazzaville. Cette question fera l'objet d'un suivi.</b>
<b>F. Matériel durable</b>	
Il a été recommandé de prendre des mesures pour établir un ensemble de fiches d'inventaire cohérentes et complètes.	<b>La tenue des fiches d'inventaire continuera à être contrôlée à l'occasion de visites dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de pays. Au Siège, l'établissement de fiches s'est achevé en 2005.</b>
<b>G. Contrats de services</b>	
Il a été recommandé de respecter strictement les procédures régissant les accords pour exécution de travaux.	<b>Des cas de non-respect des dispositions prescrites concernant les rapports d'adjudication ont été signalés à l'Organisation.</b>